



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS REGLEMENTAIRES

CONSEIL SYNDICAL 08.03.17

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales,
articles L.2121-24, L. 2122-29 et R. 2121-10

Mis à jour le 01.10.2019

Document déposé le

26 SEP. 2017

à la sous-préfecture
de Montluçon



Convocation légale du : 22 février 2017 complétée
par envoi électronique des documents de séance le
2 mars 2017

Délégués en exercice : 36

Présents : 29

Pouvoirs : 0

**Compte-rendu du Conseil Syndical du PETR « Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher »
Du 8 mars 2017, cité administrative de Montluçon**

Monsieur Daniel DUGLERY, Président du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher procède à l'ouverture de la séance du Conseil syndical en vérifiant le quorum ; il est décompté 29 membres présents sur les 36 membres en exercice.

Il est ensuite proposé de traiter l'ordre du jour de la séance

Vote du Budget primitif 2017

Monsieur le Président Daniel DUGLERY effectue une présentation du budget primitif 2017 intégrant l'affectation du résultat provisoire 2016 qui devra être consolidé lors du vote des comptes de gestion et du compte administratif 2016 après clôture et visa de la trésorerie principale.

Il fait suite au Débat d'orientation budgétaire du Conseil syndical du 30 janvier et compte-tenu du retard des programmations européennes dont Leader est un budget de continuité des actions initiées et engagées en 2016 sans en engager de nouvelles actions. Ainsi un certain nombre de dépenses a fait l'objet de report (diagnostic économique, coordination santé, prestations d'expertise juridique Tourisme.)

Après commentaires, le Président Daniel DUGLERY soumet à l'approbation des membres du Conseil syndical le Budget primitif intégrant la reprise des résultats provisoires 2016 (budget principal et annexes SCOT).

Le budget primitif 2017 est approuvé à l'unanimité.

Avance remboursable Ingénierie Leader

Le Conseil régional au regard du retard très important du démarrage du programme leader et des besoins de financement et trésorerie pour l'animation des structures porteuses des programmes Leader dans l'attente que celui-ci soit actif, a décidé de procéder à une avance remboursable de 50 000 euros afin de ne pas mettre plus en difficulté ces structures. Deux échéances de remboursement sont prévues qui sont celles de novembre 2017 et juin 2018 ; selon toute vraisemblance les paiements de l'animation Leader 2015-2016 ne seront pas effectifs pour novembre 2017 et nécessiteront un avenant à la convention régionale telle que soumise à l'approbation des membres du Conseil syndical.

Après en avoir débattu, la proposition régionale d'avance remboursable et la convention d'engagement inhérente sont approuvés à l'unanimité par les membres du conseil syndical.

Rapport d'activité 2016

La présentation du rapport d'activité 2016 est différée au prochain Conseil syndical du 16 mai 2017 n'ayant pas été finalisé dans les délais conformes à la transmission du dossier de séance des membres du Conseil syndical de ce jour.

Signature du Contrat de ruralité ETAT PETR

En préalable à la signature du contrat de ruralité Etat /PETR qui doit intervenir le 16 mars 2017 en présence de Monsieur le Préfet de l'Allier et de Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Allier, sa version définitive qui a été précédée de présentations préalables dans les instances du PETR, le Contrat de ruralité est soumis à l'approbation des membres du Conseil syndical. Il est rappelé à l'assemblée que le travail d'élaboration du CRE répond à un cahier des charges précis sous pilotage des services de la Préfecture et de la Ss préfecture qui parmi les opérations-projets présentés n'ont retenu que ceux susceptibles de répondre fortement aux objectifs axes et thématiques du CRE dont les enveloppes DETR et FSIL sont contingentées. La mécanique du CRE reste complexe, elle est similaire à celle des contrats territoriaux ; néanmoins les arbitrages en découlant sont opérés en Préfecture de région.

L'objectif recherché par le PETR serait celui de mobiliser de l'ordre de 650 000 euros par année du contrat de FSIL en sus de la DETR mobilisable. Une convention financière après arbitrage et attribution de la DETR et DU FSIL devrait intervenir à la fin du 1er semestre 2017

Il est noté le fort soutien des services de l'Etat dans ce travail de recensement, qualification sélection pour inscription des projets des communes et des EPCI. Après questions et vérifications de l'inscription des opérations du CRE, les membres du conseil syndical approuvent le Contrat de ruralité Etat en vue de sa signature le 16 mars 2017. Chaque EPCI étant signataires aux côtés du PETR, de l'Etat et du Département de l'Allier.

En préparation de la cérémonie des signatures, un film est en cours de finalisation recensant l'ensemble des projets figurant au contrat pour porter à connaissance du plus grand nombre et accès par téléchargement sur la durée de vie du contrat.

Contrat Local de santé et Coordination santé

Conformément aux présentations faites lors des précédents Conseils syndicaux, le PETR d'ici la fin 2017 sera signataire d'un CLS dont un des axes prioritaires sera celui de la lutte contre la désertification médicale et l'assistance technique aux projets de maison pluridisciplinaires de santé. Ainsi est-il proposé à l'approbation des membres du Conseil syndical de procéder au recrutement d'un Chef de projet cofinancé Etat dans le cadre du Contrat de ruralité Etat et Leader ; pour ce faire est soumise également la fiche de poste correspondante. Les membres du Conseil syndical approuvent le recrutement d'un Chef de projet santé ainsi que le plan de financement des missions qui lui reviendra de conduire.

Médiation numérique de territoire

Le PETR depuis 2015 est fortement engagé dans l'animation de laboratoires numériques de territoires, son projet de territoire décliné dans le Contrat de ruralité Etat, porte l'attractivité numérique du territoire comme un enjeu majeur pour les années à venir. Ainsi a été définie une mission numérique de territoire comprenant plusieurs volets économie- commerce-artisanat-services à la personne, internet mobile, la visibilité de l'action publique vis-à-vis des citoyens pour lesquels il convient de développer une animation numérique en appui aux collectivités et aux porteurs de projets. Il est donc proposé le recrutement d'un médiateur numérique de territoire qui travaillera en étroite collaboration avec les services du département actifs sur ces mêmes thématiques ; à la décision des membres du Conseil syndical sont également soumis le plan de

financement de la mission et la fiche de poste de l'agent à recruter. Les membres du conseil syndical approuvent l'ensemble actions qui lui a été soumis.

Régularisation des plans de financement Ingénierie « Mise en Tourisme et Guichet unique téléphonie mobile »

L'animation menée par le PETR en vue de soutenir la Mise en tourisme du territoire et la mise en œuvre de son schéma de développement touristique est finançable au titre du Contrat de ruralité Etat aussi est-il proposé de présenter cette action et son plan de financement notamment de son ingénierie au titre du CRE.

Les membres du Conseil délibèrent favorablement quant à cette opération.

La mise en œuvre d'un guichet unique téléphonie mobile inscrite au CRE doit faire l'objet d'un ajustement de son plan de financement pour l'année 2017 il est donc soumis aux membres du Conseil syndical qui en approuvent le correctif apporté .

Animation PAEC Gorges du haut Cher 2017

Il est rappelé que pour la nouvelle programmation FEADER , les MAET se voient remplacées par les MAEC aux bénéfices des agriculteurs exploitant des parcelles du site NATURA 2000 Gorges du Haut Cher et des parcelles d'exploitants des communes limitrophes selon deux types de mesures dites unitaires et systèmes . Afin d'accompagner les exploitants à l'exécution d'un diagnostic préalable aux demandes de MAEC, la chambre d'agriculture de l'Allier proposent d'apporter son appui technique à ces diagnostics sous forme de prestations dont le coût pourrait être supporté par le PETR. Le CEN Allier pour les diagnostics relatifs aux mesures unitaires peut également réaliser les diagnostics dont les couts quant à eux sont financés à 100 % par L'Etat et le FEADER. Les membres du Conseil syndical approuvent les deux prestations quasi exigibles et acceptent d'en financer une part à hauteur de 7500 euros HT afin de favoriser l'accès à ces mesures MAEC pour les exploitants éligibles, volontaires et concernés.

Convention de Mutualisation des Systèmes d'information entre Montluçon Communauté et el PETR

Dans le cadre de la mutualisation de moyens entre le PETR et Montluçon Communauté est présentée un projet de convention de mutualisation des systèmes d'informations donnant accès entre autres aux services de la fibre optique et aux fonctionnalités du serveur de Montluçon communauté selon un protocole adapté aux besoins des services du PETR .

Structuration de l'OTI et commission dédiée

Afin de poursuivre les travaux menés par le PETR en vue de la création d'un Office de Tourisme Intercommunautaire et dont les travaux techniques et éléments de faisabilité sont bien avancés ; est proposée la création d'une commission dédiée dont la composition est soumise aux membres du Conseil syndical qui l'approuvent.

Avenant Marché Prestations intellectuelles Etude Consommateurs dans le cadre du Diagnostic économique du territoire du PETR

Afin de mener à bien l'enquête consommateurs confiée à l'AFPA dans le cadre d'une action de formation professionnelle de cadres seniors et jeunes diplômés demandeurs d'emploi , s'avère nécessaire la prise en charge des frais de déplacements , frais de communication inhérents à la conduite de l'opération ; ces coûts ayant été ressortis initialement de la prestations de formation

assurée par l'AFPA et Co traitée avec le GRETA ; ainsi il est proposé un avenant d'un montant de 15 000 euros TTC afin de couvrir ces frais connexes . Les membres du conseil syndical approuvent l'avenant au marché initial ainsi que son montant qui sera ajusté au paiement en fonction des dépenses réelles justifiées.

Contribution du PETR au COS

Les propositions du COS dont la contribution par agent PETR est significative s'avèrent après consultation des personnels peu adaptées à leur intérêt et besoin ; ainsi il est proposé de ne pas renouveler la contribution du PETR au COS en 2017 ; il revient d'étudier sous quelle forme le PETR peut requérir d'autres propositions d'organisme en la matière ou équivalent.

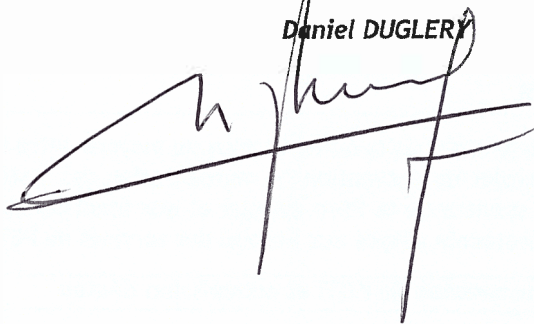
Les membres du Conseil syndical décident du non renouvellement pour 2017 de la contribution du PETR au COS

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Daniel DUGLERY Président du PETR lève la séance en remerciant ses membres.

Fait, le 15 mai 2017 à Montluçon

Le Président

Daniel DUGLERY

A large, stylized handwritten signature in dark ink, likely belonging to Daniel Duglery, is written over the printed name.

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays de la Vallée
De Montluçon et du Cher

DELIBERATION N° 17.18 Document déposé
le

13 MARS 2017

Budget primitif 2017
Budget Général et Budget Annexe

à la sous-préfecture
de Montluçon

Monsieur DUGLERY, Président

Mesdames, Messieurs,

Le projet de BUDGET PRIMITIF 2017 du Budget Général et de son Budget Annexe SCOT, appuyé de tous les documents annexes propres à justifier les propositions, est soumis à l'examen du Comité syndical.

Vu le livre II - Titre 1^{er} du Code des Collectivités Territoriales.

01 : BUDGET GENERAL avec reprise anticipée des résultats 2016

Le Compte Administratif provisoire 2016 fait ressortir :

En investissement :

- sur les opérations réalisées, un excédent de 50 491.49 euros est constaté qu'il convient de reporter.
- sur les opérations restant à réaliser, un déficit de 9 480.00 euros.

En fonctionnement :

- sur les opérations réalisées, un excédent 146 569.47 euros est constaté, il convient de reporter à nouveau en section de fonctionnement.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,
VOTE et APPROUVE dans son ensemble le BUDGET PRIMITIF 2017 du BUDGET GENERAL,
ARRETE les dépenses et les recettes aux chiffres ci-après :

		MOUVEMENTS RÉELS	MOUVEMENTS D'ORDRE	TOTAL BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses	715 493,47	13 039,00	728 532,47
	Recettes	728 532,47		728 532,47
SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses	63 530,49		63 530,49
	Recettes	50 491,49	13 039,00	63 530,49

02 : S.C.O.T. avec reprise anticipée des résultats 2016

Le Compte Administratif provisoire 2016 fait ressortir :

En investissement :

• sur les opérations réalisées, un excédent de 38 009.17 euros est constaté qu'il convient de reporter.

• sur les opérations restant à réaliser, un déficit de 7 200.00 euros.

En fonctionnement :

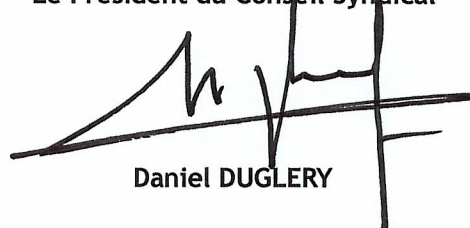
• sur les opérations réalisées, un excédent 43 309.58 euros est constaté, il convient de reporter à nouveau en section de fonctionnement.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,
VOTE et APPROUVE dans son ensemble le BUDGET PRIMITIF 2017 du BUDGET ANNEXE SCOT,
ARRETE les dépenses et les recettes aux chiffres ci-après :

		MOUVEMENTS RÉELS	MOUVEMENTS D'ORDRE	TOTAL BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses	97 587,58	16 181,00	113 768,58
	Recettes	110 586,58	3 182,00	113 768,58
SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses	63 808,17	3 182,00	66 990,17
	Recettes	50 809,17	16 181,00	66 990,17

APPROUVEE A L'UNANIMITE

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Président du Conseil Syndical



Daniel DUGLERY

Document déposé
le

13 MARS 2017

à la sous-préfecture
de Montluçon



Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

Budget primitif 2017

	de la page	à la page
01 - Budget principal	1	28
02 - Scot	29	50

REPUBLIQUE FRANCAISE

**P.E.T.R. du Pays de la Vallée
de Montluçon et du Cher**

numéro SIRET : 200 051 753 00016

POSTE COMPTABLE DE TRESORERIE MUNICIPALE MONTLUÇON

M14

BUDGET PRIMITIF
voté par nature

BUDGET : 01 Budget principal

ANNEE 2017

I - INFORMATION GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I
B

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature:

- au niveau DU CHAPITRE pour la section de fonctionnement;
- au niveau DU CHAPITRE pour la section d'investissement.
- sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B3

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n° du)

IV- La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V - Le présent budget a été voté :

- AVEC reprise des résultats de l'exercice 2016

**II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE**

**II
A1**

FONCTIONNEMENT

V O T E	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET		
		728 532,47	581 963,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	(si déficit)	(si excédent)
			146 569,47
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		728 532,47
			728 532,47

INVESTISSEMENT

V O T E	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)		
		54 050,49	13 039,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	(si déficit)	(si excédent)
		9 480,00	50 491,49
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		63 530,49
			63 530,49
	TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET		792 062,96
			792 062,96

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

II
A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL					
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	122 936,00		251 441,00	251 441,00	251 441,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	298 243,00		290 154,00	290 154,00	290 154,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE					
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	19 577,00		41 900,00	41 900,00	41 900,00
	Total des dépenses de gestion courante	440 756,00		583 495,00	583 495,00	583 495,00
66	CHARGES FINANCIERES					
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000,00		111 998,47		111 998,47
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS					
022	DEPENSES IMPREVUES	11 431,00		20 000,00		20 000,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	454 187,00		715 493,47	583 495,00	715 493,47
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT					
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	28 583,00		13 039,00		13 039,00
043	OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA S.FONCTIONNEMENT					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	28 583,00		13 039,00		13 039,00
	TOTAL	482 770,00		728 532,47	583 495,00	728 532,47

+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 728 532,47

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
013	ATTENUATIONS DE CHARGES					
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	62 350,00		45 320,00	45 320,00	45 320,00
73	IMPOTS ET TAXES					
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	420 420,00		536 643,00	536 643,00	536 643,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					
	Total des recettes de gestion courante	482 770,00		581 963,00	581 963,00	581 963,00
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	482 770,00		581 963,00	581 963,00	581 963,00
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS					
043	OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA S.FONCTIONNEMENT					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL	482 770,00		581 963,00	581 963,00	581 963,00

+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 146 569,47

=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 728 532,47

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT

13 039,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de rétablissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

II
A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
010	STOCKS					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)	12 000,00	9 480,00			9 480,00
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	28 928,00		4 500,00	4 500,00	4 500,00
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			49 550,49	49 550,49	49 550,49
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	40 928,00	9 480,00	54 050,49	54 050,49	63 530,49
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
020	DEPENSES IMPREVUES					
	Total des dépenses financières					
45...	Total des opé.pour compte de tiers					
	Total des dépenses réelles d'investissement	40 928,00	9 480,00	54 050,49	54 050,49	63 530,49
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS					
041	OPERATIONS PATRIMONIALES					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement					
	TOTAL	40 928,00	9 480,00	54 050,49	54 050,49	63 530,49

+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES **63 530,49**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
010	STOCKS					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES (hors 138)					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)					
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
	Total des recettes d'équipement					
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)	12 345,00				
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES					
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS					
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
024	PRODUITS DES CESSIONS					
	Total des recettes financières	12 345,00				
45...	Total des opé.pour compte de tiers					
	Total des recettes réelles d'investissement	12 345,00				
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT					
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	28 583,00		13 039,00	13 039,00	13 039,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	28 583,00		13 039,00	13 039,00	13 039,00
	TOTAL	40 928,00		13 039,00	13 039,00	13 039,00

+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE **50 491,49**

=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES **63 530,49**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION
DE FONCTIONNEMENT **13 039,00**

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE DU BUDGET

II
B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	251 441,00		251 441,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	290 154,00		290 154,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	41 900,00		41 900,00
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS			
66	CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	111 998,47		111 998,47
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		13 039,00	13 039,00
022	DEPENSES IMPREVUES	20 000,00		20 000,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses de fonctionnement - Total		715 493,47	13 039,00	728 532,47

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

728 532,47

INVESTISSEMENT		Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION			
	Total des opérations d'équipement			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)	9 480,00		9 480,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 500,00		4 500,00
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	49 550,49		49 550,49
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS (reprise)			
29	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS			
39	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN-COURS			
45...	Total des opérations pour compte de tiers			
49	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS			
59	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS			
3...	Stocks			
020	DEPENSES IMPREVUES			
Dépenses d'investissement - Total		63 530,49		63 530,49

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

63 530,49

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
BALANCE GENERALE DU BUDGET		B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	45 320,00		45 320,00
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE)			
72	TRAVAUX EN REGIE			
73	IMPOTS ET TAXES			
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	536 643,00		536 643,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
Recettes de fonctionnement - Total		581 963,00		581 963,00

		+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		146 589,47

		=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		728 532,47

INVESTISSEMENT		Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		13 039,00	13 039,00
29	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS			
45...	Opérations pour compte de tiers			
49	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS			
59	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS			
3...	Stocks			
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
024	PRODUITS DES CESSIONS			
Recettes d'investissement - Total			13 039,00	13 039,00

		+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE		50 491,49

		+
AFFECTATION AU COMPTE 1068		

		=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		63 530,49

III - VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III
A1

Chap./ art	Libellé	Pour mémoire Budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	122 936,00	251 441,00	251 441,00
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	400,00	440,00	440,00
60612	ENERGIE ET ELECTRICITE	2 000,00	2 000,00	2 000,00
60621	COMBUSTIBLES	4 500,00	3 000,00	3 000,00
60623	ALIMENTATION	800,00	720,00	720,00
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	185,00	1 000,00	1 000,00
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	1 000,00	1 600,00	1 600,00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	4 250,00	4 200,00	4 200,00
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	500,00	400,00	400,00
6135	LOCATIONS MOBILIERES	7 100,00	8 000,00	8 000,00
615221	ENTRETIEN ET REPARATIONS BATIMENTS PUBLICS	800,00	1 500,00	1 500,00
6156	MAINTENANCE	500,00	1 200,00	1 200,00
6161	ASSURANCES MULTIRISQUES	2 000,00	5 500,00	5 500,00
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	500,00	500,00	500,00
6185	FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES	400,00	400,00	400,00
6188	AUTRES FRAIS DIVERS		2 400,00	2 400,00
6225	INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	650,00	400,00	400,00
6226	HONORAIRES	13 585,00	32 041,00	32 041,00
6228	DIVERS	35 600,00	135 840,00	135 840,00
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	500,00	1 200,00	1 200,00
6232	FETES ET CEREMONIES	3 000,00	2 700,00	2 700,00
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	1 600,00	1 500,00	1 500,00
6238	DIVERS	7 966,00	6 000,00	6 000,00
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	5 500,00	4 400,00	4 400,00
6256	MISSIONS	8 600,00	9 000,00	9 000,00
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	5 500,00	5 000,00	5 000,00
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	5 000,00	4 000,00	4 000,00
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	8 500,00	8 500,00	8 500,00
62878	REMBOURSEMENT DE FRAIS A D'AUTRES ORGANISMES	1 000,00	7 000,00	7 000,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	298 243,00	290 154,00	290 154,00
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT		1 049,00	1 049,00
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL		182,00	182,00
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CIG	3 741,00	3 421,00	3 421,00
64111	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE	21 200,00		
64131	REMUNERATION	198 427,00	204 712,00	204 712,00
64138	INDEMNITES NON TITULAIRES		1 487,00	1 487,00
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	54 866,00	50 387,00	50 387,00
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	8 088,00	7 968,00	7 968,00
6454	COTISATIONS AUX ASSEDIC	10 391,00	10 908,00	10 908,00
6456	VERSEMENT AU FNC DU SUPPLEMENT FAMILIAL	1 130,00	934,00	934,00
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	400,00	400,00	400,00
6488	AUTRES CHARGES		8 706,00	8 706,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	19 577,00	41 900,00	41 900,00
65548	AUTRES CONTRIBUTIONS		1 000,00	1 000,00
65738	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX AUTRES ORGANISMES	12 677,00		
6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANIS	6 000,00	40 000,00	40 000,00
658	CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE	900,00	900,00	900,00
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS			
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES				
(a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		440 756,00	583 495,00	583 495,00

Chap./ art	Libellé	Pour mémoire Budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
66	CHARGES FINANCIERES (b)			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (c)	2 000,00	111 998,47	111 998,47
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000,00	111 998,47	111 998,47
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS (d)			
022	DEPENSES IMPREVUES (e)	11 431,00	20 000,00	20 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		454 187,00	715 493,47	715 493,47
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	28 583,00	13 039,00	13 039,00
6811	DOTATIONS AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	28 583,00	13 039,00	13 039,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		28 583,00	13 039,00	13 039,00
043	OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION FONCTIONNEMENT			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		28 583,00	13 039,00	13 039,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	482 770,00	728 532,47	728 532,47
--	-------------------	-------------------	-------------------

			+
	RESTES A REALISER N-1		
			+
	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		
			=
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		728 532,47

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

III
A2

Chap./ art	Libellé	Pour mémoire Budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	62 350,00	45 320,00	45 320,00
70841	MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL AUX BUDGETS ANNEXES, CCAS ET CAISSE D	30 750,00	45 320,00	45 320,00
70848	MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL AUX AUTRES ORGANISMES	31 600,00		
73	IMPOTS ET TAXES			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	420 420,00	536 643,00	536 643,00
74718	AUTRES	11 702,00	52 898,00	52 898,00
7472	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS REGIONS	69 500,00	19 620,00	19 620,00
74758	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUTRES GROUPEMENTS	216 760,00	214 749,00	214 749,00
7477	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FONDS STRUCT	122 458,00	249 376,00	249 376,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
	TOTAL RECETTES DE GESTION DES SERVICES			
	(a) = (70 + 73 + 74 + 75 + 013)	482 770,00	581 963,00	581 963,00
76	PRODUITS FINANCIERS (b)			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (c)			
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (d)			
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d	482 770,00	581 963,00	581 963,00
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			
043	OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA S.FONCTIONNEMENT			
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	482 770,00	581 963,00	581 963,00
--	------------	------------	------------

		+
		RESTES A REALISER N-1

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

■	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	728 532,47

Détail du calcul des ICNE au compte 7622	
Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

iii
B1

11

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

III
B2

Chap./ art	Libellé	Pour mémoire Budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
010	STOCKS			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)			
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
	Total des recettes d'équipement			
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	12 345,00		
10222	F.C.T.V.A.	12 345,00		
138	AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NON TRANSFERABLES			
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
024	PRODUITS DES CESSIONS			
	Total des recettes financières	12 345,00		
	Opé. pour compte de tiers n°...			
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			
	TOTAL DES RECETTES REELLES	12 345,00		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	28 583,00	13 039,00	13 039,00
28032	AMORTISSEMENTS DES FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT	7 297,00	7 297,00	7 297,00
2804131	AMORTISSEMENTS-SUBVENTIONS BIENS	372,00	372,00	372,00
28051	AMTS CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	16 395,00	1 176,00	1 176,00
28183	AMTS MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	3 436,00	3 277,00	3 277,00
28184	AMTS MOBILIER	577,00	766,00	766,00
28188	AMTS AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	506,00	151,00	151,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	28 583,00	13 039,00	13 039,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES			
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	28 583,00	13 039,00	13 039,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		40 928,00	13 039,00	13 039,00
		RESTES A REALISER N-1		
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE				50 491,49
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				63 530,49

IV - ANNEXES						IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE						A1

Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES		0 SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES		3 CULTURE	5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	8 AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT	9 ACTION ECONOMIQUE	TOTAL

INVESTISSEMENT

DEPENSES									
Dépenses réelles									
54 050,49									
54 050,49									
54 050,49									
54 050,49									
9 480,00									
9 480,00									
63 530,49									
63 530,49									
RECETTES									
13 039,00									
13 039,00									
50 491,49									
50 491,49									
63 530,49									
63 530,49									

FONCTIONNEMENT

DEPENSES									
Total dépenses de l'exercice									
33 039,00									
360 578,47									
29 600,00									
33 414,00									
174 063,00									
728 532,47									
RAR N-1 et reports									
33 039,00									
360 578,47									
29 600,00									
33 414,00									
174 063,00									
728 532,47									
RECETTES									
Total recettes de l'exercice									
84 558,00									
222 356,00									
19 200,00									
31 631,00									
184 520,00									
581 963,00									
RAR N-1 et reports									
146 569,47									
231 127,47									
222 356,00									
19 200,00									
31 631,00									
184 520,00									
728 532,47									

IV - ANNEXES						IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE						A1

Art.	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	0 SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLICQUES LOCALES	3 CULTURE	5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	8 AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT	9 ACTION ECONOMIQUE	TOTAL
------	---------	--	--	-----------	--	---	------------------------	-------

INVESTISSEMENT								
DEPENSES								
Total dépenses d'investissement								63 530,49
Dépenses réelles								63 530,49
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							9 480,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES							4 500,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS							49 550,49
Opérations d'équipement								
Opérations pour compte de tiers								
Dépenses d'ordre								
RECETTES								
Total recettes d'investissement		63 530,49						63 530,49
Recettes réelles		50 491,49						50 491,49
Recettes d'ordre		50 491,49						50 491,49
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE							
Opérations pour compte de tiers								
Recettes d'ordre		13 039,00						13 039,00
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	13 039,00						13 039,00

FONCTIONNEMENT								
DEPENSES								
Total dépenses fonctionnement		33 039,00	360 578,47	29 600,00	33 414,00	174 063,00	97 838,00	728 532,47
Dépenses réelles		20 000,00	360 578,47	29 600,00	33 414,00	174 063,00	97 838,00	715 493,47
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL					43 881,00	82 800,00	251 441,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES					130 182,00	15 038,00	290 154,00
022	DEPENSES IMPREVUES	20 000,00	111 520,00					20 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		41 900,00					41 900,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		111 998,47					111 998,47
Dépenses d'ordre		13 039,00						13 039,00
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	13 039,00						13 039,00
RECETTES								
Total recettes de fonctionnement		231 127,47	222 356,00	19 200,00	31 631,00	184 520,00	39 698,00	728 532,47
Recettes réelles		231 127,47	222 356,00	19 200,00	31 631,00	184 520,00	39 698,00	728 532,47
Recettes d'ordre		146 589,47				45 320,00		146 589,47
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE							
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES							
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	84 558,00	222 356,00	19 200,00	31 631,00	139 200,00	39 698,00	536 643,00
Recettes d'ordre								

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES

Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	02 ADMINISTRATION GENERALE	03 JUSTICE	04 RELATIONS INTERNATIONALES	Total
DEPENSES	33 039,00	360 578,47			393 617,47
Dépenses de l'exercice	33 039,00	360 578,47			393 617,47
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL					95 160,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		95 160,00			111 520,00
022 DEPENSES IMPREVUES	20 000,00	111 520,00			20 000,00
042 OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	13 039,00				13 039,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		41 900,00			41 900,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES		111 998,47			111 998,47
Restes à réaliser - reports					
RECETTES	231 127,47	222 356,00			453 483,47
Recettes de l'exercice	231 127,47	222 356,00			453 483,47
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES					
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	84 558,00	222 356,00			306 914,00
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	146 569,47				146 569,47
Restes à réaliser - reports					
SOLDES	198 088,47	-138 222,47			59 866,00

Sous-fonction 02 ADMINISTRATION GENERALE						
Libellé	020 ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE	021 ASSEMBLEE LOCALE	022 ADMINISTRATION GENERALE DE L'ETAT	023 INFORMATION, COMMUNICATION, PUBLICITE	024 FETES ET CEREMONIES	026 CIMETIERES ET POMPES FUNEBRES
DEPENSES	353 878,47					
Dépenses de l'exercice	353 878,47			4 000,00	2 700,00	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL						
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	88 460,00			4 000,00	2 700,00	
022 DEPENSES IMPREVUES	111 520,00			4 000,00	2 700,00	
042 OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS						
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	41 900,00					
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	111 998,47					
Restes à réaliser - reports						
RECETTES	222 356,00					
Recettes de l'exercice	222 356,00					
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES						
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	222 356,00					
Restes à réaliser - reports						
SOLDES	-131 522,47			-4 000,00	-2 700,00	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A1.1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	

FONCTION 3 - CULTURE

Libellé	30 SERVICES COMMUNS	31 EXPRESSION ARTISTIQUE	32 CONSERVATION ET DIFFUSION DES PATRIMOINES	33 ACTION CULTURELLE	Total
DEPENSES					
Dépenses de l'exercice					
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL				29 600,00	29 600,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES				29 600,00	29 600,00
022 DEPENSES IMPREVUES				29 600,00	29 600,00
042 OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS					
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE					
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES					
Restes à réaliser - reports					
RECETTES					
Recettes de l'exercice				19 200,00	19 200,00
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES				19 200,00	19 200,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS				19 200,00	19 200,00
Restes à réaliser - reports					
SOLDES				-10 400,00	-10 400,00

FONCTION 8 - AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT

Libellé	81 SERVICES URBAINS	82 AMENAGEMENT URBAIN	83 ENVIRONNEMENT	Total
DEPENSES				
Dépenses de l'exercice				
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL		45 320,00	128 743,00	174 063,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		45 320,00	128 743,00	174 063,00
022 DEPENSES IMPREVUES			43 881,00	43 881,00
042 OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		45 320,00	84 862,00	130 182,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE				
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Restes à réaliser - reports				
RECETTES				
Recettes de l'exercice				
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		45 320,00	139 200,00	184 520,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		45 320,00	139 200,00	184 520,00
Restes à réaliser - reports				
SOLDES			10 457,00	10 457,00

Libellé	Sous-fonction 82 AMENAGEMENT URBAIN				Sous-fonction 83 ENVIRONNEMENT		
	820 SERVICES COMMUNS	821 EQUIPEMENTS DE VOIRIE	823 ESPACES VERTS URBAINS	824 AUTRES OPERATIONS D'AMENAGEMENT URBAIN	831 AMENAGEMENT DES EAUX	832 ACTIONS SPECIFIQUES DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION	833 PRESERVATION DU MILIEU NATUREL
DEPENSES							
Dépenses de l'exercice							
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL				45 320,00	128 743,00		
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES				45 320,00	128 743,00		
022 DEPENSES IMPREVUES					43 881,00		
042 OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS				45 320,00	84 862,00		
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE							
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES							
Restes à réaliser - reports							
RECETTES							
Recettes de l'exercice							
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES				45 320,00	139 200,00		
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS				45 320,00	139 200,00		
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE					139 200,00		
Restes à réaliser - reports							
SOLDES					10 457,00		

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		A1.1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		

FONCTION 9 - ACTION ECONOMIQUE

Libellé	90 INTERVENTIONS ECONOMIQUES	91 FOIRES ET MARCHES	92 AIDE A L'AGRICULTURE ET AUX INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES	93 AIDE A L'ENERGIE, AUX INDUSTRIES MANUFACTURIERES, AU BATIMENT ET TRX PUBLICS	94 AIDES AU COMMERCE ET AUX SERVICES MARCHANDS	95 AIDES AU TOURISME	96 AIDES AUX SERVICES PUBLICS	Total
DEPENSES	97 838,00							97 838,00
Dépenses de l'exercice	97 838,00							97 838,00
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	82 800,00							82 800,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	15 038,00							15 038,00
022 DEPENSES IMPREVUES								
042 OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE								
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES								
Restes à réaliser - reportis								
RECETTES	39 698,00							39 698,00
Recettes de l'exercice	39 698,00							39 698,00
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES								
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	39 698,00							39 698,00
Restes à réaliser - reportis								
SOLDES	-58 140,00							-58 140,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES

Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	02 ADMINISTRATION GENERALE	03 JUSTICE	04 RELATIONS INTERNATIONALES	Total
	63 530,49	63 530,49			63 530,49
DEPENSES					
Dépenses de l'exercice		54 050,49			54 050,49
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES		4 500,00			4 500,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS		49 550,49			49 550,49
Opérations d'équipement					
Opérations pour compte de tiers					
Restes à réaliser - reports		9 480,00			9 480,00
RECETTE	63 530,49				63 530,49
Recettes de l'exercice	63 530,49				63 530,49
040 OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	13 039,00				13 039,00
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	50 491,49				50 491,49
Opérations pour compte de tiers					
Restes à réaliser - reports					
SOLDES	63 530,49	-63 530,49			

IV - ANNEXES ÉLÉMENTS DU BILAN MÉTHODES UTILISÉES POUR LES AMORTISSEMENTS	IV A 3.1
---	-------------

PROCEDURE	CHOIX DU COMITÉ SYNDICAL	Délégation du
AMORTISSEMENTS		25/01/2000 n° 00.107
	Catégories de bien amortis : <u>Immobilisations incorporelles</u> 202 - Frais d'étude urbanisme 6 ans 2031 - Frais d'études 5 ans 2033 - Frais d'insertion 5 ans 204... - Subventions d'équipement immobilisations corporelles 5 ans 204... - Subventions d'équipement immobilisations incorporelles 15 ans 205 - Acquisition de Logiciels 2 ans <u>Biens corporels renouvelables</u> 2151 - Installations réseaux de voirie (réseaux dont la collectivité est propriétaire) 6 ans 2152 - Installations de voirie 6 ans 2153 - Réseaux divers (adduction d'eau, assainissement, réseaux câblés, électrification) 6 ans 21561 - Acquisition matériel roulant d'incendie de secours et de défense civile 6 ans 21568 - Autre matériel et outillage d'incendie de secours et de défense civile 6 ans 21571 - Matériel roulant de voirie 6 ans 21578 - Autre matériel et outillage de voirie 6 ans 2158 - Autre matériel et outillage techniques 6 ans Équipement de garage et station 12 ans Coffre fort 20 ans 2182 - Matériel de transport servant au transport de personnes 7 ans Matériel de transport servant au transport de marchandises, matières et produits 6 ans 2183 - Matériel de bureau électrique et électronique 5 ans Matériel informatique 3 ans 2184 - Mobilier 12 ans 2185 - Autres immobilisations corporelles 3 ans 2188 - Divers matériel : équipement des cuisines et équipements sportifs 10 ans Équipement médical : appareils de laboratoires 5 ans Autres 6 ans	30/06/2008 n° 08.501

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art.	Libellé	Budget de l'exercice (Hors RAR) (BP+BS+DM) I	Propositions nouvelles	Vote II
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B				
	16 Emprunts et dettes assimilées (A)			
	Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)			
020	Dépenses imprévues			

Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent	Solde d'exécution D 001	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres			

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

IV
A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art.	Libellé	Propositions nouvelles	Vote VI
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	13 039,00	13 039,00
	Ressources propres externes de l'année (a)		
10222	F.C.T.V.A.		
	Ressources propres internes de l'année (b)	13 039,00	13 039,00
28032	AMORTISSEMENTS DES FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT	7 297,00	7 297,00
2804131	AMORTISSEMENTS-SUBVENTIONS BIENS	372,00	372,00
28051	AMTS CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	1 176,00	1 176,00
28183	AMORTISSEMENTS- MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	3 277,00	3 277,00
28184	AMORTISSEMENTS- MOBILIER	766,00	766,00
28188	AUTRES IMMOBILISTIONS CORPORELLES	151,00	151,00
024	Produits de cessions		
021	Virement de la section de fonctionnement		

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent	Solde d'exécution R 001 de l'exercice	Affectation R 1068 de l'exercice précédent	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	13 039,00		50 491,49		63 530,49

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres (IV)	
Ressources propres disponibles (VIII)	63 530,49
Solde (IX = VIII - IV)	+63 530,49

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS	B1.7
SUBVENTIONS VERSÉES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	

FONCTIONNEMENT

Article	Objet	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
	Subvention de fonctionnement	Subventions non affectées		40 000,00
6574		Env. n° 44 - ADMIN - Administration générale		40 000,00
6574 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES				40 000,00

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2017

C1

ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016

GRADES OU EMPLOIS (1)	Catégorie	Emplois budgétaires			Effectifs pourvus sur emplois budgétaires en ETP		
		Emplois permanents à temps complet	Emplois permanents à temps non complet	TOTAL	Agents titulaires	Agents non titulaires	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)							
Directeur Général des Services	A	1		1	0	0	0
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)							
Adjoint Administratifs 2ème classe	C	2		2	1	0	1
FILIERE TECHNIQUE (c)							
FILIERE SOCIALE (d)							
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)							
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)							
FILIERE SPORTIVE (g)							
FILIERE CULTURELLE (h)							
FILIERE ANIMATION (i)							
FILIERE POLICE (j)							
EMPLOIS NON CITES (k)							
TOTAL GENERAL		3	0	3	1	0	1

Agents non titulaires en fonction au 01/01/2017	Catégorie	Secteur	Rémunération		Contrat	
			Indice majoré	Euros	Fondement du contrat	Nature du contrat
Agents occupant un emploi permanent (7)						
Coordonnateur chargé de mission	A	ADMI	821			C.D.I.
Attaché territorial	A	ADMI	524			C.D.D.
Un adjoint administratif principal 1° classe	C	ADMI	382			C.D.D.
Un adjoint administratif principal 2° classe	C	ADMI	380			C.D.D.
Un animateur territorial	B	ANIM	392			C.D.D.
Un animateur territorial	B	ANIM	394			C.D.D.
Un animateur territorial	B	ANIM	394			C.D.D.
Chef de projet culture / tourisme						

IV - ANNEXES
ETAT DES RESTES À RÉALISER

IV

Section de Fonctionnement		Prévu	Réalisé	Restes à Réaliser
DÉPENSES		755 557,80	437 030,75	0,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	262 551,30	112 499,57	
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	440,00	435,08	
60612	ENERGIE ET ELECTRICITE	5 100,00	5 095,80	
60621	COMBUSTIBLES	8 960,00	8 959,65	
60622	CARBURANTS	28,33	28,33	
60623	ALIMENTATION	905,67	343,02	
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	1 185,00		
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	2 000,00	42,15	
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	5 073,00	2 264,07	
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	500,00		
6135	LOCATIONS MOBILIERES	8 989,12	8 977,03	
615221	ENTRETIEN ET REPARATIONS BATIMENTS PUBLICS	2 800,00		
6156	MAINTENANCE	1 500,00		
6161	ASSURANCES MULTIRISQUES	2 177,00	2 176,03	
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	500,00	12,50	
6185	FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES	400,00		
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	5 050,00	2 450,00	
6225	INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	650,00	317,25	
6226	HONORAIRES	13 585,00	10 118,96	
6228	DIVERS	147 242,00	38 279,70	
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	1 500,00		
6232	FETES ET CEREMONIES	3 000,00	2 686,89	
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	1 600,00	120,00	
6238	DIVERS	11 853,25	8 594,25	
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	4 857,63	3 020,00	
6256	MISSIONS	9 600,00	3 959,50	
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	6 515,30	2 766,69	
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	5 000,00	3 138,44	
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	1 000,00		
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	9 500,00	8 442,39	
62878	REMBOURSEMENT DE FRAIS A D'AUTRES ORGANISMES	1 000,00	231,84	
6288	AUTRES	40,00	40,00	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	311 343,00	289 612,92	
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	800,49	800,49	
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	125,38	125,38	
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CIG	3 941,00	3 365,28	
64111	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE	21 200,00	16 619,08	
64112	NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE RESIDENCE	580,12	580,12	
64118	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL TITULAIRE	102,01	102,01	
64131	REMUNERATION	199 772,68	194 950,79	
64138	INDEMNITES NON TITULAIRES	847,29	847,29	
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	57 366,00	48 868,72	
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	11 182,63	10 055,53	
6454	COTISATIONS AUX ASSEDIC	10 821,00	10 200,83	
6456	VERSEMENT AU FNC DU SUPPLEMENT FAMILIAL	1 130,00		
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	400,00	23,00	
6488	AUTRES CHARGES	3 074,40	3 074,40	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	21 577,00	7 131,00	
65548	AUTRES CONTRIBUTIONS	536,00	536,00	
65738	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX AUTRES ORGANISMES	12 677,00		
6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES	7 464,00	5 695,00	
658	CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE	900,00	900,00	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	113 672,50		
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	113 672,50		
022	DÉPENSES IMPREVUES	17 831,00		
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	28 583,00	27 787,26	
6811	DOTATIONS AMORTISSEMENTS IMMOBILISABLES INCORPORELLES ET CORPORELLES	28 583,00	27 787,26	

		RECETTES	755 557,80	583 600,22	0,00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			822,66	
6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATION DU PERSONNEL			822,66	
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	60 400,00	43 036,72		
70841	MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL AUX BUDGETS ANNEXES, CCAS ET CAISSE DI	28 800,00	23 459,18		
70848	MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL AUX AUTRES ORGANISMES	31 600,00	19 577,54		
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	498 518,00	343 101,04		
74718	AUTRES	11 702,00			
7472	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS REGIONS	134 900,00	76 562,06		
74758	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUTRES GROUPEMENTS	216 760,00	216 517,72		
7477	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FONDS STRUCT	135 156,00	50 021,26		
002	EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ DE N-1	196 639,80	196 639,80		

RÉSULTAT	0,00	146 569,47	0,00
-----------------	-------------	-------------------	-------------

Section d'Investissement		Prévu	Réalisé	Restes à Réaliser
	DÉPENSES	63 860,00	5 939,81	9 480,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	12 000,00	2 090,83	9 480,00
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	12 000,00	2 090,83	9 480,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	21 860,00	3 848,98	
2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	12 000,00	2 313,58	
2184	MOBILIER	4 500,00	1 535,40	
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 360,00		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	30 000,00		
2317	IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION	30 000,00		
	RECETTES	63 860,00	56 431,30	0,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	12 345,00	5 712,04	
10222	F.C.T.V.A.	12 345,00	5 712,04	
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	28 583,00	27 787,26	
28032	AMTS FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT	7 297,00	7 297,00	
2804131	AMORTISSEMENTS-SUBVENTIONS BIENS	372,00	372,00	
28051	AMTS CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	16 395,00	16 393,06	
28183	AMTS MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	3 406,00	2 624,35	
28184	AMORTISSEMENTS MOBILIER	607,00	595,00	
28188	AMORTISSEMENTS AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	506,00	505,85	
001	SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ N-1	22 932,00	22 932,00	
	RÉSULTAT	0,00	50 491,49	-9 480,00


 Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
 Pays de la Vallée de Montluçon et de Cher

L'Ordonnateur,


 Liberté • Égalité • Fraternité
 TRÈS HONNABLE PRINCIPAL MOYEN

Le Comptable,

Fiche de calcul des résultats prévisionnels 2016

01 – Budget principal :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	437 030,75	386 960,42	-50 070,33
	Section d'investissement	5 939,81	33 499,30	27 559,49
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)		196 639,80	196 639,80
	Report en section d'investissement (001)		22 932,00	22 932,00
	TOTAL (réalisations + reports)	442 970,56	640 031,52	197 060,96
				50491,49
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section d'exploitation			
	Section d'investissement	9 480,00		-9 480,00
	TOTAL DES RESTES à réaliser à reporter en N+1	9 480,00		-9 480,00
				SOLDE D'EXECUTION
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	437 030,75	583 600,22	146 569,47
	Section d'investissement	15 419,81	56 431,30	41 011,49
	TOTAL CUMULE	452 450,56	640 031,52	187 580,96

Le Compte Administratif provisoire 2016 fait ressortir :

En investissement :

- sur les opérations réalisées, un excédent de 50 491.49 euros est constaté qu'il convient de reporter.
- sur les opérations restant à réaliser, un déficit 9 480.00 euros.

En fonctionnement :

- sur les opérations réalisées, un excédent de 146 569.47 euros est constaté, il convient de reporter.



L'Ordonnateur **Daniel DUGLÉRY,**



Le Comptable **Sophie LAMOTTE,**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Schéma de COhésion Territoriale

Agrégé au budget principal

PETR du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

numéro SIRET : 200 051 753 00016

POSTE COMPTABLE DE TRESORERIE MUNICIPAL MONTLUÇON

M14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET : 02 Budget annexe
Schéma de Cohérence Territoriale

numéro SIRET : 250 300 944 00023

ANNEE 2017

I - INFORMATION GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature:

- au niveau DU CHAPITRE pour la section de fonctionnement;
- au niveau DU CHAPITRE pour la section d'investissement.
- sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B3

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont :

- semi-budgétaires (~~pas d'inscription en~~ recettes de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n° du)

IV- La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V – Le présent budget a été voté :

- AVEC reprise des résultats de l'exercice 2016

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET VUE D'ENSEMBLE	II A1
--	----------

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE		
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	113 768,58	70 458,00
	+	+
R		
E		
P		
O		
R		
T		
S		
RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	(si déficit)	(si excédent)
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		43 309,58
	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	113 768,58	113 768,58

INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE		
CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	46 990,17	16 181,00
	+	+
R		
E		
P		
O		
R		
T		
S		
RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	20 000,00	12 800,00
	(si déficit)	(si excédent)
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		38 009,17
	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	66 990,17	66 990,17

TOTAL

TOTAL DU BUDGET	180 758,75	180 758,75
-----------------	------------	------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

II
A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	7 250,00		14 500,00	14 500,00	14 500,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	30 750,00		45 320,00	45 320,00	45 320,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE					
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS					
	Total des dépenses de gestion courante	38 000,00		59 820,00	59 820,00	59 820,00
66	CHARGES FINANCIERES	400,00				
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			32 767,58	32 767,58	32 767,58
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS					
022	DEPENSES IMPREVUES			5 000,00	5 000,00	5 000,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	38 400,00		97 587,58	97 587,58	97 587,58
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	915,00				
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	36 350,00		16 181,00	16 181,00	16 181,00
043	OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA S.FONCTIONNEMENT					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	37 265,00		16 181,00	16 181,00	16 181,00
	TOTAL	75 665,00		113 768,58	113 768,58	113 768,58

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 113 768,58

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
013	ATTENUATIONS DE CHARGES					
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES					
73	IMPOTS ET TAXES					
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	48 865,00		67 277,00	67 277,00	67 277,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					
	Total des recettes de gestion courante	48 865,00		67 277,00	67 277,00	67 277,00
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	48 865,00		67 277,00	67 277,00	67 277,00
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	26 800,00		3 182,00	3 182,00	3 182,00
043	OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA S.FONCTIONNEMENT					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	26 800,00		3 182,00	3 182,00	3 182,00
	TOTAL	75 665,00		70 459,00	70 459,00	70 459,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 43 309,58

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 113 768,58

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT

12 999,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de l'établissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

II
A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
010	STOCKS					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)	1 912,00	20 000,00	23 808,17	23 808,17	43 808,17
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	1 912,00	20 000,00	23 808,17	23 808,17	43 808,17
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	10 865,00				
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
020	DEPENSES IMPREVUES			20 000,00	20 000,00	20 000,00
	Total des dépenses financières	10 865,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
45...	Total des opé.pour compte de tiers(					
	Total des dépenses réelles d'investissement	12 777,00	20 000,00	43 808,17	43 808,17	63 808,17
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	26 800,00		3 182,00	3 182,00	3 182,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	26 800,00		3 182,00	3 182,00	3 182,00
	TOTAL	39 577,00	20 000,00	46 990,17	46 990,17	66 990,17

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

66 990,17

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
010	STOCKS					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES (hors 138)		12 800,00			12 800,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)					
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
	Total des recettes d'équipement		12 800,00			12 800,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)	2 312,00				
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES					
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS					
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
024	PRODUITS DES CESSIONS					
	Total des recettes financières	2 312,00				
45...	Total des opé.pour compte de tiers					
	Total des recettes réelles d'investissement	2 312,00	12 800,00			12 800,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	915,00				
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	36 350,00		16 181,00	16 181,00	16 181,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	37 265,00		16 181,00	16 181,00	16 181,00
	TOTAL	39 577,00	12 800,00	16 181,00	16 181,00	28 981,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

66 990,17

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION
DE FONCTIONNEMENT

12 999,00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	14 500,00		14 500,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	45 320,00		45 320,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS			
66	CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	32 767,58		32 767,58
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		16 181,00	16 181,00
022	DEPENSES IMPREVUES	5 000,00		5 000,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses de fonctionnement - Total		97 587,58	16 181,00	113 768,58

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	113 768,58
--	-------------------

INVESTISSEMENT		Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		3 182,00	3 182,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION			
	Total des opérations d'équipement			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)	43 808,17		43 808,17
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS (reprise)			
29	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS			
39	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN-COURS			
45...	Total des opérations pour compte de tiers			
49	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS			
59	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS (5)			
3...	Stocks			
020	DEPENSES IMPREVUES	20 000,00		20 000,00
Dépenses d'investissement - Total		63 808,17	3 182,00	66 990,17

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
--	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	66 990,17
---	------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
BALANCE GENERALE DU BUDGET		B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES			
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE)			
72	TRAVAUX EN REGIE			
73	IMPOTS ET TAXES			
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	67 277,00		67 277,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		3 182,00	3 182,00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
Recettes de fonctionnement - Total		67 277,00	3 182,00	70 459,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	43 309,58
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	113 768,58
--	-------------------

INVESTISSEMENT		Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	12 800,00		12 800,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		16 181,00	16 181,00
29	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS			
45...	Opérations pour compte de tiers			
49	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS			
59	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS			
3...	Stocks			
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
024	PRODUITS DES CESSIONS			
Recettes d'investissement - Total		12 800,00	16 181,00	28 981,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	38 009,17
--	------------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	
-----------------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	66 990,17
---	------------------

III - VOTE DU BUDGET		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES		A1

Chap./ art	Libellé	Pour mémoire Budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	7 250,00	14 500,00	
6226	HONORAIRES	5 450,00	10 000,00	10 000,00
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	1 000,00	1 500,00	1 500,00
6238	DIVERS	800,00	3 000,00	3 000,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	30 750,00	45 320,00	45 320,00
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	30 750,00	45 320,00	45 320,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS			
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		38 000,00	59 820,00	59 820,00
66	CHARGES FINANCIERES (b)	400,00		
66111	INTERETS REGLES A L'ECHANCE	400,00		
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (c)		32 767,58	32 767,58
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES		32 767,58	32 767,58
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS (d)			
022	DEPENSES IMPREVUES (e)		5 000,00	5 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		38 400,00	97 587,58	97 587,58
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	915,00		
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	36 350,00	16 181,00	16 181,00
6811	DOTATIONS AMORTISSEMENTS IMPOS INCORPORELLES ET CORPORELLES	36 350,00	16 181,00	16 181,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		37 265,00	16 181,00	16 181,00
043	OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA S.FONCTIONNEMENT			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		37 265,00	16 181,00	16 181,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	75 665,00	113 768,58	113 768,58
---	-----------	------------	------------

		+
RESTES A REALISER N-1		

		+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		

		=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		94 168,58

Détail du calcul des ICNE au compte 66112	
Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU BUDGET		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES		A2

Chap./ art	Libellé	Pour mémoire Budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES			
73	IMPOTS ET TAXES			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	48 865,00	67 277,00	67 277,00
74758	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUTRES GROUPEMENTS	11 588,00	11 423,00	11 423,00
7477	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FONDS STRUC	24 600,00	55 854,00	55 854,00
7478	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUTRES ORGANISMES	12 677,00		
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
	TOTAL RECETTES DE GESTION DES SERVICES			
	(a) = (70 + 73 + 74 + 75 + 013)	48 865,00	67 277,00	67 277,00
76	PRODUITS FINANCIERS (b)			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (c)			
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (d)			
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d	48 865,00	67 277,00	67 277,00
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	26 800,00	3 182,00	3 182,00
777	QUOTE PART SUBV INVESTIS TRANSFEREES AU RESULTAT D'EXERCICE	26 800,00	3 182,00	3 182,00
043	OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA S.FONCTIONNEMENT			
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	26 800,00	3 182,00	3 182,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	75 665,00	70 459,00	70 459,00
(= Total des opérations réelles et d'ordre)			

RESTES A REALISER N-1	
------------------------------	--

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	43 309,58
---	------------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	113 768,58
--	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622	
Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III
B1

Chap./ art	Libellé	Pour mémoire Budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
010	STOCKS			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf opérations et 204)	1 912,00	23 808,17	23 808,17
202	FRAIS REALISATION DOCUMENTS D'URBANISME ET NUMERISATION DU CADASTRE	1 912,00	23 808,17	23 808,17
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES (hors opérations)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (hors opérations)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)			
	Opérations d'équipement n°...			
	Total des dépenses d'équipement	1 912,00	23 808,17	23 808,17
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	10 865,00		
1641	EMPRUNTS EN EUROS	10 865,00		
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
020	DEPENSES IMPREVUES		20 000,00	20 000,00
	Total des dépenses financières	10 865,00	20 000,00	20 000,00
	Opé. pour compte de tiers n°...			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	12 777,00	43 808,17	43 808,17
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	26 800,00	3 182,00	3 182,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	26 800,00	3 182,00	3 182,00
13911	SUBV D'EQUIP TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT ETAT ET ETS NATIONAUX	26 800,00	3 182,00	3 182,00
	Charges transférées			
041	OPERATIONS PATRIMONIALES			
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	26 800,00	3 182,00	3 182,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	39 577,00	46 990,17	46 990,17
				+
RESTES A REALISER N-1				20 000,00
				+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE				
				=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				66 990,17

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

III
B2

Chap./ art	Libellé	Pour mémoire Budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
010	STOCKS			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES (hors 138)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)			
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
	Total des recettes d'équipement			
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	2 312,00		
10222	F.C.T.V.A.	2 312,00		
138	AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NON TRANSFERABLES			
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
024	PRODUITS DES CESSIONS			
	Total des recettes financières	2 312,00		
	Opé. pour compte de tiers n°...			
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			
	TOTAL DES RECETTES REELLES	2 312,00		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	915,00		
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	36 350,00	16 181,00	16 181,00
2802	AMTS FRAIS LA REALISATION DE DOC URBANISME & NUMERISATION CADASTRE	36 350,00	16 181,00	16 181,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	37 265,00	16 181,00	16 181,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES			
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	37 265,00	16 181,00	16 181,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		39 577,00	16 181,00	16 181,00
			+	
		RESTES A REALISER N-1		12 800,00
			+	
		R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE		38 009,17
			=	
		TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		66 990,17

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	8 AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT	TOTAL
----------------	--	---	--------------

INVESTISSEMENT

DEPENSES			
Dépenses réelles	20 000,00	23 808,17	43 808,17
- Équipements municipaux		23 808,17	23 808,17
- Équipements non municipaux (c/204)			
- Opérations financières	20 000,00		20 000,00
Dépenses d'ordre	3 182,00		3 182,00
Total dépenses de l'exercice	23 182,00	23 808,17	46 990,17
RAR N-1 et reports		20 000,00	20 000,00
Total cumulé dépenses d'investissement	23 182,00	43 808,17	66 990,17
RECETTES			
Total recettes de l'exercice	16 181,00		16 181,00
RAR N-1 et reports	38 009,17	12 800,00	50 809,17
Total cumulé recettes d'investissement	54 190,17	12 800,00	66 990,17

FONCTIONNEMENT

DEPENSES			
Total dépenses de l'exercice	53 948,58	59 820,00	113 768,58
RAR N-1 et reports			
Total cumulé dépenses de fonctionnement	53 948,58	59 820,00	113 768,58
RECETTES			
Total recettes de l'exercice	3 182,00	67 277,00	70 459,00
RAR N-1 et reports	43 309,58		43 309,58
Total cumulé recettes de fonctionnement	46 491,58	67 277,00	113 768,58

IV - ANNEXES			IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE			A1

Art.	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	8 AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT	TOTAL
-------------	----------------	--	---	--------------

INVESTISSEMENT

DEPENSES				
Total dépenses d'investissement		23 182,00	43 808,17	66 990,17
Dépenses réelles		20 000,00	43 808,17	63 808,17
020	DEPENSES IMPREVUES	20 000,00		20 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		43 808,17	43 808,17
Opérations d'équipement				
Opérations pour compte de tiers				
Dépenses d'ordre		3 182,00		3 182,00
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	3 182,00		3 182,00
RECETTES				
Total recettes d'investissement		54 190,17	12 800,00	66 990,17
Recettes réelles		38 009,17	12 800,00	50 809,17
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	38 009,17		38 009,17
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		12 800,00	12 800,00
Opérations pour compte de tiers				
Recettes d'ordre		16 181,00		16 181,00
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	16 181,00		16 181,00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES				
Total dépenses fonctionnement		53 948,58	59 820,00	113 768,58
Dépenses réelles		37 767,58	59 820,00	97 587,58
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		14 500,00	14 500,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		45 320,00	45 320,00
022	DEPENSES IMPREVUES	5 000,00		5 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	32 767,58		32 767,58
Dépenses d'ordre		16 181,00		16 181,00
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	16 181,00		16 181,00
RECETTES				
Total recettes de fonctionnement		46 491,58	67 277,00	113 768,58
Recettes réelles		43 309,58	67 277,00	110 586,58
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	43 309,58		43 309,58
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		67 277,00	67 277,00
Recettes d'ordre		3 182,00		3 182,00
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	3 182,00		3 182,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES

Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	02 ADMINISTRATION GENERALE	03 JUSTICE	04 RELATIONS INTERNATIONALES	Total
DEPENSES	53 948,58				53 948,58
Dépenses de l'exercice	53 948,58				53 948,58
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL					
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES					
022 DEPENSES IMPREVUES	5 000,00				5 000,00
042 OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	16 181,00				16 181,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	32 767,58				32 767,58
Restes à réaliser - reports					
RECETTES	46 491,58				46 491,58
Recettes de l'exercice	46 491,58				46 491,58
042 OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	3 182,00				3 182,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS					
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	43 309,58				43 309,58
Restes à réaliser - reports					
SOLDES	-7 457,00				-7 457,00

IV - ANNEXES ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	IV A1.1
--	------------

FONCTION 8 - AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT

Libellé	81 SERVICES URBAINS	82 AMENAGEMENT URBAIN	83 ENVIRONNEMENT	Total
DEPENSES		59 820,00		59 820,00
Dépenses de l'exercice		59 820,00		59 820,00
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL		14 500,00		14 500,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		45 320,00		45 320,00
022 DEPENSES IMPREVUES				
042 OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS				
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Restes à réaliser - reports				
RECETTES		67 277,00		67 277,00
Recettes de l'exercice		67 277,00		67 277,00
042 OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS				
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		67 277,00		67 277,00
Restes à réaliser - reports				
SOLDES		7 457,00		7 457,00

Sous-fonction 82 AMENAGEMENT URBAIN					
Libellé	820 SERVICES COMMUNS	821 EQUIPEMENTS DE VOIRIE	822 VOIRIE COMMUNALE ET ROUTES	823 ESPACES VERTS URBAINS	824 AUTRES OPERATIONS D'AMENAGEMENT URBAIN
DEPENSES					59 820,00
Dépenses de l'exercice					59 820,00
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL					14 500,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES					45 320,00
022 DEPENSES IMPREVUES					
042 OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS					
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES					
Restes à réaliser - reports					
RECETTES					67 277,00
Recettes de l'exercice					67 277,00
042 OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS					
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS					67 277,00
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE					
Restes à réaliser - reports					
SOLDES					7 457,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES

Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	02 ADMINISTRATION GENERALE	03 JUSTICE	04 RELATIONS INTERNATIONALES	Total
DEPENSES	23 182,00				23 182,00
Dépenses de l'exercice	23 182,00				23 182,00
020 DEPENSES IMPREVUES	20 000,00				20 000,00
040 OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	3 182,00				3 182,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Opérations d'équipement					
Opérations pour compte de tiers					
Restes à réaliser - reports					
RECETTES	54 190,17				54 190,17
Recettes de l'exercice	54 190,17				54 190,17
040 OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	16 181,00				16 181,00
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	38 009,17				38 009,17
Opérations pour compte de tiers					
Restes à réaliser - reports					
SOLDES	31 008,17				31 008,17

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

IV
A1.2

FONCTION 8 - AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT

Libellé	81 SERVICES URBAINS	82 AMENAGEMENT URBAIN	83 ENVIRONNEMENT	Total
DEPENSES		43 808,17		43 808,17
Dépenses de l'exercice		23 808,17		23 808,17
020 DEPENSES IMPREVUES				
040 OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS				
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		23 808,17		23 808,17
Opérations d'équipement				
Opérations pour compte de tiers				
Restes à réaliser - reports		20 000,00		20 000,00
RECETTES				
Recettes de l'exercice		12 800,00		12 800,00
040 OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS				
Opérations pour compte de tiers				
Restes à réaliser - reports		12 800,00		12 800,00
SOLDES		-31 008,17		-31 008,17

Sous-fonction 82 AMENAGEMENT URBAIN					
Libellé	820 SERVICES COMMUNS	821 EQUIPEMENTS DE VOIRIE	822 VOIRIE COMMUNALE ET ROUTES	823 ESPACES VERTS URBAINS	824 AUTRES OPERATIONS D'AMENAGEMENT URBAIN
DEPENSES					43 808,17
Dépenses de l'exercice					23 808,17
020 DEPENSES IMPREVUES					
040 OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS					
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					23 808,17
Opérations d'équipement					
Opérations pour compte de tiers					
Restes à réaliser - reports					20 000,00
RECETTES					12 800,00
Recettes de l'exercice					
040 OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS					
Opérations pour compte de tiers					
Restes à réaliser - reports					12 800,00
SOLDES					-31 008,17

IV - ANNEXES ÉLÉMENTS DU BILAN MÉTHODES UTILISÉES POUR LES AMORTISSEMENTS	IV A 3.1
--	---------------------------

PROCEDURE	CHOIX DU COMITÉ SYNDICAL	Délégation du
AMORTISSEMENTS		25/01/2000 n° 00.107
	Catégories de bien amortis : <u>Immobilisations incorporelles</u> 202 - Frais d'étude urbanisme 6 ans 2031 - Frais d'études 5 ans 2033 - Frais d'insertion 5 ans 204... - Subventions d'équipement immobilisations corporelles 5 ans 204... - Subventions d'équipement immobilisations incorporelles 15 ans 205 - Acquisition de Logiciels 2 ans <u>Biens corporels renouvelables</u> 2151 - Installations réseaux de voirie (réseaux dont la collectivité est propriétaire) 6 ans 2152 - Installations de voirie 6 ans 2153 - Réseaux divers (adduction d'eau, assainissement, réseaux câblés, électrification) 6 ans 21561 - Acquisition matériel roulant d'incendie de secours et de défense civile 6 ans 21568 - Autre matériel et outillage d'incendie de secours et de défense civile 6 ans 21571 - Matériel roulant de voirie 6 ans 21578 - Autre matériel et outillage de voirie 6 ans 2158 - Autre matériel et outillage techniques 6 ans Équipement de garage et station 12 ans Coffre fort 20 ans 2182 - Matériel de transport servant au transport de personnes 7 ans Matériel de transport servant au transport de marchandises, matières et produits 6 ans 2183 - Matériel de bureau électrique et électronique 5 ans Matériel informatique 3 ans 2184 - Mobilier 12 ans 2185 - Autres Immobilisations corporelles 3 ans 2188 - Divers matériel : équipement des cuisines et équipements sportifs 10 ans Équipement médical : appareils de laboratoires 5 ans Autres 6 ans	30/06/2008 n° 08.501

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.1
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art.	Libellé	Budget de l'exercice (Hors RAR) (BP+BS+DM) I	Propositions nouvelles	Vote II
	DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B	37 665,00	23 182,00	23 182,00
	16 Emprunts et dettes assimilées (A)	10 865,00		
1641	EMPRUNTS EN EUROS	10 865,00		
	Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)	26 800,00	23 182,00	23 182,00
13911	SUBV EQUIP TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT ETAT ET ETS NATIONAUX	26 800,00	3 182,00	3 182,00
020	Dépenses imprévues		20 000,00	20 000,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent	Solde d'exécution D 001	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	60 847,00			60 847,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art.	Libellé	Budget de l'exercice (Hors RAR) (BP+BS+DM) V	Propositions nouvelles	Vote VI
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	39 577,00	16 181,00	16 181,00
	Ressources propres externes de l'année (a)	2 312,00		
10222	F.C.T.V.A.	2 312,00		
	Ressources propres internes de l'année (b)	37 265,00	16 181,00	16 181,00
2802	AMTS FRAIS REALISATION DE DOC URBANISME & NUMERISATION CADASTRE	36 350,00	16 181,00	16 181,00
024	Produits de cessions			
021	Virement de la section de fonctionnement	915,00		

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent	Solde d'exécution R 001 de l'exercice	Affectation R 1068 de l'exercice précédent	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	55 758,00		38 009,17		93 767,17

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres (IV)	60 847,00
Ressources propres disponibles (VIII)	93 767,17
Solde (IX = VIII - IV)	+32 920,17

**IV - ANNEXES
ÉTAT DES RESTES À RÉALISER**

IV

Section de Fonctionnement		Prévu	Réalisé	Restes à Réaliser
DÉPENSES		137 547,69	59 886,49	0,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	11 750,00		
6226	HONORAIRES	7 450,00		
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	1 500,00		
6238	DIVERS	2 800,00		
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	28 800,00	23 459,18	
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	28 800,00	23 459,18	
66	CHARGES FINANCIERES	400,00	98,71	
66111	INTERETS REGLES A L'ECHÉANCE	400,00	384,62	
66112	INTERETS-RATTACHEMENT DES ICNE		-287,91	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	55 332,69		
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	55 332,69		
022	DÉPENSES IMPREVUES	4 000,00		
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	915,00		
042	OPERATION ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	36 350,00	36 330,60	
6811	DOTATIONS AMORTISSEMENTS IMPOS INCORPORELLES ET CORPORELLES	36 350,00	36 330,60	
RECETTES		137 547,69	103 196,07	0,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	45 865,00	11 516,90	
74758	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUTRES GROUPEMENTS	11 588,00	11 516,90	
7477	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FOND STRUCTURELS	21 600,00		
7478	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUTRES ORGANISMES	12 677,00		
042	OPERATION ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	26 800,00	26 796,48	
777	QUOTE PART DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT TRANSFEREES AU RESULTAT D'EX	26 800,00	26 796,48	
002	EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ DE N-1	64 882,69	64 882,69	
RÉSULTAT		0,00	43 309,58	0,00

Section d'Investissement		Prévu	Réalisé	Restes à Réaliser
DÉPENSES		110 365,82	56 934,39	20 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	50 272,00	3 360,00	20 000,00
202	FRAIS DOCUMENTS D'URBANISME ET NUMERISATION DU CADASTRE	15 272,00	3 360,00	
2032	FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT	35 000,00		20 000,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	15 914,00	15 914,00	
1321	SUBV EQUIP NON TRANS ETAT & ETS PUBLICS	15 914,00	15 914,00	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	12 865,00	10 863,91	
1641	EMPRUNTS EN EUROS	12 865,00	10 863,91	
020	DÉPENSES IMPREVUES	4 514,82		
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	26 800,00	26 796,48	
13911	SUBV D'EQUIP TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT ETAT ET ETS NATIONAUX	26 800,00	26 796,48	
RECETTES		110 365,82	94 943,56	12 800,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	28 714,00	15 914,00	12 800,00
1311	SUBVENTIONS EQUIPEMENT TRANSFERABLES ETAT ET ETS NATIONAUX	15 914,00	15 914,00	
1327	SUBVENTIONS EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FOND	12 800,00		12 800,00
10	DOTATIONS, FOND DIVERS ET RESERVES	2 312,00	624,14	
10222	F.C.T.V.A.	2 312,00	624,14	
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	915,00		
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	36 350,00	36 330,60	
2802	AMTS FRAISDOC URBANISME & NUMERISATION CADASTRE	36 350,00	36 330,60	
001	SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ N-1	42 074,82	42 074,82	
RÉSULTAT		0,00	38 009,17	-7 200,00


 Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
 Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher
 L'Ordonnateur,


 Trésorerie Principale de Montluçon
 Le Comptable,

Fiche de calcul des résultats prévisionnels 2016

02 – Budget SCOT :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	59 886,49	38 313,38	-21 573,11
	Section d'investissement	56 934,39	52 868,74	-4 065,65
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)		64 882,69	64 882,69
	Report en section d'investissement (001)		42 074,82	42 074,82
	TOTAL (réalisations + reports)	116 820,88	198 139,63	81 318,75
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section d'exploitation			
	Section d'investissement	20 000,00	12 800,00	-7 200,00
	TOTAL DES RESTES à réaliser à reporter en N+1	20 000,00	12 800,00	-7 200,00
				SOLDE D'EXECUTION
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	59 886,49	103 196,07	43 309,58
	Section d'investissement	76 934,39	107 743,56	30 809,17
	TOTAL CUMULE	136 820,88	210 939,63	74 118,75

Le Compte Administratif provisoire 2016 fait ressortir :

En investissement :

- sur les opérations réalisées, un excédent de 38 009.17 euros est constaté qu'il convient de reporter.
- sur les opérations restant à réaliser, un déficit 7 200.00 euros.

En fonctionnement :

- sur les opérations réalisées, un excédent de 43 309.58 euros est constaté, il convient de reporter.



L'Ordonnateur Daniel DUGLÉRY,



Le Comptable Sophie LAMOTTE,

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays de la Vallée
De Montluçon et du Cher

Avance remboursable Ingénierie Leader

Monsieur DUGLERY, Président

Lors de sa commission permanente du 9 février 2017, le Conseil régional Auvergne- Rhône Alpes Autorité de gestion du FEADER-Leader a décidé la mise en place d'une avance remboursable pour les structures porteuses des programmes Leader 2014-2020 compte-tenu du retard considérable de l'instruction et par conséquent du paiement de l'aide Leader à l'ingénierie et l'animation des GALs qui ont consenti à plus de deux années d'avance du financement leader pour l'animation du programme.

Le montant de cette avance remboursable selon deux échéances est de 50 000 euros maximum. Cette avance doit permettre de sécuriser le fonctionnement et l'animation 2017 dans l'attente des paiements des mesures 19.1 et 19.4 du FEADER dédiés à l'animation Leader 2015-2016.

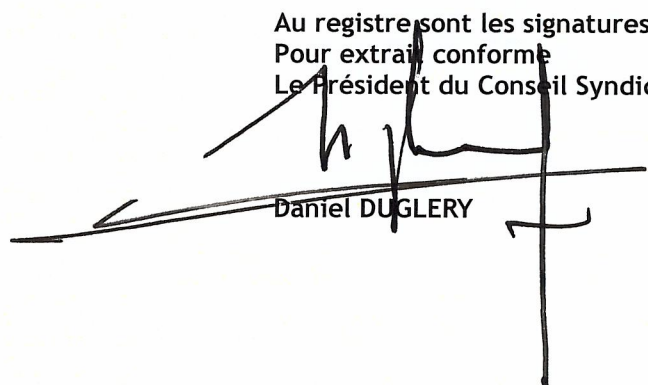
Monsieur le Président rappelle la délibération du Conseil syndical du 30 janvier faisant mention des difficultés de trésorerie auquel serait confronté le PETR du fait de ces deux années de retard de paiement Leader et propose donc aux membres du Conseil syndical de solliciter auprès du Conseil régional, une avance remboursable d'un montant de 50 000 euros remboursables selon les échéances suivantes :

- 1^{ère} échéance de 15 000 euros en novembre 2017
- 2^{ème} échéance de 35 000 euros en juin 2018

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Président à signer la convention régionale d'attribution d'une avance remboursable (annexée à la présente délibération) d'un montant 50 000 euros.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Président du Conseil Syndical



Daniel DUGLERY

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays de la Vallée
De Montluçon et du Cher

Contrat de Ruralité Etat

Monsieur DUGLERY, Président

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Syndical la circulaire du ministre de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités, datée du 23 juin 2016, précisant les modalités de mise en œuvre des contrats de ruralité.

Cette nouvelle contractualisation Etat, dont les Pôles d'Equilibre Territorial et Rural sont les partenaires privilégiés, visent à accompagner le développement rural par le soutien de projets matière d'accessibilité aux services et aux soins, de développement de l'attractivité, de redynamisation des bourgs-centres, de nouvelles mobilités, de transition écologique ou, encore, de cohésion sociale.

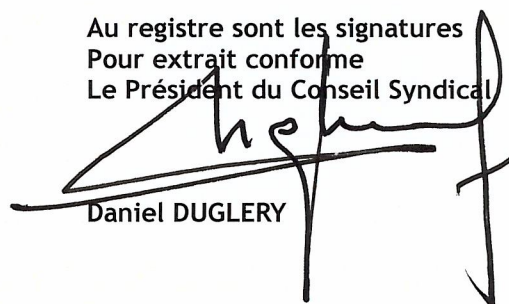
Monsieur le Président rappelle le Projet de territoire du PETR qui s'appuie sur le diagnostic réactualisé du territoire et qui s'inscrit pleinement dans le cadre du Contrat de Ruralité Etat, se déclinant en objectifs et en 14 Fiches-Actions pour la période 2017-2020 (Cf. document annexé).

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

- approuve l'ensemble des documents et fiches-actions composant le Contrat de Ruralité Etat du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher ;
- autorise Monsieur de Président à signer le Contrat de Ruralité et à effectuer toutes les démarches s'y rapportant.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Président du Conseil Syndical



Daniel DUGLERY



Document déposé
le

13 MARS 2017

à la sous-préfecture
de Montluçon

Contrat de ruralité pour le territoire du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

Etabli entre

L'Etat, représenté par le préfet de l'Allier,

et

Le pôle d'équilibre territorial et rural Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher,
représenté par son président Monsieur Daniel DUGLERY

ci-après dénommés les **porteurs du contrat** ;

Le Conseil départemental de l'Allier, représenté par son président Monsieur Gérard
DERIOT,

L'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes, représenté par Madame Michèle
TARDIEU, directrice de la délégation départementale de l'Allier,

Montluçon Communauté représentée par son président Monsieur Daniel DUGLERY,

Commentry-Montmarault-Néris Communauté représentée par son président
Monsieur Bruno ROJOUAN

La Communauté de communes du Val de Cher représentée par son président
Monsieur Gérard CIOFOLO

La Communauté de communes du Pays d'Huriel représentée par son président
Monsieur Michel TABUTIN

la Communauté de communes du Pays de Tronçais représentée par sa présidente
Madame Corinne COUPAS

ci-après dénommés les **partenaires du contrat**.

Préambule

Conformément aux dispositions du comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016, un contrat de ruralité est conclu entre les porteurs et partenaires ci-dessus. Cet outil coordonne et structure les politiques publiques territorialisées, à une échelle infra-départementale, mais pouvant s'inscrire sur plusieurs départements.

A partir d'une volonté exprimée par les élus locaux, ce contrat accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné, en fédérant l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et associatifs. Ils inscrivent leurs engagements pluriannuels pour améliorer la qualité de vie, la cohésion sociale et l'attractivité du territoire rural.

Ce contrat permet notamment de soutenir les projets issus des mesures des comités interministériels aux ruralités à l'échelle infra-départementale. À l'échelle locale, il doit permettre de soutenir les projets d'aménagement opérationnels durables (centres-bourgs, réinvestissement de friches industrielle ou agricole,...) en cohérence avec les engagements de la charte EcoQuartier du Ministère du Logement et de l'Habitat Durable.

Il doit s'inscrire en cohérence avec les stratégies et outils contractuels établis à l'échelle du département et de la région notamment avec les Contrats territoriaux Allier, Contrat Ambition régionale, Programme Leader « Nouvelles ressources et Nouvelles Activités » du PETR-Pays de la vallée de Montluçon et du Cher.

I) Présentation générale du territoire

A) Le territoire du contrat

COMPOSITION DU PETR PAYS DE LA VALLÉE DE MONTLUÇON ET DU CHER AU 1ER JANVIER 2017



En 2016, le périmètre du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, d'une superficie de 2 209 km², comprend 92 communes et 7 EPCI dont l'agglomération Montluçonnaise.

Depuis le 1^{er} Janvier 2017, le PETR se compose de 90 communes et 5 EPCI au regard des fusions entre l'agglomération Montluçonnaise avec la communauté de communes du Pays de Marcillat-en-Combraille, et la fusion de la communauté de communes de la région de Montmarault avec celle de Commentry-Néris-les-bains.

Ainsi l'espace rural du PETR qui occupe la majeure partie du territoire se différencie en territoires ruraux de 1^{ère} couronne qui connaissent une mutation résidentielle importante (Saint-Victor, Estivareilles, Villebret...) selon une logique d'étalement périurbain peu maîtrisé ; et en territoires ruraux dits de marge qui connaissent des difficultés croissantes liées à leur isolement, au vieillissement de la population et au départ des emplois et des services de proximité ainsi exposés à la dévitalisation.



B) Les enjeux du territoire

B-1 Populations et principales données socio-économiques du territoire.

1- Une population qui tend à se stabiliser mais une situation démographique très contrastée selon les EPCI. (Sources données 2010 - Appui méthodologique à la future politique de contractualisation avec les territoires en auvergne UMR Metafort AgroParisTech - Inra - Irstea - Vetagrosup Nov. 2014 - Portrait de territoire ARDTA- INSEE 2010).

Le PETR compte 112 280 habitants (données INSEE : population municipale 2011). La densité de population moyenne, de 51,29 hab. /km² est approchante de la moyenne infra-régionale Auvergne qui est de 58 hab/km². L'évolution de la population de 1999 à 2010 traduisait une déprise démographique de - 1.9 %, soit -0,2 % par an. Cette diminution est moins importante que sur la période de 1990 à 1999 (-0,5 % par an). Entre 2010 et 2011 la diminution de population est de - 0,03 %.

Cette diminution reste liée au solde naturel négatif que ne compense pas complètement le solde migratoire : il est de -3 705 habitants entre 1999 et 2011. Les communes les plus structurantes du territoire perdent des habitants (Montluçon-Commentry) ; la commune la plus peuplée est sa ville-centre Montluçon qui compte 38 166 habitants et qui entre 2006 et 2011 a connu une perte de population de -0.9 %.

Le solde migratoire sur la période 1999-2010 est positif : +1 496 habitants, se traduisant par l'importance des « retours au pays » dans les migrants venus d'autres régions.

Le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher s'est emparé de cet enjeu démographique (objectif à + 4 % à 10 ans) dans le cadre de son schéma de cohérence territoriale (SCOT) entré en vigueur en avril 2013. Sa révision est engagée depuis mars 2016.

Un territoire dont la population se stabilise mais globalement néanmoins marqué par une population vieillissante.

La structure de la population du Pays tend au vieillissement et traduit la prédominance des plus de 65 ans sur les moins de 20 ans par un indice de vieillissement à 113 en cela proche de celui de l'Auvergne ; entre 1999 et 2009, l'on constate une progression de + 2,4 % des personnes âgées de 75 ans et plus.

Cette structure de la population du pays conditionne le développement et la structuration d'une offre de services accessibles aux personnes vieillissantes. Dans cette perspective une analyse des besoins sociaux du territoire est à engager à l'échelle du Pays, articulée avec le projet social du PETR comprenant l'émergence d'un futur contrat territorial santé à l'échelle du bassin de santé intermédiaire de Montluçon.

2- Situation socio-économique du territoire :

a) « Entre Industrie et Tertiaire, une transition amorcée dans un contexte socio-économique particulièrement vulnérable »

Le territoire rural qu'est le Pays, organisé autour de la ville centre et maillé de pôles intermédiaires présente une attractivité tant économique, que résidentielle fragilisée.

Le bassin économique se scinde en deux zones d'intervention économique, l'une urbaine, l'autre rurale. L'agglomération de Montluçon porte un contrat de ville qui concerne les quartiers prioritaires de Fontbouillant, Bien-Assis et Rive Gauche. La commune de Commentry a signé quant à elle un contrat de ville en veille active qui mobilise exclusivement des crédits de droit commun. La quasi-totalité du reste du territoire se situe en zone de revitalisation rurale (ZRR).

Les fonctions productives industrielles persistent sur le territoire, 5 % des établissements relèvent du secteur industriel, concentrés principalement sur son cœur urbain (Commentry-agglomération montluçonnaise); ces fonctions productives s'organisent en filières structurées s'appuyant sur des savoir-faire reconnus (électromécanique, métallurgie, transformation du caoutchouc, chimie, agro-alimentaire, logistique, bois, éco-industrie ...).

L'influence du cœur urbain en matière d'emplois s'étend sur tout le pays avec 1 emploi sur 3 occupé par un actif résidant en dehors de l'agglomération ; ainsi pôle urbain et espaces ruraux voient leur « sort » étroitement lié.

Les employés (16,3 %) sont en plus grande proportion par rapport à la moyenne auvergnate (15,4 %). 29 % des actifs du territoire dépendent de l'industrie comprenant l'industrie agroalimentaire. La population active du Pays est composée principalement d'ouvriers (14,4 %) et d'employés (16,3 %) de faible niveau de qualification.

Le besoin de montée en compétences des entreprises industrielles et de services aux industries du bassin représente un enjeu de maintien de compétences clés de son activité. Ce besoin s'est vu révéler par la conduite en 2014 d'une mission de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territorialisées à l'échelle du bassin d'activité.

L'emploi total comprenant les effectifs salariés et non-salariés sur le bassin en 2010 est de 42 052 salariés avec un taux d'activité (15 à 64 ans) de 69.6%, taux approchant de celui du département de l'Allier.

Les retraités constituent la catégorie la plus représentée au sein de la population du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher. Leur part est légèrement supérieure à la moyenne auvergnate (35,2 % contre 34% pour l'Auvergne).

La proportion d'agriculteurs, exploitants (1,8 %) est inférieure à la moyenne auvergnate, cependant le territoire se caractérise par la prédominance de l'élevage et de son bassin allaitant, comprenant la présence d'industries agroalimentaires dérivées de la production de la viande bovine (à Montluçon et Villefranche d'Allier).

L'organisation du territoire autour de son pôle urbain offre un potentiel de développement pour les circuits courts et les circuits alimentaires de proximité encore en devenir malgré l'initiative de producteurs locaux (vente directe, groupement d'intérêt économique de Chambérat, marché de producteurs fermiers à Athanor, 2 associations locales pour le maintien d'une agriculture paysanne...). Cette agriculture est fortement ancrée dans l'histoire du Pays ; elle en marque profondément son paysage bocager représentant une ressource valorisable pour l'agriculture et le développement d'un tourisme paysager.

Le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher a été un territoire précurseur de la préservation et valorisation économique, bio fonctionnelle, culturelle et touristique de la haie bocagère. Avec 75 % de la surface du Pays, l'agriculture est l'activité dominante en matière d'occupation spatiale. La tendance auvergnate vers la diminution et l'agrandissement des exploitations agricoles est aussi confirmée pour le territoire du PETR. Quant à la filière bois, elle se voit principalement structurée sur le Nord du territoire avec la forêt de Tronçais principale ressource forestière du territoire dont la gestion et l'exploitation est assurée par l'Office national des forêts (ONF).

La proportion d'artisans, commerçants et chefs d'entreprise (3,2 %) et celle des cadres et professions intellectuelles supérieures (3,9 %) sont inférieures aux moyennes auvergnates (respectivement de 3,7 %, 4,1 % et 4,4 %).

Le tissu économique intermédiaire du PETR (ses 10 pôles) reflète la structuration du territoire; Cependant l'offre de commerce de proximité de centre-ville et de centre-bourg souffre et l'on assiste sur certain territoire à un effritement de leur assise commerciale due à l'affaiblissement du commerce traditionnel. L'évasion commerciale est faible sur le bassin montluçonnais (étude CRCI 2013). La vente à distance ne représente que 3 % du montant des achats alimentaires et non alimentaires dont 50 % se font par internet. Comparativement, la proportion en région Auvergne est de 64 %, pour 57 % en Allier. Il y a pour le territoire du Pays une marge de progression notable pour la vente par internet ou son relais (commande -réservation à distance).

Ce mode de promotion de l'offre et de vente de proximité constituant une alternative face à l'emprise des formes de vente en grande surface. En 2014, le Pays a lancé une plateforme collective «achetezmontlucon» de promotion de l'offre de commerce, de services, de l'artisanat de proximité et des produits locaux qu'il reste encore à structurer à cette échelle territoriale.

Entre 2007 et 2011, le nombre de salariés sur le bassin a diminué plus fortement qu'au niveau régional (-7 %, contre -3 % en Auvergne) en raison des effets de la désindustrialisation ; en 5 ans les effectifs industriels ont diminué de 12 %. Le taux de création d'entreprises du bassin est proche de la moyenne auvergnate en 2012 et plus élevé dans l'agglomération montluçonnaise. (*Source Observatoire de l'emploi Auvergne repères et analyse mars 2014*).

Le taux de chômage au 3^{ème} trimestre 2016 est le plus élevé de la région Auvergne-Rhône-Alpes soit 11.8 % avec une légère prédominance du chômage des femmes. (*Source Observatoire de l'emploi - Pôle Emploi Auvergne-Rhône Alpes - Chiffres clés du bassin d'emploi de Montluçon septembre 2016*).

Le taux de chômage des jeunes est similaire ou approchant de la moyenne régionale soit 15 % ; le taux de chômage des seniors de 50 ans et plus s'élève à 28 %, soit 5 points au-dessus de la moyenne régionale, qui est de 23 %. 48 % des demandeurs d'emploi sont de niveau 5 (CAP-BEP), taux supérieur à la moyenne régionale (37 %).

Autre indicateur de la fragilité du contexte socio-économique du territoire celui du revenu net moyen déclaré par ménage en 2013 qui est inférieur à la moyenne régionale : 19 686 € pour le PETR, contre 20 535 € de revenu moyen régional. L'indice de pauvreté est inférieur d'environ 1000 € à la moyenne obtenue sur l'ensemble des EPCI d'Auvergne.

b) Mobilité - transport : « Un territoire irrigué et desservi par des infrastructures routières performantes, une offre ferroviaire faible et disqualifiée ; une mobilité infra territoriale à développer »

Le territoire du Pays bénéficie d'un réseau routier stratégique grâce à l'autoroute A71 reliant l'Europe du Nord à l'Europe du Sud et de la Route Centre Europe Atlantique (RCEA) qui constitue l'une des grandes liaisons transversales reliant l'Europe centrale à la façade Atlantique. Sa desserte ferroviaire est inadaptée et contribue à l'isolement du Pays, n'offrant pas une alternative concurrentielle et attractive à la voiture individuelle.

Autre constat du SCOT, celui d'un réseau de transports en commun peu efficace (1,8 % des trajets quotidiens dans le pays contre 4,2 % en Auvergne), hormis au sein de l'agglomération. Ainsi les déplacements sont de plus en plus dépendants de la voiture individuelle avec des conséquences économiques, sociales et environnementales prégnantes pour les habitants les plus fragilisés et éloignés des fonctions de centralités et du pôle urbain.

c) Une offre de services plutôt bien maillée sur le territoire, un tissu économique intermédiaire aux équilibres fragiles.

Le Pays présente un maillage remarquable du territoire en 10 pôles intermédiaires. Le vieillissement de la population, l'évasion des jeunes qualifiés, l'inadaptation de l'offre de logement impactent l'économie de proximité et sa viabilité.

Le vieillissement de la population se répercute sur le parc de logement avec un taux de vacance élevé de 13,3 % en 2014 particulièrement sur Montluçon et Commentry ; ce parc s'avère inadapté aux besoins des jeunes ménages et des personnes âgées. Le SCOT se donne pour objectif la réduction de moitié de la vacance sur le territoire du pays et pour se faire il devra se doter d'outils spécifiques d'observation, de maîtrise du foncier, de requalification (dont rénovation énergétique) de l'habitat en accompagnement des démarches territoriales des EPCI (opération programmée d'amélioration de l'habitat, 2^{ème} plan national de rénovation urbaine (PNRU 2)).

Les deux générations de contractualisation Conseil Général / Conseil Régional Auvergne+ ont permis une remise à niveau de l'offre de services qui reste néanmoins à compléter pour une meilleure garantie d'accessibilité des populations aux services essentiels ; ainsi le territoire est doté de plusieurs établissements de santé et de structures d'accueil médico-sociales (Hôpitaux d'Ainay-le-Château et de Montluçon, clinique Saint François, maisons d'accueil rurales pour personnes âgées (MARPA) et établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), maisons de retraite privées), un centre local d'information et de coordination (CLIC) et 6 centres sociaux confrontés à des mutations structurelles (organisationnelles, technologiques, de leurs modes de financement ainsi que 2 maisons de santé pluri-professionnelles en fonctionnement (Ainay-le Château et Montmarault) et 2 maisons de santé pluri-professionnelles en projet (Montluçon et Cosne d'Allier) ainsi qu'un pôle de santé pluri-professionnel en projet (Huriel - La Chapelaude).

Néanmoins l'organisation de l'offre de soins de premier recours ne peut trouver sa réponse exclusive dans de l'immobilier de santé, le territoire doit se rendre attractif aux professionnels de santé en favorisant les pratiques collaboratives par l'organisation de plateforme territoriale des professionnels de santé sur le BSI autour de projets territoriaux de santé soutenus par des plateformes territoriales d'appui aux professionnels de santé.

Les temps d'accès aux divers services pour la population du Pays hormis sur ces marges rurales sont inférieurs ou équivalents à la moyenne auvergnate; de nouvelles organisations (maillage-regroupements...) de services sont nécessaires pour leur maintien et leur développement, tant en milieu urbain que rural. L'accompagnement et développement de fonctions relais sont à renforcer pour garantir un égal accès aux services sur le territoire et sur tout le territoire en intégrant leur possible itinérance.

Le Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher développe une offre de formation performante post-bac pour l'ensemble du bassin et au-delà. On peut citer à titre d'exemples :

- à Désertines, le centre de formation des apprentis de l'industrie ;

- à Montluçon, un Institut de formation aux affaires et à la gestion, un institut de formation en soins infirmiers, un institut universitaire technologique, une antenne de l'association pour la formation professionnelle des adultes, une école de gendarmerie, chargée de la formation des sous-officiers et gendarmes adjoints volontaires.

Ces établissements et filières de formation sont dotés de plateaux techniques pour plusieurs d'entre eux potentiellement supports de recherche et développement et d'expérimentations, de Fab' Labs au profit du territoire et de son tissu économique.

d) Téléphonie mobile et couverture numérique un déploiement inégalitaire.

Le taux de couverture numérique varie entre 45 % et 80 % selon les EPCI du Pays même si des alternatives techniques et leur accessibilité sont à développer. Ce décalage s'avère fortement limitant pour les territoires ruraux tant pour le développement de l'e-service que pour l'e-tourisme. En effet, de nombreuses communes rurales ne bénéficient pas d'une couverture téléphonie mobile satisfaisante (zone grise) permettant les usages et applicatifs de l'internet mobile.

3 - Les éléments remarquables du patrimoine du territoire : Une trame verte et bleue véritable produit d'appel.

Le PETR« entièrement »structuré par le Cher et sa vallée qui en constitue l'armature territoriale, est recouvert d'un réseau et d'une multitude d'étangs qui ont permis l'essor industriel du pays. Le canal de Berry constitue un élément majeur du patrimoine culturel et économique de la Vallée, à présent aménagé en voie verte de Montluçon à Vallon-en-Sully interconnectée vélo route(en amont-transversalité et aval) sur l'axe de la Vallée du Cher.

La mémoire de ce patrimoine économique fait l'objet d'une valorisation au Musée du Canal de Berry à Audes, mais aussi en d'autres endroits du territoire.

Autres éléments majeurs du patrimoine du territoire :

La présence du bocage (Bocage de la Basse Combraille du 12^{ème} siècle au sud et Bocage Bourbonnais du 18^{ème} siècle) qui façonne le paysage et préserve la qualité prairiale et les continuités écologiques sur le territoire. Un observatoire lui est dédié à la Maison de la Combraille à Marcillat-en-Combraille.

La forêt de Tronçais est un autre héritage de l'exploitation et économie du bois depuis Colbert ; d'une superficie de 11 000 ha, elle constitue la plus belle chênaie d'Europe par son mode régénération et la qualité de son bois de chêne pour la merranderie et pour le vieillissement des vins et alcools issus de productions de divers continents. Le site des forges de Tronçais à Saint- Bonnet-Tronçais au cœur de la forêt en constitue un vestige du patrimoine économique du pays alimenté par son réseau d'étangs connecté au canal de Berry. La communauté de communes du Pays de Tronçais a engagé une étude de valorisation du site.

La Vallée de Chambonchard et les Gorges du Haut Cher en aval et aux portes de Montluçon présente un relief de gorges favorables à la préservation d'une biodiversité importante mais aussi à la pratique d'activités de découverte sport-nature à l'exemple de la via ferrata de Lignerolles. Le conseil départemental de l'Allier et la Communauté de Communes de Marcillat en Combraille ont élaboré un projet de valorisation de la Vallée.

Ainsi l'axe de la Vallée du Cher du Nord au Sud du PETR structure un positionnement pôle de pleine nature à consolider en une offre attractive (tourisme sport nature et de découverte).

Un potentiel « Culture -Art de vivre » basé sur les villages/ cœur de ville remarquables du territoire et le spectacle vivant : les villages médiévaux (Ainay-le-Château, Huriel, Hérisson, la cité médiévale de Montluçon avec son Musée des musiques populaires), et le patrimoine thermal (Néris-les-bains).

Plus globalement la qualité naturelle du territoire se traduit par une biodiversité importante (6 zones classées en site d'Intérêt communautaire par le réseau Natura 2000 et la présence de nombreuses zones naturelles d'intérêt écologiques faunistiques et floristiques (ZNIEFF) de type 1 (forêts dont la forêt de Tronçais) et de type 2 (étangs, forêts, prairies humides) et par son paysage favorable aux mobilités douces pour le développement d'un tourisme durable à qualifier et promouvoir.

L'enjeu du développement touristique pour le pays réside prioritairement dans la qualification de son offre. Le niveau de touristicité du pays est inférieur à la moyenne régionale, le territoire n'est pas identifié comme un territoire touristique ; peu d'offres labellisées (33), la moyenne auvergnate étant de 105. Il s'agit d'accompagner la montée en gamme de l'offre à partir d'un positionnement affirmé. La qualité culturelle du territoire outre ses éléments patrimoniaux et son composant «patrimoine économique» à préserver nécessitent des produits et actions de médiation culturelle à développer. Elle converge vers un positionnement touristique marqué «itinérance douce- pleine nature » et «Culture-Art de vivre».

La qualité et professionnalisme reconnus de l'offre culturelle sur le territoire du PETR constitue une caractéristique forte du territoire avec la présence de nombreuses compagnies professionnelles (dont le centre dramatique national (CDN) des Ilets à Montluçon, Le Cube et la Compagnie de la Belle Meunière à Hérisson, la Volga à Marcillat en Combraille, Entract' à Commentry etc.), et de résidences d'artistes de plasticiens.

Cette offre s'avère néanmoins peu visible aux habitants du territoire et impacte insuffisamment l'attractivité du territoire pour de nouveaux arrivants, entrepreneurs culturels, étudiants et touristes.

4 - Acteurs représentatifs du territoire, mode d'organisation et partenariats existants.

L'existence du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher a d'abord reposé sur la volonté des élus du territoire de sensibilité et appartenance politiques différentes de réfléchir ensemble et de porter des projets à cette échelle territoriale de bassin de vie. Un syndicat intercommunal pour le développement économique et la promotion touristique de la Vallée du Cher fut créé en 1989, auquel a succédé le Pays de la vallée de Montluçon et du Cher en 2003, premier du genre en Auvergne. Cette volonté a traversé plus de deux décennies et se voit réaffirmer par la décision des élus du territoire de la transformation du Pays en Pôle d'équilibre territorial et rural le 28 novembre 2014 par arrêté préfectoral.

Dès 2003, le Pays s'est doté d'un Conseil de développement (CODEV) qui a été reconfiguré en 2012 comprenant plusieurs collèges représentatifs des ressources de la société civile; le CODEV, voit son rôle renforcé dans le cadre du PETR. Le CODEV est actif au sein du pays et a initié plusieurs réflexions (E-commerce ; observatoire de l'offre et de la demande de logements ; Montluçon Ville Etudiante, l'accessibilité ferroviaire).

La création d'une conférence/conseil des maires des 92 communes du PETR/Pays est intervenue avant sa reconnaissance le 7 juillet 2014. Par son action Leader 2007-2013, le Pays en lien avec les agents de développement des EPCI est devenu au fil du temps un espace « conseil d'orientation et d'assistance technique » pour les communes, les associations locales et les porteurs de projets.

Le PETR, est également la plateforme d'appui du Comité de bassin d'emploi et d'activités(CBE) qui en épouse complètement le périmètre. Le CBE a été créé en 2006, il réunit les partenaires sociaux et les organisations représentatives des entreprises locales, les acteurs de la formation et de l'emploi, l'Etat et les collectivités partenaires (Conseil général -Conseil régional) ; le PETR en assure l'animation et le fonctionnement depuis sa création. Ainsi est-il intervenu régulièrement pour la mobilisation de cellules de reclassement dans le cadre de plans de sauvegarde de l'emploi d'entreprises en difficultés ; il a conduit la cellule de reclassement de l'établissement ASTEEL Flash de Domérat ; il participe activement aux forums Emploi en partenariat avec Pôle Emploi et a initié plusieurs actions de formation en direction des demandeurs d'emplois (DE) du bassin et prochainement une action en direction des DE seniors cadres du Bassin.

Le PETR est gestionnaire du site Natura 2000 Gorges du Haut Cher. Il assure la mise en œuvre de son document d'objectifs depuis 2009.

Le PETR est également membre de la commission locale de l'eau (CLE), chargée d'élaborer le schéma d'aménagement et de gestion des eaux Cher Amont et de suivre sa mise en œuvre. La présidence de la CLE est actuellement assurée par un élu du PETR.

L'animation du Pays-PETR s'appuie sur le réseau technique des agents de développement et directeurs du Pays qui se réunit tous les 2,5 mois.

En 2006, le pays doté de la compétence de promotion touristique a délégué à l'Agence Locale de Tourisme, la mission de promotion et de développement touristique.

Le PETR est à présent en passe de se voir transférer en 2017 la compétence promotion touristique par les nouveaux EPCI recomposés et de créer un office de tourisme intercommunautaire (OTI) courant 2017.

Les 6 centres sociaux du pays sont des acteurs avec lesquels le Pays entretient un dialogue continu en les réunissant notamment dans le cadre de l'élaboration de son projet social de territoire.

Est en cours d'élaboration un observatoire de l'offre et de la demande de logements (base de données Intranet gérée par le Pays) réunissant acteurs publics et privés dont agences immobilières et associations des propriétaires privés.

Le territoire comprend également un réseau associatif dense et hétérogène (hors délégataire ou mandataire de services des collectivités locales) ; principalement concentré sur le pôle urbain. Le programme Leader 2007-2013 a permis de prendre le pouls de la vitalité de ce monde associatif majoritairement atomisé. Peu de coopérations entre acteurs associatifs sont constatées. Il est également confronté au renouvellement générationnel de ses dirigeants. Emergent à présent l'expression de volontés d'échanges inter associatifs voire d'espaces « citoyens - d'éducation populaire - d'émergence d'idées/projets » perceptibles au travers des échanges avec les élus locaux et les associations locales rencontrées.

L'élaboration de la stratégie territoriale du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher s'inscrit dans le cadre de son évolution en PETR intervenue le 28 novembre 2014. Dans ce contexte le Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher a plus encore animé le dialogue territorial qui a permis d'en dégager sa stratégie Leader 2014-2020.

Elle repose donc sur un diagnostic partagé qui a également pris appui sur son SCOT, approuvé en mars 2013 et déjà « grenellisé », qui a montré la voie des mutations que le territoire devait entreprendre pour les 10 années à venir.

-2 - ANALYSE AFOM au regard des Axes thématiques du Contrat de ruralité

Attractivité culturelle et touristique

Atouts	Faiblesses
La Vallée du Cher, trame verte et bleue produit d'appel pour l'itinérance douce, et un potentiel « Villages remarquables - Culture-Arts de vivre ». La Forêt de Tronçais, plus belle chênaie d'Europe Présence d'équipements culturels structurants et récents (Musée du Canal de Berry, Maison de la Combraille, Mupop). Un patrimoine naturel et culturel de qualité et diversifié en jalonnement des itinéraires. Présence et foisonnement d'acteurs culturels fortement professionnalisés et reconnus (Spectacles vivants- Arts plastiques).	Absence de positionnement touristique affirmé - Voie verte non aménagée. Manque de qualification des hébergements touristiques dont hôtellerie de plein air. Absence de prestations d'animation /découverte structurées. Déficit de structuration de l'offre et de mise en réseau des acteurs culturels et touristiques. Dégradation d'éléments patrimoniaux. Manque de visibilité interne et externe de l'offre culturelle. Absence de médiations culturelles.
Opportunités	Menaces
Dynamiques locales à accompagner : projets des territoires (Chambonchard, Huriel, Tronçais, Audes, Nérès les bains, Hérisson, Ainay le Château...) L'économie sociale et solidaire, levier de détection de nouveaux talents et de l'entrepreneuriat culturel. Demande des acteurs culturels d'une coordination culturelle. Les applications et usages numériques en appui -développement-qualification-démocratisation de l'offre culturelle et touristique. L'Agence locale du tourisme, outil de gouvernance pour fédérer, animer le réseau d'acteurs.	Disqualification -obsolescence des hébergements touristiques du territoire (principalement offres privées). Affaiblissement de l'économie touristique. Affaiblissement des structures et acteurs culturels dont capacités de création. Affaiblissement du lien social et des fonctions d'éducation populaire Relégation du potentiel de développement par les usages numérique

Attractivité Economique et revitalisation des Bourgs Centre

Atouts	Faiblesses
Elevage et productions de qualité. Emergence de nouvelles organisations de services (multi activités). Desserte numérique de pôles structurants de services. Territoire engagé dans le développement de nouveaux outils de l'e-commerce, l'e-service. Présence de savoir-faire industriels emblématiques et de filières de formation structurées	Manque de structuration de filières circuits courts. Déficit d'animation et de mise en réseau des services présentsiels Difficultés de pérennisation des emplois et des activités. Absence d'outils d'émergence de projets collectifs. Manque de visibilité de la notoriété des savoir-faire du bassin Infrastructures d'accueil à améliorer et qualifier
Opportunités	Menaces
Lien rural/urbain pour le développement de circuits courts et circuits alimentaires de proximité. Economie sociale et solidaire pour l'émergence de tiers lieux professionnels et d'espaces collaboratifs. Le lien rural/urbain pour la valorisation et relais de transmission des savoirs faire emblématiques du bassin. Un potentiel « Etudiants » sur le territoire	Affaiblissement-dévitilisation de l'économie de proximité. Evasion des salariés qualifiés Manque d'attractivité des infrastructures d'accueil d'entreprises

Transition Energétique et Ecologique

Atouts	Faiblesses
Le Bocage une ressource paysagère pour le tourisme, l'économie locale et la biodiversité. La Vallée du Cher et les milieux humides , principaux apports de la ressource en eau pour le territoire (habitants-économie) et vecteurs de son attractivité touristique. La Maison de la Combraille un outil d'observation participative du paysage bocager. La présence de plateaux techniques (Lycée agricole Durdar et IUT Montluçon) possibles supports d'expérimentation et d'actions démonstratives. La mise en compatibilité 2016 du SCOT avec la Loi ALUR (définition des espaces de densification pour les PLU et PLUi et trame verte et bleue). Installation en 2016 de 6 éoliennes sur le plateau de Savernat (communes de Lamais, Quinsaines et Saint-Martinien) Production d'électricité à partir de biomasse sur le site de l'entreprise Adisseo à Commentry Production de chaleur à partir de biomasse (Cérilly, Montluçon, Commentry, Meaulne)	Agrandissement des exploitations et des parcelles agricoles. Pratiques d'entretien inadaptées pour la régénération du maillage bocager. Artificialisation des espaces et des sols en extension urbaine. Image de nature ordinaire (banalisée), acculturation. Irrégularité de la ressource en eau. Taux de vacance élevé, inadéquation de l'offre de logements aux besoins des habitants. Peu de références et de savoir-faire artisanaux en matière de rénovation énergétique de l'habitat et d'écoconstruction. Déficit d'animation climat-énergie
Opportunités	Menaces
La valorisation Bois énergie de la ressource bocagère auprès de la profession agricole; et structuration de micro-filières par les outils de l'économie sociale et solidaire. La sensibilisation aux pratiques agro- écologiques (autonomisation alimentaire des exploitations agricoles dont élevage allaitant). Les applications et usages numériques pour la vulgarisation et accès à la connaissance technique et scientifique. La valorisation culturelle du Paysage par la création artistique. Le Chantier Ecole supports de communication des bonnes pratiques auprès des habitants et propriétaires privés (éco matériaux-rénovation énergétique) Projets éoliens en cours (Chazemais, Viplaix, Courçais...) Projets de parcs photovoltaïques en cours (Braize, Nassigny, Doyet, ZAC de Magnier) Projets de méthaniseurs en cours (Villefanche d'Allier, Nassigny) Projet de territoire à énergie positive pour la croissance verte en cours (agglomération montluçonnaise)	Appauvrissement de la ressource en eau Rupture, mitage des continuités écologiques-impact sur la séquestration carbone (Enjeu PAEC Allier). Accroissement de la dépendance des exploitations agricoles aux marchés de l'alimentation du bétail. Perte d'identité territoriale et du sentiment d'appartenance. Diminution de l'attractivité résidentielle et touristique pour les territoires ruraux. Accroissement de la précarité énergétique

Accessibilité et cohésion sociale

Atouts	Faiblesses
Bonne structuration en pôles de services (dont relais associatifs). Temps moyen d'accessibilité aux services plus court que la moyenne régionale. Un réseau actif de centres sociaux sur le territoire et un CLIC pôle gérontologique à Montluçon. Un projet social de territoire et un Contrat Local de Santé en cours d'élaboration à l'échelle du Pays. Des plateaux techniques (AFPA, hôpitaux, IUT etc. ...) supports d'expérimentation et de R&D dans le champ des sciences sociales et des systèmes d'information. Présence d'établissements et services de santé.	Viellissement de la population -évasion des jeunes qualifiés et/ou actifs. Taux de chômage le + élevé des bassins d'emploi de la région. Faible qualification des personnels des services à la population - Vieillissement des assistantes maternelles. Manque de visibilité de l'offre de services (multiplicité-concurrence entre acteurs-cloisonnement des dispositifs.) Image dévalorisée des métiers des services à la personne. Fragilisation - atomisation, vieillissement du tissu associatif. Désertification médicale avec de fortes disparités territoriales. Déficits d'équipements et d'actions jeunesse structurées. Problème d'attractivité pour les professionnels de santé.
Opportunités	Menaces
Les usages numériques dont numériques mobiles pour l'amélioration, le maillage, la qualification des services, pour l'accès à la connaissance et une meilleure gestion de la relation citoyen. Le capital humain senior pour favoriser les échanges intergénérationnels et la transmission de savoirs faire et être. Les nouvelles initiatives citoyennes d'émergence d'idées /projets : « tiers lieux sociaux ». L'économie sociale et solidaire levier de nouveaux modèles économiques et d'organisation des services ; émergence de nouveaux métiers de médiateurs sociaux et numériques. Le lien rural-urbain pour le maintien- d'une offre et couverture des services pour l'ensemble du territoire. Coopération et exercices regroupés	Fracture sociale et territoriale (relégation des territoires de marges rurales.) Poursuite de l'évasion des jeunes qualifiés et/ou actifs. Renforcement de l'image vieillissante du territoire. Difficultés de renouvellement générationnel des professionnels de santé, Inadaptation- disparition de services à la population (Enfance-Petite enfance, personnes âgées et fragilisées) Offre médicale insuffisante

Mobilité -transport

Atouts	Faiblesses
Temps moyen d'accessibilité aux services inférieur à la moyenne régionale.	Faiblesse de l'offre de transport collectif Revenu moyen des ménages inférieur à la moyenne régionale.
Opportunités	Menaces
Lien/rural urbain pour le développement d'une nouvelle offre de mobilité (auto partage-covoiturage- transports et déplacements solidaires). Les applications numériques (outils d'annonces numériques etc. ...) pour la diffusion et organisation des mobilités.	Isolement des populations fragilisées. Augmentation de la part du coût des déplacements dans le revenu des ménages

L'analyse AFOM ici présentée au titre du contrat de ruralité est commune à celle produite pour le projet de territoire du PETR, la contractualisation régionale et le programme Leader 2014-2020.

Les actions à engager en conséquence portent sur l'ensemble des 6 thématiques du contrat de ruralité en intégrant fortement le lien rural/urbain ; elles se distribuent relativement de manière équilibrée sur chacune des thématiques d'intervention en renforcement des interactions entre thématiques comme un projet global de développement local.

C) Etat des lieux des démarches en cours en matière de développement local, de cohésion sociale et d'attractivité

- **Orientations de l'Etat et état de mise en œuvre des principales mesures des comités interministériels aux ruralités concernant ce territoire**

L'Etat s'attache à accompagner et appuyer le projet du PETR concernant les espaces ruraux de la vallée de Montluçon et du Cher en veillant à inscrire par ce contrat cette démarche dans la promotion d'une politique nationale d'aménagement du territoire équilibrée visant à garantir le développement de chaque territoire.

Le contrat de projet Etat-région (CPER) 2014 2020, notamment par son volet territorial, comporte la définition du cadre dans lequel l'Etat apporte réponse à plusieurs orientations énoncées par ce projet. L'Etat rappelle à ce titre que la communauté d'agglomération montluçonnaise est signataire du volet territorial de ce CPER pour les actions structurantes intéressant son territoire. La cohésion territoriale et sociale au sein même de l'agglomération montluçonnaise fait également l'objet d'un contrat de ville.

Comme le souligne le projet affirmé et porté par le PETR de la vallée de Montluçon et du Cher ce bassin de vie est confronté à des enjeux considérables de développement territorial afin de répondre aux conséquences résultant d'une conversion importante de son tissu économique au cours des dernières décennies.

La définition et la mise en œuvre d'une action publique à la hauteur de ces enjeux doivent nécessairement être menées à bien en recherchant la synergie des actions entre l'agglomération et

l'espace rural qui composent ce territoire. Il a été engagé de longue date une action en ce sens en mettant en place un SCOT à cette échelle, en créant un pays, puis en instaurant le PETR.

Le projet exposé par le PETR et les orientations actées conjointement par le PETR et l'Etat par le présent contrat constituent une réponse à la nécessité de conduire des politiques publiques visant à garantir la cohésion du développement territorial dans ce bassin en prenant en considération les enjeux propres à l'espace rural.

Certaines des mesures figurant au CPER Auvergne-Rhône-Alpes et à son volet territorial ont vocation à s'appliquer sur l'ensemble du territoire du PETR en appui à ce contrat de ruralité. Il s'agit en particulier des actions ayant trait à la desserte numérique et téléphonique, à la présence des services sur le territoire, et à l'appui à la revitalisation des bourgs centres.

L'Etat veillera dans le cadre du contrat de ruralité à la bonne inscription des actions proposées dans les mesures prévues au titre du CPER.

A la suite des assises des ruralités, dont un des ateliers nationaux a eu lieu en 2014 à Montmarault, dans la vallée de Montluçon et du Cher, de nombreuses mesures ont été adoptées lors de trois comités interministériels aux ruralités.

Ainsi notamment :

- s'agissant de la présence des services sur le territoire l'élaboration d'un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité aux services du public est conduite depuis 2014 et a fait l'objet d'un diagnostic dont les conclusions ont été validées en 2015. Les propositions d'orientations générales de ce schéma ont été débattues et adoptées par le conseil départemental en décembre 2016. Le contenu précis et définitif du schéma fait l'objet début 2017 d'une concertation avec les EPCI ainsi qu'avec le PETR.

- la mise en place d'un réseau de maison de services au public (MSAP) a été engagée par les collectivités territoriales et l'Etat aboutissant à la création des MSAP de Marcillat en Combrailles, Huriel, et Montmarault avec l'appui financier de l'Etat par la DETR à la première installation de ces maisons dans leurs locaux, et une aide au fonctionnement annuel par mobilisation du FNADT et du fond inter-opérateurs. Fin 2016 deux MSAP sous gestion de La Poste installées dans les bureaux de poste de Cérilly et Vallon en Sully ont été ouvertes. Au total le territoire du PETR est désormais desservi par 5 MSAP en fonctionnement.

- la question de la présence territoriale des services de santé est une priorité de l'Etat et de l'ARS .Au cours des dernières années l'Etat et l'ARS ont notamment accompagnés la création à Montmarault et Ainay le Château des maisons de santé pluri-professionnelles. L'ARS encourage le développement de pratiques collaboratives autour de projets territoriaux de santé soutenus par des plateformes territoriales d'appui aux professionnels de santé.

- en matière de transition écologique et énergétique, les services de l'Etat ont accompagné le PETR dans l'élaboration d'un dossier de candidature à l'appel à projets TEPCV qui a été accepté. La convention à intervenir à ce titre sera signée début 2017.

- la desserte numérique en très haut débit des espaces ruraux fait l'objet d'un programme pluriannuel d'amélioration avec le soutien de l'Etat par le fond national pour la société numérique (FSN) dans le cadre du déploiement d'un réseau d'initiative publique portant sur les départements de l'ancienne région Auvergne sous maîtrise d'ouvrage de la région.

- la redynamisation des bourgs centres a fait l'objet en 2016 d'un appel à projets dans le cadre de la convention interrégionale Massif Central.. Les projets initiés par les communes de Commentry et Montmarault sont accompagnés par l'Etat à ce titre.

- en accord avec la commission départementale d'élus en charge de définir les critères et priorités d'emploi de la DETR dans le département, des orientations privilégiant l'appui aux projets des territoires ruraux ont été privilégiés dans le département de l'Allier : soutien au maintien et l'adaptation des services au public, bonification des aides pour les projets contribuant à une meilleure maîtrise énergétique dans les bâtiments publics, actions de valorisation du patrimoine, appui aux projets de développement.

Ces orientations permettront d'utiliser la DETR de manière privilégiée pour appuyer les actions prévues au titre du présent contrat. Le fonds de soutien à l'investissement local permettra de conforter cet appui financier en tant que de besoin. Ces financements seront mobilisés dans les conditions exposées ci-après (article II).

- **Contrats, plans d'action, conventions ainsi que les schémas concernant le territoire du PETR - Pays de la vallée de Montluçon et du Cher:**

La Ville Centre de Montluçon est engagée dans un PDUI pour le projet d'aménagement des rives du Cher « Mieux Vivre sa Ville - C Montluçon »

Le PETR est porteur d'un SCOT dont la révision est entreprise depuis mars 2016, d'une part pour sa mise en compatibilité avec la loi ALUR et d'autre part pour la prise en compte du SRCE Trame verte et bleue.

Le PETR est gestionnaire du site Natura 2000 Gorges du Haut Cher et présente un projet agro-environnemental et climatique (PAEC) « Vallée du Cher ».

Il a produit un schéma de développement touristique et entreprend la création d'un office du tourisme intercommunautaire (OTI) à échéance de fin 2017.

Il doit en 2017 sur fond de recomposition territoriale établir les conventions territoriales le liant avec chacun de ses EPCI membres.

IL est porteur d'un programme Leader 2014-2020 Nouvelles ressources-Nouvelles activités et est organisé en un groupe d'action locale (GAL).

Le PETR s'est doté dès 2008 d'un projet culturel de territoire à réactualiser ; il entreprend d'établir un projet social de territoire.

La communauté de communes du pays de Tronçais et les acteurs locaux réunis dans un comité de suivi ont fait acte de candidature au label national "forêt d'exception" pour la forêt domaniale de Tronçais. Ce label est délivré par l'Office national des forêts. Cette labellisation a pour objectif de mettre en valeur la richesse historique, culturelle et environnementale de ce massif forestier remarquable.

II) Objectifs et plan d'actions opérationnel

Le contrat de ruralité intervient en renforcement de la mise en œuvre du projet de territoire lui-même décliné en schémas et plans d'actions ; il permet d'accompagner les mutations et évolutions que le territoire doit connaître :

- En se concentrant sur des problématiques fortes (fonction de consolidation),
- En soutenant l'impulsion de nouvelles initiatives porteuses d'évolutions-mutations,
- En appui à l'expérimentation au moyen d'actions pilotes.

Objectifs et plan d'actions pour la thématique 1 : Accessibilité aux soins

Objectifs	Actions	Partenariats	Dispositifs mobilisables
Améliorer la couverture temporelle et territoriale de l'offre de soins par les solidarités territoriales Améliorer et garantir les conditions d'accès aux soins pour tous	<u>Organisation de l'offre de soins</u> : Etude - Analyse des besoins sociaux et organisation des équipements de santé du territoire Création et maillage des Maisons de santé pluridisciplinaires à l'échelle du BSI Coordination des acteurs territoriaux et des professionnels de santé pour la mise en œuvre du PTS Fiche N° 1	Direction territoriale de l'ARS Professionnels de santé Mission Accueil CD 03 Fédération départementale des MSP Conseil local de santé mentale CLIC de Montluçon CCAS et BAS du territoire EPCI du territoire et limitrophes du BSI de Montluçon Hôpitaux publics et privés	Contrat local de santé et PTS du BSI de Montluçon Dispositif départemental Wanted Leader PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher 2014-2020

Résultats attendus : Installations de professionnels de santé (indicateur : nombre de nouvelles installations)
Développement de l'accueil d'internes stagiaires par les professionnels de santé (nombre de nouveaux agréments maître de stage)
Mise en œuvre d'actions collectives de prévention en lien avec les pathologies marquantes du territoire (PTS de Montluçon) (indicateur : nombre de partenariats générés).
Actions innovantes d'information santé par les usages numériques (nombre d'expérimentation)

Objectifs et plan d'actions pour la thématique 2 : Redynamisation des Bourgs- Centres

Objectifs	Actions	Partenariats	Dispositifs mobilisables
Accompagner les mutations des TPE, de l'artisanat et du commerce de proximité Mobiliser une ingénierie performante pour animer et mettre en œuvre des plans de soutien au commerce et à l'artisanat et au développement d'une nouvelle économie de services de proximité	Elaboration d'un plan d'actions de soutien et de promotion de l'artisanat, du commerce et nouveaux services de proximité. Aménagements des espaces publics pour le développement et l'accueil de nouvelles activités artisanales, commerciales et de services Accompagnement des bourgs centres de Commentry et Montmarault pour la mise en œuvre de plan d'actions de redynamisation Fiche N° 2	CCI Chambre des Métiers SOSAC Associations de commerçants artisans du territoire Les EPCI du territoire Communes de Montmarault et de Commentry	Appel à projets FISAC 2018- Opération collective Appel à projets Attractivité des Bourgs dans le Massif Central Leader PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher 2014-2020 Appel à projet territoire Zéro chômeurs

Résultats attendus : Nombre d'actions et de projets engagés (nombre d'aides directes cadre FISAC, Nombre de travaux réalisés- animations commerciales réalisées, développement de nouveaux concepts commerciaux sur les nouvelles technologies etc.)

Objectifs et plan d'actions pour la thématique 3 : Attractivité

Attractivité Touristique

Objectifs	Actions	Partenariats	Dispositifs mobilisables
Consolider la mise en tourisme de la Vallée du Cher (Cœur de France C Montluçon) Structurer une offre de pleine Nature et Patrimoine Accompagner la montée en gamme et la qualification de l'offre touristique	Définition d'un plan Marketing Vallée Cœur de France C Montluçon et commercialisation de la destination. Réhabilitation et valorisation du patrimoine industriel de la Vallée du Cher (Forêt de Tronçais - Montluçon-Voie verte-Canal de Berry - Gorges du Haut Cher) Création et développement d'équipements Loisirs- sports-nature (Axe de la Vallée du Cher) Requalification des hébergements collectifs et de l'hôtellerie de Plein air. Fiche N° 3	CRDT Auvergne Rhône Alpes Communauté de communes Cœur de France (Cher) Associations locales Sport- loisirs Nature Fédération départementale de randonnées Office de Tourisme Intercommunautaire) Prestataires touristiques Equipements culturels et touristiques territoriaux (Musées)	Leader PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher 2014-2020 Contrat Ambition régionale Contrats territoriaux Allier-EPCI

Résultats attendus : Visibilité de la destination - nombre d'actes d'accueil OTI sur le territoire - volumétrie et évolution annuelle de la taxe de séjour.

Attractivité Economique

Objectifs	Actions	Partenariats	Dispositifs mobilisables
Améliorer l'attractivité des espaces à vocation économique Organiser le territoire pour accueillir la bonne entreprise pour la bonne implantation	Elaboration de schémas de zones d'activités (Montluçon - Commentry ...) Intégration paysagère et aménagement de zones d'activités : Technopole de la Loue - Campus de la Brande ... Création-Développement d'Hôtels d'entreprises (la Vauvre Nassigny-Montmarault Grand Champ) Fiche N° 7	EPCI - Chargés de mission économie CEEA- CCI	SCOT PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher Contrat Ambition régionale Contrats territoriaux Allier-EPCI Articulation avec la démarche TEPCV

Résultats attendus : Implantation - développement d'entreprises - Qualification /spécialisation des sites d'accueil

Indicateurs : Nombre de demandes d'implantation - Taux de réponses positives aux demandes d'implantation - Taux d'occupation des zones d'activité sur le territoire - Rythme de commercialisation - Nombre d'emplois créés ou confortés

Attractivité Numérique

Objectifs	Actions	Partenariats	Dispositifs mobilisables
Améliorer la couverture téléphonie mobile (internet mobile) en alternative à la fracture numérique des territoires ruraux	Suivi de la mise en œuvre de SPOT Wifi libres d'accès sur les lieux d'intérêts sociaux, économiques et touristiques (Réalisation de 2 expérimentations sur le territoire) Création d'un relais local Guichet unique téléphonie mobile (zone grise)	CD03 - DSI EPCI du territoire OTI du territoire Communes du territoire Associations locales	SCOT PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher en révision Contrats territoriaux Allier-EPCI
Accompagner les acteurs économiques et les habitant/usagers dans le développement et l'apprentissage des usages numériques	Implantation d'infrastructures relais (Points hauts) Téléphonie Mobile dans la Vallée de Chambonchard-Haute Vallée du Cher. Fiche N° 4 Mise en place d'une médiation numérique de territoire « laboratoires des usages numériques » (création d'un poste de médiateur numérique en direction des TPE-PME et des structures associatives locales) Fiche N° 5 Création d'une boîte à outils de financement participatif à destination de l'initiative locale Fiche N° 6		

Résultats : Meilleure couverture internet sur le territoire - Développer l'attractivité résidentielle et touristique du territoire.

Indicateurs : Fréquentation spots wifi ; retour des habitants, des visiteurs et des entreprises auprès des mairies, des bureaux d'information de l'OTI, et des associations locales.

Objectifs et plan d'actions pour la thématique 4 : Mobilité

Objectifs	Actions	Partenariats	Dispositifs mobilisables
Promouvoir et favoriser les nouvelles mobilités	Organisation d'une plateforme mobilité (diagnostic des mobilités en lien avec le projet social de territoire et élaboration partenariale d'une offre de services) Fiche N° 8	CD03 CCAS du territoire Garages sociaux du territoire Associations d'insertion - Centres sociaux ruraux	SCOT PETR Pays de la Vallée de Montluçon en révision Schéma de Mobilité Montluçon Communauté
Renforcer et assurer la continuité des itinéraires modes doux	Création de voies vertes(Commentry) Développement des interconnexions Voie-verte Canal de Berry (St Victor) Fiche N° 9	Pôles Emploi EPCI ENEDIS	Leader PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher 2014-2020 Contrat Ambition régionale

Résultats attendus : Amélioration de l'accessibilité aux services et à l'emploi pour les personnes défavorisées.

Emergence de nouvelles solutions de mobilités ;

Indicateurs : nombre de diagnostics et de parcours mobilité réalisés - nombre et provenance des usagers

Objectifs et plan d'actions pour la thématique 5: **Transition écologique et énergétique**

Objectifs	Actions	Partenariats	Dispositifs mobilisables
Créer des références nouvelles et favoriser les pratiques innovantes	Création d'une maison témoin de la rénovation du bâti ancien	EPCI	SCOT PETR Pays de la Vallée de Montluçon en révision
Lutter contre la fracture énergétique au niveau de l'habitat et amélioration de l'accueil du public	Rénovation énergétique des écoles des communes rurales Fiche N° 10	CD03 - SDE ADIL - Maison de l'habitat	Leader PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher 2014-2020
Développer les filières de proximité pour l'alimentation et l'artisanat local	Développement et équipements de points de retraits circuits courts sur le territoire du PETR Fiche N° 11	Producteurs locaux - Chambre d'agriculture CEN Allier	

Résultats attendus : Créations de référence de rénovation énergétique sur le territoire - Contribution à la baisse de la consommation énergétique - indicateur : nombre de bâtiments publics rénovés. Développement des éco-activités.

Meilleure maîtrise de la consommation en eau - Maintien-reconquête de la biodiversité - indicateurs de biodiversité - Actions de suivi - monitoring de préservation des continuités écologiques

Objectifs et plan d'actions pour la thématique 6: Cohésion sociale

Objectifs	Actions	Partenariats	Dispositifs mobilisables
Adapter les services à l'évolution des besoins des familles et des jeunes	Création de lieu d'accueil parents-enfants		
Améliorer le bien-être des personnes âgées et en situation d'handicap	Création de Maison d'assistantes maternelles et d'accueil collectif enfance- petite enfance Fiche N° 12	EPCI CD03	Leader PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher 2014-2020
Accompagner les initiatives citoyennes, la vie associative et l'expression de la démocratie locale.	Expérimentation d'une nouvelle offre diversifiée d'habitats et de services pour personnes âgées en milieu rural (Montmarault-Marcillat) Fiche N° 13	CAF- CPAM- CARSAT Centre sociaux du territoire	Contrat Ambition régional
	Création et requalification d'espace associatif et citoyen : les maisons de village. Fiche N° 14	Associations locales	

Résultats attendus :

Augmentation et amélioration de la capacité d'accueil enfance-petite enfance- personnes âgées du territoire.
Indicateurs : nombre de nouvelles places créées

Amélioration de la gestion de la relation « citoyen » et renouvellement des cadres associatifs ; Indicateurs : nombre d'utilisations des espaces - nombre de projets et activités associatives générés.

Contribution de l'État et des partenaires du contrat à la réalisation du plan d'actions, en appui aux porteurs de projets :

L'État partage les orientations et les objectifs définis par le présent contrat. Il participera au cofinancement de certaines actions sous forme de subvention, dans le cadre de chaque convention annuelle établie pendant la durée du contrat.

Les participations attendues de la part de l'État éventuellement indiquées dans le tableau pluriannuel et les fiches actions en annexe sont à ce stade l'expression du souhait des maîtres d'ouvrage respectifs des actions et donc purement indicatives.

L'État interviendra en cohérence avec les interventions des collectivités territoriales et des autres acteurs.

Il mobilisera des dotations et crédits du droit commun et spécifiques, dans le respect des cadres réglementaires les régissant, notamment la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT), la dotation de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements (FSIL, enveloppe « contrat de ruralité », et/ou enveloppe « thématique »).

III) Modalités de pilotage et partenaires du contrat

A) La gouvernance

Le **comité de pilotage**, coprésidé par le Préfet ou son représentant et le Président du PETER du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher ou son représentant, devra réunir les présidents ou leurs représentants des EPCI membres du PETER, le Président du Conseil de développement et les porteurs du contrat en associant les partenaires concernés.

Composition : Le Préfet ou son représentant assisté par les services de l'État et opérateurs compétents, le Président du PETER Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher ou son représentant, les présidents des EPCI ou leurs représentants. Sont également membres les représentants des différents financeurs et contributeurs au contrat de ruralité.

Son rôle : assure le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat, en pilote la conduite et en fixe des objectifs annuels.

Le Comité de pilotage se réunira une fois par trimestre.

B) L'ingénierie mobilisée

- Le PETER mobilisera son ingénierie interne pour assurer l'animation et la mise en œuvre du contrat ; à cet effet ont affectés la Direction du PETER renforcée par un chargé de mission à temps partiel. L'ingénierie Leader du PETER apportera sa contribution au montage des opérations et à la mobilisation des aides Leader.

- Le Chargé de mission SCOT du PETR apportera son assistance technique pour la mise en cohérence des opérations directement impactée par le Scot et sa démarche de révision. Une ingénierie de médiation numérique « laboratoires des usages numériques » sera également mobilisée à plein temps pour favoriser l'appropriation des usages numériques auprès des collectivités, des associations et des acteurs locaux.
- L'organisation mobilisée par l'État pour l'accompagnement, la mise en œuvre et le suivi : le sous-préfet de Montluçon présidera un comité technique des services de l'Etat, chargé de suivi du contrat de ruralité. Il sera composé de la DDT, de la direction territoriale de l'ARS, des services de la préfecture et de la sous-préfecture. Ce comité s'appuiera autant que de besoin sur les travaux de la mission interservices de l'aménagement de l'Allier. Il veillera à définir la stratégie de l'Etat au sein du comité de pilotage.
- Un comité technique du contrat de ruralité associera les services de l'Etat précités et du PETR. Son rôle sera de préparer les réunions du comité de pilotage.
- Une convention de partenariat entre Montluçon Communauté et la Caisse des dépôts et des consignations est en cours d'élaboration ; le PETR réalisera une observation de ce partenariat pour en analyser les possibilités d'évolution à l'échelle de son périmètre notamment dans les domaines suivants :
 - Animation du réseau des MSAP
 - La démarche Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV)
 - Le Plan climat énergie territorial (PCET) outil de mise en œuvre du SCOT.

C) La participation des habitants et des acteurs de la société civile

Le Conseil de développement du PETR est membre du Comité de pilotage du contrat de ruralité ; il est associé à son suivi et sa mise en œuvre qui doit faire l'objet d'un avis formel annuel dans le cadre de l'examen du rapport d'activité du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher.

Un espace sera dédié au contrat de ruralité figurera sur site internet du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher ; la rubrique actualités sera nourrie des projets qui se mettront en œuvre au fil de l'eau. Les internautes auront la possibilité de réagir et interagir, via une fonction forum citoyens géré par un modérateur.

Les observations et propositions seront collectées, questionnées et éventuellement enrichies et soumis à l'avis du Conseil de développement qui s'en fera le rapporteur auprès du comité de pilotage.

IV) Le suivi et l'évaluation

Le comité de pilotage du contrat, défini ci-avant, assure le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat.

Un tableau de bord du plan d'actions et des résultats attendus sur chaque action est élaboré et tenu à jour par les porteurs du contrat.

V) La durée du contrat

Le présent contrat entre en vigueur le 16 mars 2017.

Il porte sur la période 2017 - 2020 (*4 années budgétaires*).

Un bilan d'exécution des actions du contrat sera établi en 2021 et validé par les porteurs et les partenaires qui ont contribué.

VI) Modification du contrat

A la fin 2018, un premier bilan global des actions sera établi, en complément du tableau de bord de suivi présenté au comité de pilotage à chacune de ses réunions. Ce bilan pourra conduire à réajuster si nécessaire le plan d'actions.

En cas de désaccord des parties prenantes sur les modalités de mise en œuvre des actions du contrat, au cours de sa mise en œuvre, ou si des modifications substantielles étaient demandées par une ou plusieurs des parties, le comité de pilotage sera réuni pour débattre et proposer une modification du contrat.

En cas de modification des périmètres des EPCI ou du PETR, ou de prise de compétences de ces derniers, le contrat sera modifié en conséquence.

Contrat établi le 16 mars 2017 à Montluçon.

Pascal SANJUAN
Préfet de l'Allier

Daniel DUGLERY
Président du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher,
Président de Montluçon Communauté

Gérard DERIOT
Président du Conseil départemental de l'Allier

L'agence régionale de santé Auvergne - Rhône Alpes, représentée par
Madame Michèle TARDIEU

Commentry-Montmarault-Néris Communauté, représentée par Monsieur Bruno ROJOUAN

La Communauté de communes du Val de Cher, représentée par Monsieur Gérard CIOFOLO

La Communauté de communes du Pays d'Huriel, représentée par Monsieur Michel TABUTIN

La Communauté de communes du Pays de Tronçais, représentée par Madame Corinne COUPAS

ANNEXE 1

Les fiches actions par thématique

FICHE ACTION N° 1

Intitulé de la Fiche-Action	Renforcer l'offre de soins du BSI en maillant le territoire de structures et d'équipements performants et attractifs pour les professionnels de santé.	
Référent	Nom : DUBILLON Téléphone : 04/70/05/70/70 Courriel : yveline.dubillon.vallee.montlucon@orange.fr	Prénom : Yveline
Thématique du Contrat de Ruralité	Thématique 1 : « Accessibilité aux soins »	
Objectif(s)	- Améliorer la couverture temporelle et territoriale de l'offre de soins par les solidarités territoriales - Améliorer et garantir les conditions d'accès aux soins pour tous	
Descriptif de l'Action		

SITUATION GENERALE (atlas de la démographie médicale en France actualisé en 2016) (*annexe1*)

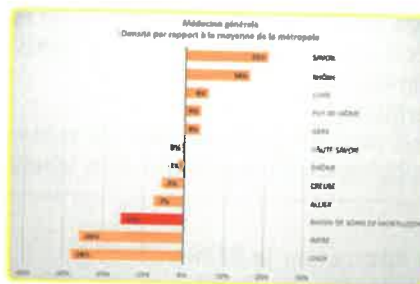
(source: https://www.conseil-national.medecin.fr/sites/default/files/atlas_de_la_demographie_medicale_2016.pdf)

2) Evolution des effectifs des généralistes (carte n°3) :



Sur la période 2007/2016, tous les départements de notre bassin de soins enregistrent une baisse des effectifs. Cette baisse est particulièrement importante pour le Cher et l'Indre. D'autres départements voient leurs effectifs augmenter, parfois fortement.

MEDICINE GENERALE



Commentaires

La démographie sur le bassin de soins de Montluçon se rapproche de celle de la Creuse, de l'Indre et du Cher et apparaît plus dégradée que le reste du département. La situation est d'autant plus préoccupante que la dégradation est plus rapide que la moyenne de la métropole.

Le territoire du Bassin de Santé Intermédiaire du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher souffre (étude à réaliser en lien avec l'ARS) d'une dégradation de l'offre médicale liée à plusieurs facteurs dont l'un est le départ en retraite d'une génération de médecins libéraux dont les confrères restant en exercice peinent à absorber la patientèle. Les réponses à cette dégradation sont à développer à l'échelle du Petr en lien étroit avec les plateaux techniques du BSI ; Elles doivent comporter l'accompagnement et l'incitation à l'élaboration de projets médicaux de territoire par les professionnels de premier recours, tout en menant un travail de long terme de prospection et d'accompagnement de ces professionnels, à fixer durablement sur le BSI. Le territoire du PETR souffre d'un manque d'attractivité malgré le volontarisme des décideurs locaux, le seul immobilier de santé ne concoure pas à la restauration de l'offre de soins de 1^{er} recours, conjointement est à développer la promotion d'une offre d'accueil de professionnels de santé par différents outils et démarches favorisant leur installation.

L'Immobilier de Santé :

Devant faire face à la nécessité de maintenir et d'améliorer l'offre de soins pour leurs usagers, les collectivités s'engagent dans l'implantation, l'aménagement, voire le renforcement d'équipements mutualisés pour l'exercice en mode regroupé à destination des professionnels de santé afin de faciliter dès aujourd'hui l'accès aux soins des populations et de préparer, pour demain, les conditions favorables à l'installation de nouveaux médecins. A ce titre, deux types de projets sont à distinguer : les projets de création de Maisons de Santé (visant à créer une nouvelle offre) devant se fonder sur un engagement préalable de professionnels de santé et les projets d'extension d'équipements existants (visant à répondre à une demande croissante par redéploiement) sur un même site ou en relais territorialisé d'un pôle existant.

Coordination Santé du Bassin de Santé Intermédiaire :

Le PETR concourt à assurer, en partenariat avec la délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé, la Mission Accueil de l'Allier, les professionnels de Santé (au travers de la Fédération des MSP et des structures hospitalières publiques et privées du territoire) et tous les partenaires du secteur médico-social, la mise en cohérence des projets développés et portés par les collectivités et par les acteurs de projets d'initiatives privées qui sont également associés aux travaux menés par le PETR. Cette implication dans la coordination Santé du territoire du BSI se concrétise par le travail mené avec l'ARS sur l'élaboration d'un Contrat Territorial de Santé à l'échelle du PETR (dont les axes sont l'appui aux professionnels de santé de premier recours, les parcours de santé, la prévention, l'accès aux soins des personnes vulnérables et l'innovation).

Nature des opérations

Structuration des pôles santé sur le BSI et mise en réseau :

2017- 2019 :

Confortation et maillage de l'immobilier de santé sur le bassin (projets de MSP, centre de santé ...)

MO : Cc du Pays d'Huriel, Ville de Montluçon, Commeny-Montmarault Nérès Communauté, Commune de Lavault Ste Anne, Commune d'Ainay le château
Commune de St Victor, Commune d'Estivareilles.

L'ARS et le PETR réaliseront en concertation avec les professionnels de santé du territoire une étude sur le bassin afin de définir les projets médicaux de territoire à soutenir et à labelliser.

Animation du Contrat local de santé :

- Analyse des besoins sociaux (menée en interne par le PETR)
 - Chefferie de Projet « Ingénierie et coordination de Santé » portée par le PETR (recrutement d'un agent pour une mission de trois ans sur les exercices 2017-2018-2019)
- MO : PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du cher

Contrat de Ruralité PETR-Etat Période 2017 - 2020

FA1	Coût Total HT des opérations	Autofinancement des Maîtres d'Ouvrages		Etat		Région		Département		Europe		Autres	
2017	1 965 701,72 €	520 413,00 €	26,47%	808 881,00 €	41,15%	500 000,00 €	25,44%	108 579,00 €	5,52%	27 832,00 €	1,42%	0,00 €	0,00%
2018	1 907 453,61 €	503 340,73 €	26,39%	563 640,72 €	29,55%	472 000,00 €	24,75%	155 000,00 €	8,13%	213 472,16 €	11,19%	0,00 €	0,00%
2019	48 545,05 €	9 709,01 €	20,00%	9 709,01 €	20,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	29 127,03 €	60,00%	0,00 €	0,00%
2020	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%
TOTAL	3 921 700,38 €	1 033 462,74 €	26,35%	1 382 230,73 €	35,25%	972 000,00 €	24,79%	263 579,00 €	6,72%	270 431,19 €	6,90%	0,00 €	0,00%

Période 2017 - 2020

FICHE ACTION N° 2

Intitulé de la Fiche-Action	Renforcer les secteurs et activités économiques spécifiques du territoire et s'orienter vers des productions et des services à haute valeur ajoutée
Référent	Nom : Dubillon Prénom : Yveline Fonction : Directrice du PETR Téléphone : 04 70 05 70 70 Courriel : yveline.dubillon.vallee.montlucon@orange.fr
Thématique du Contrat de Ruralité	Redynamisation des Bourgs Centre
Objectif	Accompagner les mutations des TPE, de l'artisanat et du commerce de proximité Mobiliser une ingénierie performante pour animer et mettre en œuvre des plans de soutien au commerce et à l'artisanat et au développement d'une nouvelle économie de services de proximité
Descriptif de l'Action	
Le territoire rurbain qu'est le Pays, organisé autour de la ville centre et maillé de 10 pôles intermédiaires présente une attractivité tant économique, que résidentielle fragilisée. Plusieurs phénomènes combinés contribuent à faire évoluer les pratiques de consommation : augmentation des familles monoparentales ou à géométrie variable selon les jours de la semaine, vieillissement de la population, fractionnement des périodes de travail, déconnexion du lieu de travail et du lieu de vie, croissance de la part des dépenses pré engagées (abonnement, prélèvement automatiques, remboursements d'emprunt, mixité de comportement d'achat entre haut de gamme et bas de gamme, intérêt pour le local, le « bio », le slow... Or ce secteur du commerce et de l'artisanat est constitué très majoritairement de très petites entreprises de proximité qui pour être viables et pérenniser leurs activités, doivent constamment s'adapter pour répondre à l'évolution des besoins et attentes des consommateurs. Ces changements doivent se manifester sous toutes les formes de l'innovation et touchent aux modes d'organisation, aux procédés de fabrication, aux fonctionnalités et design des produits et services, et aux méthodes de commercialisation. Pour cela les entreprises doivent se positionner sur de nouveaux marchés : l'éco-responsabilité, l'écoconception, la réparation et le dépannage, la Silver Economie, le slow made ... Les entreprises doivent innover dans le marketing et la vente, repenser le réseau des points de vente et la relation client, optimiser les procédés de production grâce aux technologies numériques (imprimante 3D, prototypage rapide, robotique, réalité augmentée, maquette numérique, internet des objets...), innover dans l'organisation et le management (se mettre en réseau, adapter la gestion des ressources humaines, enclencher des démarches de certification...) On assiste en effet à un affaiblissement du commerce traditionnel, notamment en zones rurales, ce qui empêche certaines populations d'avoir un accès facilité aux services de la vie quotidienne. Il s'agit donc pour le Pays d'initier une stratégie commerciale cohérente à l'échelle du bassin de vie afin de préserver l'achat de proximité, de valoriser l'identité locale et d'assurer la dynamique des centralités. l'objectif du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher est d'élaborer un programme d'opérations collectives pour l'animation et la dynamisation des services, commerces et de l'artisanat de proximité. Ce plan d'actions amènera le Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher à solliciter des dispositifs d'aide, tels que le FISAC. Préalablement, il est nécessaire pour le Pays d'analyser largement les besoins de développement (étude des caractéristiques sociodémographiques du territoire, du tissu commercial, d'actions de communication, etc.). Pour disposer d'un diagnostic économique complet, le Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher souhaite également recueillir l'avis des consommateurs.	

Conjointement :

- il s'agit d'organiser le développement, l'accompagnement et l'animation économique en partenariat avec les acteurs du territoire notamment sur deux des pôles intermédiaires du PETR qui ont candidaté à l'appel à projets Redynamisation des Bourgs Centre Massif Central soient les communes de Montmarault et de Commentry
- Et d'accompagner d'autres bourgs centre du territoire (Huriel, Cosne d'Allier etc.), dans l'élaboration et mise en œuvre d'un plan de redynamisation.

Nature des opérations

2017-2020

Animation-Diagnostic économique conduits en interne par le PETR pour candidater à l'appel à projets FISAC
Opération collective en 2018 et mise en œuvre plan d'actions FISAC - MO : PETR
Accompagnement et suivi des plans d'actions issus de l'appel à projets Redynamisation des Bourgs Centre
Massif Central (Communes de Commentry et de Montmarault) et d'autres bourgs centre du territoire du PETR
MO des plans d'actions : Ville de Commentry- Commune de Montmarault- et autres MO communales Bourg Centre.

Contrat de Ruralité PETR-Etat

Période 2017 - 2020

FA2	Coût Total HT des opérations	Autofinancement des Maîtres d'Ouvrages		Etat		Région		Département		Europe		Autres	
2017	1 263 833,99 €	336 836,80 €	26,65%	631 917,00 €	50,00%	221 570,54 €	17,53%	49 509,65 €	3,92%	0,00 €	0,00%	24 000,00 €	1,90%
2018	576 475,00 €	115 296,00 €	20,00%	172 942,00 €	30,00%	115 295,00 €	20,00%	172 942,00 €	30,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%
2019	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%
2020	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%
TOTAL	1 840 308,99 €	452 132,80 €	24,57%	804 859,00 €	43,73%	336 865,54 €	18,30%	222 451,65 €	12,09%	0,00 €	0,00%	24 000,00 €	1,30%

FICHE ACTION N° 3

Intitulé de la Fiche-Action	Mise en Tourisme de la Vallée du Cœur de France
Référent	Nom : DUBILLON Téléphone : 04/70/05/70/70 Courriel : yveline.dubillon.vallee.montlucon@orange.fr Prénom : Yveline
Thématique du Contrat de Ruralité	Thématique 3 « Attractivité du Territoire » - Volet Tourisme
Objectif(s)	- Consolider la mise en tourisme de la Vallée du Cher (Cœur de France C Montluçon) - Structurer une offre de pleine Nature et Patrimoine - Accompagner la montée en gamme et la qualification de l'offre touristique

Descriptif de l'Action

Le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher a travaillé, depuis 2014, à l'élaboration d'un Schéma de développement et de Valorisation Touristique approuvé par son Conseil Syndical le 5 juillet 2016. Outre le diagnostic touristique du territoire, ce schéma identifie les axes de la politique touristique qu'il convient de renforcer en lien avec les ressources du territoire :

- les sports et loisirs de pleine nature (avec une offre conséquente d'itinérance douce en voies vertes et vélo-routes interconnectées avec les territoires voisins de la creuse et le réseau Loire à Vélo) et l'implantation d'offres de services connexes à ces activités ;
- une offre de tourisme culture/patrimoine liée aux villages et cœur de ville remarquable et au patrimoine industriel qui a forgé l'identité du territoire, ainsi qu'à la présence d'équipements culturels et touristiques territoriaux (MUPOP, Musée du Canal de Berry, Maison de la Combraille...) ;
- la nécessité de compléter / requalifier l'offre d'hébergements touristiques en lien avec les clientèles visées.

Ce travail de mise en cohérence de l'offre touristique du territoire a mené au rapprochement des structures de promotion et d'information touristiques du territoire dont une partie se regroupera en 2017 au sein d'un Office de Tourisme Intercommunautaire à la création duquel le PETR travaille actuellement en concertation avec les différentes structures concernées et l'Agence Locale de Tourisme. Cet Office de Tourisme Intercommunautaire devra assurer la promotion et la commercialisation de la destination touristique « Vallée du Cœur de France ».

Il convient d'accompagner et de consolider cette mise en tourisme de la Vallée du Cœur de France par la mise en œuvre de divers types d'actions :

- Définition d'un plan Marketing Vallée Cœur de France C Montluçon et commercialisation de la destination.
- Réhabilitation et valorisation du patrimoine industriel de la Vallée du Cher (Forêt de Tronçais - Montluçon- Voie verte-Canal de Berry - Gorges du Haut Cher)
- Création et développement d'équipements Loisirs- sports-nature (Axe de la Vallée du Cher)
- Requalification des hébergements collectifs et de l'hôtellerie de Plein air.
- Animation du réseau de prestataires.

Nature des opérations

2017 :

- Aménagement d'une base de loisirs nautiques à l'étang de Sault
(MO Montluçon Communauté)

2017-2018:

- Création d'un site acrobatique de pleine nature
(MO Montluçon Communauté)
- Création d'un Village-Jardin
(MO Commune de Saint-Fargeol)
- Restauration du Pont-Canal de Chantemerle
(MO Syndicat d'Entretien et de Maintien en Eau du Canal de Berry)

2018-2019:

- Réhabilitation de la Maison éclusière du Rouéron
(MO Communauté de Communes du Val de Cher)
- Aménagement d'une baignade biologique pour la base de loisirs du plan d'eau d'Herculat
(MO Communauté de Communes du Pays d'Huriel)
- Forges de Tronçais
(MO Communauté de Communes du Pays de Tronçais)
- Modernisation des Campings
(MO Communauté de Communes du Pays de Tronçais)
- Requalification de l'hébergement de groupe « CAP Tronçais »
(MO Communauté de Communes du Pays de Tronçais)

2018 :

- Plan Marketing Tourisme pour la Destination « Vallée du Cœur de France »
(Prestation externe) (MO PETR)

2017-2018-2019 : Ingénierie de projet et de mise en cohérence et de développement touristique (MO PETR)- Prestation interne

Contrat de Ruralité PETR-Etat Période 2017 - 2020

FA3	Coût Total HT des opérations	Autofinancement des Maîtres d'Ouvrages		Etat		Région		Département		Europe		Autres	
2017	2 043 636,20 €	469 953,10 €	23,00%	575 227,50 €	28,15%	352 854,00 €	17,27%	358 016,00 €	17,52%	205 662,40 €	10,06%	81 923,20 €	4,01%
2018	2 320 393,00 €	466 584,50 €	20,11%	672 788,50 €	28,99%	390 000,00 €	16,81%	64 408,00 €	2,78%	650 612,00 €	28,04%	76 000,00 €	3,28%
2019	3 008 741,00 €	1 575 604,50 €	52,37%	704 370,50 €	23,41%	228 766,00 €	7,60%	300 000,00 €	9,97%	200 000,00 €	6,65%	0,00 €	0,00%
2020	8 942,00 €	4 471,00 €	50,00%	4 471,00 €	50,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%
TOTAL	7 381 712,20 €	2 516 613,10 €	34,09%	1 956 857,50 €	26,51%	971 620,00 €	13,16%	722 424,00 €	9,79%	1 056 274,40 €	14,31%	157 923,20 €	2,14%

FICHE ACTION N° 4	
Intitulé de la Fiche-Action	Accessibilité aux services de téléphonie et d'internet mobiles sur le territoire
Référent	Nom : Dubillon Prénom : Yveline Fonction : Directrice du PETR Téléphone : 04 70 05 70 70 Courriel : yveline.dubillon.vallee.montlucon@orange.fr
Thématique du Contrat de Ruralité	Thématique 3 « Attractivité du territoire » - Volet Numérique
Objectif	- Accompagnement à mise en œuvre de SPOT Wifi libres d'accès sur les lieux d'intérêts sociaux, économiques et touristiques (Réalisation de 2 expérimentations sur le territoire) - Création d'un relais local Guichet unique téléphonie mobile (zone grise) - Implantation d'infrastructures relais Téléphonie Mobile dans la Vallée de Chambonchard-Haute Vallée du Cher.
Descriptif de l'Action	
Le PETR Pays de la Vallée de Montluçon se caractérise par son territoire rurbain dont le développement économique est lié aux industries concentrées sur le pôle urbain tant qu'aux entreprises et activités de services qui maillent le territoire, ainsi qu'à l'activité économique que représente le tourisme de pleine nature. Ainsi, l'accessibilité aux services de téléphonie et d'internet mobiles et la couverture réseau représente un enjeu primordial du développement économique et de la mise en tourisme du territoire. Afin de qualifier et d'améliorer cette offre de service au public, est envisagé avec le département de l'Allier la mise en place d'un Guichet Unique Numérique et Téléphonie Mobile dont le PETR pourrait être le relais local. L'objectif est de qualifier et de centraliser l'information sur les zones nécessitant une amélioration de la qualité du réseau mobile et qui représentent un intérêt économique et/ou touristique. Dans le cadre de ce partenariat, le PETR devrait donc collecter les éléments constitutifs du protocole de renseignement mis en place par le département afin de qualifier l'état du réseau dans les lieux signalés (quel niveau de réception des communications et de la data ? avec quels opérateurs ? indoor et outdoor ? éloignement par rapport au centre-bourg de la commune ? fréquentation du lieu ? présence d'activités économiques impactées par le manque de couverture ?...) Par ailleurs, afin de contribuer à l'amélioration de l'accessibilité, le PETR propose d'accompagner des projets pilotes de WIFI Spot gratuit sur le territoire visant à rendre accessible gratuitement internet dans des lieux publics. Il est envisagé l'émergence de d'expériences pilotes dans un premier temps afin d'obtenir un premier retour sur ce type d'expériences. Enfin, il est envisagé l'implantation de 2 pylônes « points hauts » en Vallée de Chambonchard (Haute Vallée du Cher) qui représente un véritable enjeu dans le développement touristique et économique d'un Pôle de Pleine Nature. Pour ce faire, devront être menées à bien, en partenariat avec les opérateurs, les études techniques, réglementaires et opérationnelles nécessaires à la mise en œuvre de ce projet dont l'objectif sera d'assurer la couverture réseau nécessaire au développement d'activités économiques et de loisirs.	
Nature des opérations	
2017-2018-2019 : Relais Guichet Unique CD 03 Téléphonie Mobile : Mise en place par le PETR, avec le département de l'Allier, d'un protocole de collecte de la donnée concernant la couverture téléphonie et internet mobile ; mise en œuvre de ce protocole auprès des acteurs locaux et veille numérique ; mobilisation d'une ingénierie de projet. Animation- suivi d'une démarche d'implantation de WIFI Spot tests sur le territoire (sites expérimentaux envisagés au nombre de 2) ; MO : PETR 2018 : Implantation de 2 « points hauts » pour améliorer la qualité de la couverture téléphonie et internet mobile dans la Haute Vallée du Cher et permettre le développement d'une économie liée aux activités de pleine nature (dépenses d'investissement et de travaux) MO : Montluçon Communauté	

Contrat de Ruralité PETR-Etat

Période 2017 - 2020

FA4	Coût Total HT des opérations	Autofinancement des Maîtres d'Ouvrages		Etat		Région		Département		Europe		Autres	
2017	8 866,19 €	4 433,10 €	50,00%	4 433,09 €	50,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%
2018	509 070,11 €	104 535,06 €	20,53%	254 535,05 €	50,00%	0,00 €	0,00%	50 000,00 €	9,82%	0,00 €	0,00%	100 000,00 €	19,64%
2019	9 278,72 €	4 639,36 €	50,00%	4 639,36 €	50,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%
2020	9 492,13 €	4 746,07 €	50,00%	4 746,06 €	50,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%
TOTAL	536 707,15 €	118 353,59 €	22,05%	268 353,56 €	50,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%

FICHE ACTION N° 5	
Intitulé de la Fiche-Action	Médiation numérique de territoire
Référent	Nom : Dubillon Prénom : Yveline Fonction : Directrice du PETR Téléphone : 04 70 05 70 70 Courriel : yveline.dubillon.vallee.montlucon@orange.fr
Thématique du Contrat de Ruralité	Attractivité numérique
Objectif	Accompagner les acteurs économiques et les habitant/usagers dans le développement et l'apprentissage des usages numériques
Descriptif de l'Action	
Le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du cher est engagé dans une démarche de laboratoires des usages numériques depuis 2015, dans ce cadre il a accompagné l'expérimentation de la plateforme territoriale de promotion du commerce, de l'artisanat et des services de proximité du PETR (150 adhérents). Cette expérimentation a révélé outre l'enjeu essentiel pour le développement économique de l'accès au THD, celui de la sensibilisation et de la formation aux usages numériques pour l'artisanat, le commerce de proximité, les services, encore trop peu exercés à ces usages et à la connaissance du potentiel des nouveaux modes d'organisation de la commercialisation de proximité. Mais aussi, l'accessibilité des services à la population et l'expression citoyenne nécessitent l'adaptation des collectivités et des structures associatives en proposant aux citoyens de nouveaux canaux de communication. Aussi, le PETR pour l'élaboration de son projet de territoire et de sa candidature Leader 2014-2020 a organisé deux « Discut'Café » connectés, de recueil des contributions des habitants sur le thème de « Si on habitait à ... ». Ce diagnostic interactif mené par le PETR, a révélé une demande de nouvelles formes d'organisation de la participation citoyenne au travers de demandes d'équipement de maisons de village, nouveaux espaces sociaux et citoyens connectés (assimilable à des conseils citoyens) support d'émergence de nouvelles initiatives locales. Ainsi deux axes pour une médiation numérique se dégagent pour le maintien d'une vitalité économique et sociale sur le territoire rural du PETR ; La sensibilisation de l'artisanat, du commerce, des prestataires touristiques aux usages numériques et à l'internet mobile. Création d'une boîte à outil de financement participatif en soutien à l'initiative locale L'accompagnement des collectivités et du secteur associatif à la « Civic 'Tech » et à l'émergence d'initiales locales	
Nature des opérations	
2017-2020	Médiation numérique de territoire sur la durée du contrat (organisation d'animations thématiques et accompagnement de proximité - modérateur du forum Contrat de ruralité site internet du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher- mise en place de la boîte à outil financement participatif). MO : PETR

Contrat de Ruralité PETR-Etat

Période 2017 - 2020

FA5	Coût Total HT des opérations	Autofinancement des Maîtres d'Ouvrages		Etat		Région		Département		Europe		Autres	
2017	20 882,00 €	10 441,00 €	50,00%	10 441,00 €	50,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%
2018	34 181,00 €	17 090,50 €	50,00%	17 090,50 €	50,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%
2019	34 967,00 €	17 483,50 €	50,00%	17 483,50 €	50,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%
2020	35 771,00 €	17 885,50 €	50,00%	17 885,50 €	50,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%
TOTAL	125 801,00 €	62 900,50 €	50,00%	62 900,50 €	50,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%

FICHE ACTION N° 6	
Intitulé de la Fiche-Action	Accompagner les acteurs du territoire vers de nouveaux modes de financement par la création d'une boîte à outils de financement participatif
Référent	Nom : DUBILLON Prénom : Yveline Téléphone : 04/70/05/70/70 Courriel : yveline.dubillon.vallee.montlucon@orange.fr
Thématique du Contrat de Ruralité	Thématique 3 : « Attractivité du territoire » - Volet numérique
Objectif(s)	Accompagner les acteurs économiques et les habitants/usagers dans le développement et l'apprentissage des usages numériques
Descriptif de l'Action	
Le financement de projets par recours aux fonds propres et l'accès au financement bancaire reste difficile pour les PME/TPE et les porteurs de projets privés, ce à quoi se rajoute la baisse des subventions publiques. Les porteurs de projets sont parfois découragés et finissent par abandonner leurs projets à cause de cette difficulté. Le financement participatif peut devenir un nouvel atout financier pour les acteurs locaux leur permettant de réaliser leurs projets et de contribuer à l'économie local. Il s'agit donc de mettre à la disposition des acteurs de tissu économique une boîte à outils de financement participatif. En effet, le financement participatif offre de nouvelles possibilités par la mise à contribution de financement émanant de particuliers. Il permet ainsi de réaliser des projets qui ne remplissent pas nécessairement les critères d'éligibilité des financements classiques mais qui représentent néanmoins un intérêt pour le territoire et ses habitants. De plus, il est vrai que les particuliers sont de plus en plus sensibles à ces nouvelles formes d'investissement ou de mécénat bénéficiant à des projets locaux. Ce projet nécessite, dans un premier temps, la réalisation d'une étude de besoins des acteurs locaux afin de définir la forme que doit prendre l'outil territorial de financement participatif et de mieux cerner la situation actuelle des porteurs de projets. Cette analyse devra permettre de dresser un état des lieux exhaustif des dispositifs de financements existants et de connaître plus finement les porteurs de projets qui sont aujourd'hui écartés de ces dispositifs et ne trouvent pas les financements nécessaires au démarrage ou à la consolidation de leur activité. Une consultation des plateformes de financement participatif existantes sera réalisée ainsi que la comparaison de leur modalités de fonctionnement afin de cibler le (ou les) partenariat(s) pertinent(s) en fonction des types d'outils à développer qui auront été identifiés grâce à l'étude de besoins. Dans un second temps, est envisagée la possibilité de développer un partenariat avec une banque afin d'offrir d'autres réponses aux demandes de financements des porteurs de projets en complément de la boîte à outils de financement participatif. Un partenariat avec une banque pourrait prendre la forme de la création d'un fond d'investissement territorial au service des projets locaux et la création d'un produit d'épargne territorialisé siglé « PETR ». Une animation devra être conduite en appui à la mise en place de ces outils pour sensibiliser les porteurs de projets comme les citoyens du territoire à ces nouveaux modes de financement et d'investissement de l'épargne privée. Cette action devant contribuer à l'attractivité économique du territoire en permettant de conforter l'implantation ou le développement d'activités et la redynamisation du tissu économique local.	
Nature des opérations	
Plan d'actions : (dépenses de communication - Marketing territorial) - Etude de besoins : premier et deuxième trimestre 2017 - Consultation et sélection des plateformes de financement participatif : troisième trimestre 2017 - Lancement plateforme financement participatif : 2018 - Développement d'un partenariat avec une banque : Après le lancement de(s) plateforme(s) de financement participatif	
MO : PETR	

Contrat de Ruralité PETR-Etat Période 2017 - 2020

FA6	Coût Total HT des opérations	Autofinancement des Maîtres d'Ouvrages		Etat		Région		Département		Europe		Autres	
2017	45 000,00 €	9 000,00 €	20,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	36 000,00 €	80,00%	0,00 €	0,00%
2018	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%
2019	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%
2020	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%
TOTAL	45 000,00 €	9 000,00 €	20,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	36 000,00 €	80,00%	0,00 €	0,00%

FICHE ACTION N° 7	
Intitulé de la Fiche-Action	Développement d'infrastructures et d'aménagements nécessaires à la création d'un environnement attractif, compétitif et accessible
Référent	Nom : Dubillon Prénom : Yveline Fonction : Directrice du PETR Téléphone : 04 70 05 70 70 Courriel : yveline.dubillon.vallee.montlucon@orange.fr
Thématique du Contrat de Ruralité	Attractivité économique
Objectif	Améliorer l'attractivité des espaces à vocation économique Organiser le territoire pour accueillir la bonne entreprise pour la bonne implantation
Descriptif de l'Action	
Le territoire et les zones d'activités (faisant l'objet d'un état des lieux dans le cadre de la révision du SCOT PETR) bénéficient globalement d'un environnement paysager et naturel de grande qualité qu'il convient de préserver. Les enjeux environnementaux sont insuffisamment pris en compte et ce cadre est souvent peu exploité pour valoriser les sites d'accueil. Les espaces publics, les aménagements, la signalétique, les entrées de zone ne sont pas toujours valorisés ou adaptés aux besoins des entreprises. Cette hétérogénéité ne donne pas une bonne visibilité sur la vocation des zones. La mise en place de schéma d'aménagement de zones permettrait alors d'affirmer la vocation des zones d'activités, d'en améliorer la fonctionnalité, l'accueil et leur attractivité ainsi que le développement d'une meilleure prise en compte de l'environnement et du paysage par les aménagements de requalification de ces zones. La création d'une offre d'immobilier d'entreprise complémentaire à l'offre foncière permettant l'ancrage des entreprises locales et celles en demande d'implantation en favorisant « l'implantation de la bonne entreprise au bon endroit » et ce dans de bonnes conditions représente un enjeu fort pour les territoires dont les fonctionnalités économiques des zones d'activités et les filières économiques stratégiques sont bien affirmées ; il s'agit là des zones d'activités du pôle urbain du territoire (agglomération montluçonnaise et Commentry), ainsi que les portes d'entrée autoroutières / RCEA / de Montmarault. Il convient d'adapter l'offre de sites d'accueil à la demande d'implantation en développant une offre globale et diversifiée.	
Nature des opérations	
2017 : Elaboration de schémas de zones d'activités (MO Montluçon Communauté et Commentry-Montmarault Neris Communauté...) 2017-2018 : - Intégration paysagère et aménagement de zones d'activités : Technopole de la Loue (MO Montluçon Communauté) - Campus de la Brande (MO Commentry-Montmarault Neris Communauté...) - Création-Développement d'Hôtels d'entreprises : - 2017 la Vauvre Nassigny - (MO Cc du Val de Cher) - 2018 ZA-Grand Champ (MO Commentry-Montmarault Neris Communauté)	

Contrat de Ruralité PETR-Etat

Période 2017 - 2020

FA7	Coût Total HT des opérations	Autofinancement des Maîtres d'Ouvrages		Etat		Région		Département		Europe		Autres	
2017	1 652 602,00 €	493 815,75 €	29,88%	614 020,00 €	37,15%	345 985,25 €	20,94%	198 781,00 €	12,03%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%
2018	455 090,00 €	137 108,00 €	30,13%	159 282,00 €	35,00%	68 264,00 €	15,00%	22 172,00 €	4,87%	68 264,00 €	15,00%	0,00 €	0,00%
2019	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%
2020	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%
TOTAL	2 107 692,00 €	630 923,75 €	29,93%	773 302,00 €	36,69%	414 249,25 €	19,65%	220 953,00 €	10,48%	68 264,00 €	3,24%	0,00 €	0,00%

FICHE ACTION N° 8

Intitulé de la Fiche-Action	Développer l'autonomie des habitants dans leurs déplacements - Vers une plateforme de mobilité
Référent	Nom : Dubillon Prénom : Yveline Fonction : Directrice du PETR Téléphone : 04 70 05 70 70 Courriel : yveline.dubillon.vallee.montlucon@orange.fr
Thématique du Contrat de Ruralité	Mobilité
Objectif	Promouvoir et favoriser les nouvelles mobilités par les solidarités territoriales

Descriptif de l'Action

L'accompagnement des demandeurs d'emploi du territoire du PETR via son action au sein du Comité de bassin d'emploi (portage de cellules de reclassement dans le cadre de PST) et d'opérations expérimentales de formation en direction des DE d'emploi du milieu rural , n'a pas échappé aux problèmes de mobilité professionnelles et de déplacements pour l'accès à un emploi , un service sur le territoire . D'autant que l'offre de transports collectifs sur le territoire du PETR s'avère inadaptée en termes de niveau et qualité de service (cf. SCOT).

Il s'agit donc conjointement à l'analyse des besoins sociaux du territoire d'initier de nouvelles solutions de mobilité par l'organisation en fonction d'un diagnostic « mobilité », d'organiser et de développer une offre diversifiée de mobilité et de déployer les moyens d'information, de formation pour en favoriser les utilisations et les utilisateurs. La plateforme de mobilité ayant vocation à s'adresser aux demandeurs d'emploi, aux personnes en insertion, aux personnes isolées et/ou âgées.

Un premier repérage de l'offre de mobilité avait été effectué dans le cadre de l'élaboration de la candidature Leader 2014-2020, qui a conduit à la création d'un dispositif d'aide Leader de soutien aux projets démarches en faveur ou solutions de mobilité.

Cette démarche doit être approfondie au moyen d'un véritable diagnostic en fonction des typologies de populations visées, des solutions à ce jour existantes, celles complémentaires à développer et à organiser. Cette démarche sera également nourrie du travail engagé par la Ville de Montluçon et l'agglomération Montluçonnaise, qui est celui de l'élaboration d'un schéma de mobilité dans le cadre de son projet « Mieux Vivre sa Ville C'Montluçon » (PDUI).

Nature des opérations

- **Diagnostic Mobilité - Animation** (ingénierie interne & prestations externes) en faveur de l'organisation d'une offre diversifiée de mobilité, accompagnement soutien de nouvelles solutions de mobilité (investissements liés à de la conception numérique). MO : PETR
 - 2017** Diagnostic Mobilités
 - 2018** Analyse des partenariats constitutifs d'une chaîne mobilité
 - 2019-2020** Conception- Mise en œuvre-animation Plateforme de mobilité

Contrat de Ruralité PETR-Etat

Période 2017 - 2020

FA8	Coût Total HT des opérations	Autofinancement des Maîtres d'Ouvrages		Etat		Région		Département		Europe		Autres	
2017	16 925,00 €	8 462,50 €	50,00%	8 462,50 €	50,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%
2018	17 315,00 €	8 657,50 €	50,00%	8 657,50 €	50,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%
2019	117 712,00 €	28 856,00 €	24,51%	38 856,00 €	33,01%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	50 000,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%
2020	9 059,00 €	4 529,50 €	50,00%	4 529,50 €	50,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%
TOTAL	161 011,00 €	50 505,50 €	31,37%	60 505,50 €	37,58%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	50 000,00 €	31,05%	0,00 €	0,00%

FICHE ACTION N° 9

Intitulé de la Fiche-Action	Favoriser les modes de déplacement doux en milieu urbain
Référent	Nom : DUBILLON Téléphone : 04/70/05/70/70 Courriel : yveline.dubillon.vallee.montlucon@orange.fr Prénom : Yveline
Thématique du Contrat de Ruralité	Thématique 4 : « Mobilités locales - Accessibilités au territoire »
Objectif(s)	Renforcer et assurer la continuité des itinéraires modes doux

Descriptif de l'Action

L'itinérance douce représente un double enjeu pour le territoire rurbain du PETR en termes de loisirs et de sports de pleine nature et donc de tourisme (pour la partie rurale), mais également de qualité de vie en milieu urbain comme le définissent les orientations du SCoT dont l'un des objectifs est « d'aller vers des villes et des bourgs marchables ».

En effet, le territoire dispose, dans sa partie rurale, d'une offre riche en itinéraires de voies vertes et vélo-routes allant au-delà même des limites du territoire par le biais d'interconnexions avec les territoires voisins de la Creuse et du Cher et le réseau Loire à Vélo. Outre l'offre de loisirs et de sports pleine nature de ces réseaux et l'atout touristique qu'ils représentent dans le cadre de la structuration de la destination « Vallée du Cœur de France », ils s'inscrivent également dans une offre destinée à la population locale d'amélioration de la qualité de vie par les modes de déplacement doux.

Ainsi, la préexistence de ces offres d'itinérance douce « loisirs » sur les espaces ruraux du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher incite à repenser l'itinérance en milieu urbain par le développement de cheminements doux destinés aux déplacements du quotidien. Cette démarche (par ailleurs intégrée dans le PDUI et dans le Schéma de mobilité mis en œuvre par la Communauté d'Agglomération et dans laquelle s'inscrit le programme de réhabilitation des berges du Cher) a pour but de favoriser la continuité de ces itinéraires et du lien rural-urbain.

Dans ce cadre, deux actions interviendront en complémentarité des itinéraires existants :

- **La création d'une voie verte à Commentry**, ancien site minier, en cohérence avec la mise en valeur du patrimoine industriel du PETR;

- **Interconnexion entre le Bourg de Saint-Victor et la voie-verte du Canal de Berry** en lien avec l'objectif de redynamisation et de revitalisation des centre-bourgs des communes riveraines du Canal de Berry.



2017 :

- **Création de voies vertes à Commentry sur l'ancienne ligne de chemin de fer de la Mine**
(MO Commune de Commentry)

2018-2020:

- **Interconnexion douce entre le Bourg de Saint-Victor et la Voie verte du Canal de Berry**
(MO Commune de Saint-Victor)

Contrat de Ruralité PETR-Etat Période 2017 - 2020

FA9	Coût Total HT des opérations	Autofinancement des Maîtres d'Ouvrages		Etat		Région		Département		Europe		Autres	
2017	170 000,00 €	76 500,00 €	45,00%	42 500,00 €	25,00%	0,00 €	0,00%	51 000,00 €	30,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%
2018	700 000,00 €	210 000,00 €	30,00%	350 000,00 €	50,00%	140 000,00 €	20,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%
2019	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%
2020	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%
TOTAL	870 000,00 €	286 500,00 €	32,93%	392 500,00 €	45,11%	140 000,00 €	16,09%	51 000,00 €	5,86%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%

FICHE ACTION N° 10

Intitulé de la Fiche-Action	Soutenir et promouvoir des pratiques plus durables
Référent	Nom : DUBILLON Téléphone : 04/70/05/70/70 Courriel : yveline.dubillon.vallee.montlucon@orange.fr Prénom : Yveline
Thématique du Contrat de Ruralité	Thématique 5 : « Transition écologique et énergétique »
Objectif(s)	- Créer des références nouvelles et favoriser les pratiques innovantes - Lutter contre la fracture énergétique au niveau de l'habitat et amélioration de l'accueil du public

Descriptif de l'Action

Le territoire du PETR, territoire rural fortement caractérisé par ses espaces ruraux et très marqué par son passé industriel fait l'objet d'une gestion visant à maintenir les continuités écologiques et à préserver les ressources naturelles et paysagères que représentent la vallée du Cher, le bocage bourbonnais ou encore la forêt de Tronçais. Porteur du SCoT, qui définit des objectifs dans le cadre de son volet Trame Verte et Bleue et gestionnaires de site Natura 2000, le PETR est donc très sensible aux enjeux de transition écologique et énergétique.

Ainsi, le PETR souhaite s'engager dans la mise en œuvre et l'animation d'une démarche « Territoire Energie Positive et Croissance Verte » dans laquelle certains de ses EPCI adhérents souhaitent également s'engager (notamment la Communauté d'Agglomération Montluçonnaise). L'objectif est d'accompagner les initiatives locales, en cohérence avec le travail de révision du SCoT, et de valoriser ces actions afin d'essaimer sur le territoire.

Seront accompagnées dans le cadre de cette démarche deux types d'actions :

- **La Maison Témoin** : une action exemplaire de rénovation du bâti ancien en cité médiévale de Montluçon, dont l'objectif est de créer des références en matière de rénovation énergétique, de servir d'outil de formation aux techniques et matériaux d'écoconstruction par le biais d'un chantier école et de jouer un rôle de vitrine de l'économie d'énergie pour les entreprises et particuliers du territoire.

- **Les projets de rénovation énergétique de bâtiments publics menés par les collectivités du territoire** (prioritairement les écoles qui représentent un enjeu fort de service public et d'éducation citoyenne).

Nature des opérations

La Maison Témoin (action exemplaire):

2017-2018-2019 :

- Phase 2 et 3 des travaux de la Maison Témoin

(Travail en lien avec l'AFPA pour le chantier école écoconstruction) (MO Montluçon Communauté)

Rénovation énergétique des bâtiments publics :

2017 :

- Rénovation de l'école du village de Maillet

(MO Commune du Haut-Bocage)

- Rénovation de l'école Françoise Dolto de Domérat

(MO Commune de Domérat)

- Rénovation des bâtiments communaux de Louroux-Hodement

(MO Commune du Haut-Bocage)

- Rénovation des écoles de Couleuvre / Saint-Bonnet-de-Tronçais / Valigny

(MO Communauté de Communes du Pays de Tronçais)

- Rénovation thermique et acoustique Ecole de Commentry

(MO Commune de Commentry)

2017-2019:

- Rénovation des écoles de Le Brethon / Braize / Le Vilhain

(MO Communauté de Communes du Pays de Tronçais)

- Rénovation thermique et énergétique Théâtre André Messager de Nérès les Bains

(MO Commune de Nérès les Bains)

2018 :

- Rénovation énergétique de l'école de Reugny

(MO Commune de Reugny)

- Rénovation de l'école de village de Givarlais

(MO Commune du Haut-Bocage)

2018-2019:

- Rénovation thermique de l'école de Vaux

(MO Commune de Vaux)

Contrat de Ruralité PETR-Etat Période 2017 - 2020

FA10	Coût Total HT des opérations	Autofinancement des Maîtres d'Ouvrages		Etat		Région		Département		Europe		Autres	
2017	2 182 355,00 €	1 080 596,00 €	49,52%	788 303,00 €	36,12%	57 000,00 €	2,61%	246 456,00 €	11,29%	0,00 €	0,00%	10 000,00 €	0,46%
2018	729 628,98 €	176 833,04 €	24,24%	267 463,53 €	36,66%	126 706,00 €	17,37%	158 626,41 €	21,74%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%
2019	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%
2020	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%
TOTAL	2 911 983,98 €	1 257 429,04 €	43,18%	1 055 766,53 €	36,26%	183 706,00 €	6,31%	405 082,41 €	13,91%	0,00 €	0,00%	10 000,00 €	0,34%

FICHE ACTION N° 11

Intitulé de la Fiche-Action	Soutien aux filières territoriales et savoir-faire de proximité
Référent	Nom : Dubillon Prénom : Yveline Fonction : Directrice du PETR Téléphone : 04 70 05 70 70 Courriel : yveline.dubillon.vallee.montlucon@orange.fr
Thématique du Contrat de Ruralité	Transition écologique et énergétique
Objectif	Développer les filières de proximité pour l'alimentation et l'artisanat local
Descriptif de l'Action	
Le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du cher porte depuis 2014 une plateforme collective de promotion du commerce, de l'artisanat, des services de proximité et des produits locaux. L'animation de cette plateforme et l'enquête menée auprès des AMAP du territoire, couplée avec une étude consommation des ménages en cours (cadre de la préparation de la candidature FISAC 2018) a permis le recensement et la qualification de 80 producteurs, artisans locaux développant de la vente directe en atelier, à la ferme ou sur marchés . L'achat en ligne de produits du quotidien et de proximité reste une pratique qui en 2 ans et demi sur le territoire ne détrône pas celle de l'achat en boutique ou en magasin ; de nombreuses commandes (paniers) font l'objet d'un abandon faute de modes d'acheminement simples et sécurisés (alimentaires) des produits entre le rural et l'urbain, entre le rural et le rural. Ce constat invite à une réorientation de l'animation de la plateforme numérique plutôt vers un outil numérique « Vitrine de l'offre » ; site de réservation d'une commande en ligne des productions locales. A cela il convient de d'adjoindre un maillage territorial et commercial en points dépôt-vente en circuits courts au sein d'espace de services au public et autre support - relais de type bureaux d'information touristique à recenser et qualifier sur le territoire rural du PETR. Le PETR a entrepris l'élaboration d'un répertoire des producteurs locaux (papier et numérique) à échéance de 2017 accessible à l'ensemble des producteurs pour diffusion en direction de leurs clientèles ; l'identification des points de retrait-dépôt vente sera poursuivi en 2017.	
Nature des opérations	
2017 : - Extension du magasin de producteurs de Theneuille (MO Commune de Theneuille) 2018/2019 : - Développement et équipements de points de retraits circuits courts sur le territoire du PETR (dépenses d'investissements et communication) (MO PETR)	

Contrat de Ruralité PETR-Etat

Période 2017 - 2020

FA11	Coût Total HT des opérations	Autofinancement des Maîtres d'Ouvrages		Etat		Région		Département		Europe		Autres	
2017	126 000,00 €	37 800,00 €	30,00%	37 800,00 €	30,00%	12 600,00 €	10,00%	37 800,00 €	30,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%
2018	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%
2019	70 000,00 €	14 000,00 €	20,00%	21 000,00 €	30,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	35 000,00 €	50,00%	0,00 €	0,00%
2020	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%
TOTAL	196 000,00 €	51 800,00 €	26,43%	58 800,00 €	30,00%	12 600,00 €	6,43%	37 800,00 €	19,29%	35 000,00 €	17,86%	0,00 €	0,00%

FICHE ACTION N° 12	
Intitulé de la Fiche-Action	Maintenir et qualifier les capacités d'accueil enfance-jeunesse-famille du territoire
Référent	Nom : Dubillon Prénom : Yveline Fonction : Directrice du PETR Téléphone : 04 70 05 70 70 Courriel : yveline.dubillon.vallee.montlucon@orange.fr
Thématique du Contrat de Ruralité	Cohésion sociale
Objectif	Adapter les services à l'évolution des besoins des familles et des jeunes
Descriptif de l'Action	
Le projet de territoire du PETR prend appui sur les caractéristiques socio démographiques et de structure de la population du PETR orientent fortement son action à venir vers la nécessaire adaptation et modernisation de l'offre de services face à l'évolution des besoins des populations et capacités d'actions des territoires. Les acteurs locaux s'accordent autour de la volonté d'opérer un saut qualitatif par l'adaptation de cette offre de services et leurs accès en termes d'information, d'outils numériques, de diversité, de densité et de répartition géographique ; ceci dans un objectif de renforcement de la cohésion territoriale et d'inclusion sociale. Une partie du programme Leader 2007-2013 s'y est employé en orientant son effort et son soutien prioritairement en direction des territoires ruraux A présent, cette adaptation devant à présent s'opérer autour des priorités suivantes : - Enfance : sur les secteurs déficitaires à dominantes péri-urbaine en priorisant les actions de mise en réseau coordination des modes de garde (accueil) et la création d'espace et lieux d'échanges Parents-Enfants-Professionnels. - Jeunesse : par le développement de réponses aux aspirations d'autonomie et d'appartenance à des groupes sociaux ; l'accès au logement, la culture et le sport en étant des vecteurs.	
Nature des opérations	
2017 : Création d'une Maison d'assistantes maternelles à Reugny (MO Commune de Reugny) Création d'une micro-crèche à Lavault Ste Anne (MO Commune de Lavault Ste Anne) Création d'une micro-crèche à Verneix (MO Commune de Verneix) Création Lieu d'accueil Parents-Enfants à Villebret (MO Montluçon Communauté) Création et Aménagement d'une salle d'activités à Durdatt-Larequille (MO Commune de Durdatt-Larequille) Aménagement d'un accueil collectif pour mineurs à Domérat (MO Commune de Domérat)	

Contrat de Ruralité PETR-Etat

Période 2017 - 2020

FA12	Coût Total HT des opérations	Autofinancement des Maîtres d'Ouvrages		Etat		Région		Département		Europe		Autres	
2017	1 229 983,70 €	293 406,70 €	23,85%	388 618,40 €	31,60%	100 388,60 €	8,16%	187 170,00 €	15,22%	110 000,00 €	8,94%	150 400,00 €	12,23%
2018	797 220,00 €	159 444,00 €	20,00%	287 810,00 €	36,10%	97 966,00 €	12,29%	141 200,00 €	17,71%	35 800,00 €	4,49%	75 000,00 €	9,41%
2019	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%
2020	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%
TOTAL	2 027 203,70 €	452 850,70 €	22,34%	676 428,40 €	33,37%	198 354,60 €	9,78%	328 370,00 €	16,20%	110 000,00 €	5,43%	225 400,00 €	11,12%

FICHE ACTION N° 13	
Intitulé de la Fiche-Action	Nouveaux espaces de sociabilité et d'initiatives locales
Référent	Nom : Dubillon Prénom : Yveline Fonction : Directrice du PETR Téléphone : 04 70 05 70 70 Courriel : yveline.dubillon.vallee.montlucon@orange.fr
Thématique du Contrat de Ruralité	Cohésion sociale
Objectif	Accompagner les initiatives citoyennes, la vie associative et l'expression de la démocratie locale.
Descriptif de l'Action	
Le PETR pour l'élaboration de son projet de territoire et de sa candidature Leader 2014-2020 a organisé deux « Discut'Café » connectés, de recueil des contributions des habitants sur le thème de « Si on habitait à ... ». Ce diagnostic interactif mené par le PETR, a révélé une demande de nouvelles formes d'organisation de la participation citoyenne au travers de demandes d'équipement de maisons de village, nouveaux espaces sociaux et citoyens connectés (assimilable à des conseils citoyens) support d'émergence de nouvelles initiatives locales. Ces demandes/ besoins émanent majoritairement des territoires ruraux du PETR parfois couplées avec un service culturel ou social en direction des habitants pour y développer une fonction ressource (pouvant être numérique) d'accès à l'information de l'action publique sur les territoires et de l'initiative locale (partage d'expériences - journalisme de territoire).	
Nature des opérations	
2017	Création- développement d'espaces sociaux et citoyens à Marcillat : MO Montluçon Communauté Création d'un espace social et citoyen à Valigny (MO Commune de Valigny) Création d'un espace social et citoyen à Prémilhat (MO Commune de Prémilhat) Commune de Prémilhat
2018	Création d'une maison de Village à Maillet (MO Commune du Haut Bocage)
2017-2020	Ingénierie de projet, d'animation - capitalisation d'expériences (prestation interne) MO PETR

Contrat de Ruralité PETR-Etat

Période 2017 - 2020

FA13	Coût Total HT des opérations	Autofinancement des Maîtres d'Ouvrages		Etat		Région		Département		Europe		Autres	
2017	2 089 926,00 €	566 233,50 €	27,09%	746 892,50 €	35,74%	275 300,00 €	13,17%	287 000,00 €	13,73%	174 500,00 €	8,35%	40 000,00 €	1,91%
2018	251 315,00 €	58 957,50 €	23,46%	67 157,50 €	26,72%	0,00 €	0,00%	70 200,00 €	27,93%	55 000,00 €	21,88%	0,00 €	0,00%
2019	17 712,00 €	8 856,00 €	50,00%	8 856,00 €	50,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%
2020	9 059,00 €	4 529,50 €	50,00%	4 529,50 €	50,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%
TOTAL	2 368 012,00 €	638 576,50 €	26,97%	827 435,50 €	34,94%	275 300,00 €	11,63%	357 200,00 €	15,08%	229 500,00 €	9,69%	40 000,00 €	1,69%

FICHE ACTION N° 14

Intitulé de la Fiche-Action	Habitat Seniors
Référent	Nom : Dubillon Prénom : Yveline Fonction : Directrice du PETR Téléphone : 04 70 05 70 70 Courriel : yveline.dubillon.vallee.montlucon@orange.fr
Thématique du Contrat de Ruralité	Cohésion sociale
Objectif	Améliorer le bien-être des personnes âgées et en situation d'handicap
Descriptif de l'Action	
Afin d'accompagner le vieillissement des populations du territoire du PETR notamment en milieu rural , il convient de développer des réponses nouvelles pour limiter la perte d'autonomie des personnes âgées par une offre d'accueil, de services et d'habitat adaptée aux différentes étapes du vieillissement . Ainsi deux territoires s'engagent dans l'expérimentation de l'accueil et habitat seniors, la Communauté de communes de Montmarault qui en lien avec le centre social de Villefranche souhaite développer de l'habitat partagé intergénérationnel et de l'accueil seniors en famille. La Commune de Marcillat en Combraille entreprend la création d'un hébergement temporaire pour des personnes encore autonome mais ayant besoin d'être prise en charge en sortie post-hospitalisation ou pour être déchargée temporairement des tâches du quotidien. Les projets émergents en cours de contrat seront croisés avec l'ABS (analyse des besoins sociaux du territoire) conduite par le PETR.	
Nature des opérations	
2017 : Création de 11 logements seniors (pavillons de type T1-T2) site de la Charité Lavault-Ste-Anne (MO Commune de Lavault Ste Anne). 2018: Création-développement d'un accueil Senior en famille : création de deux appartements pour accueillir 3 personnes âgées (MO Commentry-Montmarault-Néris Communauté). Construction de 4 logements type F1 pour l'accueil de personnes âgées non dépendantes et des apprentis (MO Commentry-Montmarault-Néris Communauté). Création d'un hébergement temporaire à Marcillat-en-Combraille inférieur à 19 lits en centre-bourg en extension du Centre Social (MO Commune de Marcillat-en-Combraille) 2019-2020 Création de 8 logements seniors dans le cadre du Village Amis des Aînés à Meaulne (MO Commune de Meaulne) et de services de restauration associés.	
----- 2017-2020 Suivi de la démarche et <u>du projet global</u> « Village Amis des Aînés » de la commune de Meaulne (MO PETR)	

Contrat de Ruralité PETR-Etat

Période 2017 - 2020

FA14	Coût Total HT des opérations	Autofinancement des Maîtres d'Ouvrages		Etat		Région		Département		Europe		Autres	
		1 200 000,00 €	80,00%	40 000,00 €	2,67%	0,00 €	0,00%	100 000,00 €	6,67%	60 000,00 €	4,00%	100 000,00 €	6,67%
2017	1 500 000,00 €	1 200 000,00 €	80,00%	40 000,00 €	2,67%	0,00 €	0,00%	100 000,00 €	6,67%	60 000,00 €	4,00%	100 000,00 €	6,67%
2018	1 680 000,00 €	437 000,00 €	26,01%	387 000,00 €	23,04%	264 000,00 €	15,71%	294 000,00 €	17,50%	200 000,00 €	11,90%	98 000,00 €	5,83%
2019	700 000,00 €	335 000,00 €	47,86%	175 000,00 €	25,00%	0,00 €	0,00%	30 000,00 €	4,29%	0,00 €	0,00%	160 000,00 €	22,86%
2020	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%
TOTAL	3 880 000,00 €	1 972 000,00 €	50,82%	602 000,00 €	15,52%	264 000,00 €	6,80%	424 000,00 €	10,93%	260 000,00 €	6,70%	358 000,00 €	9,23%

Période 2017 - 2020

Synthèse générale par Fiches-Actions

Fiche-Action	Coût total HT	Autofinancement		Région		Département		Etat (dont DETR / FSIL / FNAOT / ...)		Europe		Autres	
Fiche-Action 1	3 921 700,38 €	1 033 462,74 €	26,35%	972 000,00 €	24,79%	263 579,00 €	6,77%	1 382 230,73 €	35,25%	270 431,19 €	6,90%	0,00 €	0,00%
Fiche-Action 2	1 840 308,99 €	452 132,80 €	24,57%	336 865,54 €	18,30%	222 451,65 €	12,09%	804 859,00 €	43,73%	0,00 €	0,00%	24 000,00 €	1,30%
Fiche-Action 3	7 384 030,35 €	2 517 772,19 €	34,10%	971 620,00 €	13,16%	722 424,00 €	9,78%	1 958 016,56 €	26,52%	1 056 274,40 €	14,30%	157 933,20 €	2,14%
Fiche-Action 4	536 707,15 €	118 353,59 €	22,05%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	348 353,56 €	60,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%
Fiche-Action 5	125 801,00 €	62 900,50 €	50,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	62 900,50 €	50,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%
Fiche-Action 6	45 000,00 €	9 000,00 €	20,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	36 000,00 €	80,00%	0,00 €	0,00%
Fiche-Action 7	2 107 692,00 €	630 923,75 €	29,93%	414 249,25 €	19,65%	220 953,00 €	10,48%	773 302,00 €	36,69%	68 264,00 €	3,24%	0,00 €	0,00%
Fiche-Action 8	161 011,00 €	50 505,50 €	31,37%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	60 505,50 €	37,58%	50 000,00 €	31,05%	0,00 €	0,00%
Fiche-Action 9	870 000,00 €	286 500,00 €	32,93%	140 000,00 €	16,09%	51 000,00 €	5,86%	392 500,00 €	45,11%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%
Fiche-Action 10	2 911 983,98 €	1 257 429,04 €	43,18%	183 706,00 €	6,31%	405 082,41 €	13,91%	1 055 766,53 €	36,26%	0,00 €	0,00%	10 000,00 €	0,34%
Fiche-Action 11	196 000,00 €	51 800,00 €	26,43%	12 600,00 €	6,43%	37 800,00 €	19,29%	58 800,00 €	30,00%	35 000,00 €	17,86%	0,00 €	0,00%
Fiche-Action 12	2 027 203,70 €	452 850,70 €	22,34%	198 354,60 €	9,78%	328 370,00 €	16,20%	676 428,40 €	33,37%	110 000,00 €	5,43%	225 400,00 €	11,12%
Fiche-Action 13	2 368 012,00 €	638 576,50 €	26,97%	275 300,00 €	11,63%	357 200,00 €	15,08%	827 433,50 €	34,94%	229 500,00 €	9,69%	40 000,00 €	1,69%
Fiche-Action 14	3 880 000,00 €	1 972 000,00 €	50,82%	264 000,00 €	6,80%	424 000,00 €	8,35%	602 000,00 €	19,64%	260 000,00 €	5,15%	358 000,00 €	9,23%
TOTAL GENERAL	28 375 450,55 €	9 534 207,31 €	33,60%	3 768 695,39 €	13,28%	3 032 860,06 €	10,69%	8 923 098,28 €	31,45%	2 115 469,59 €	7,46%	815 323,20 €	2,87%

ANNEXE 2

Le Projet de territoire et la stratégie 2014 - 2020 du PETR

vallée 2.0



Laboratoire des Usages Numériques
du Pays de la Vallée de Montaigne et du Cher

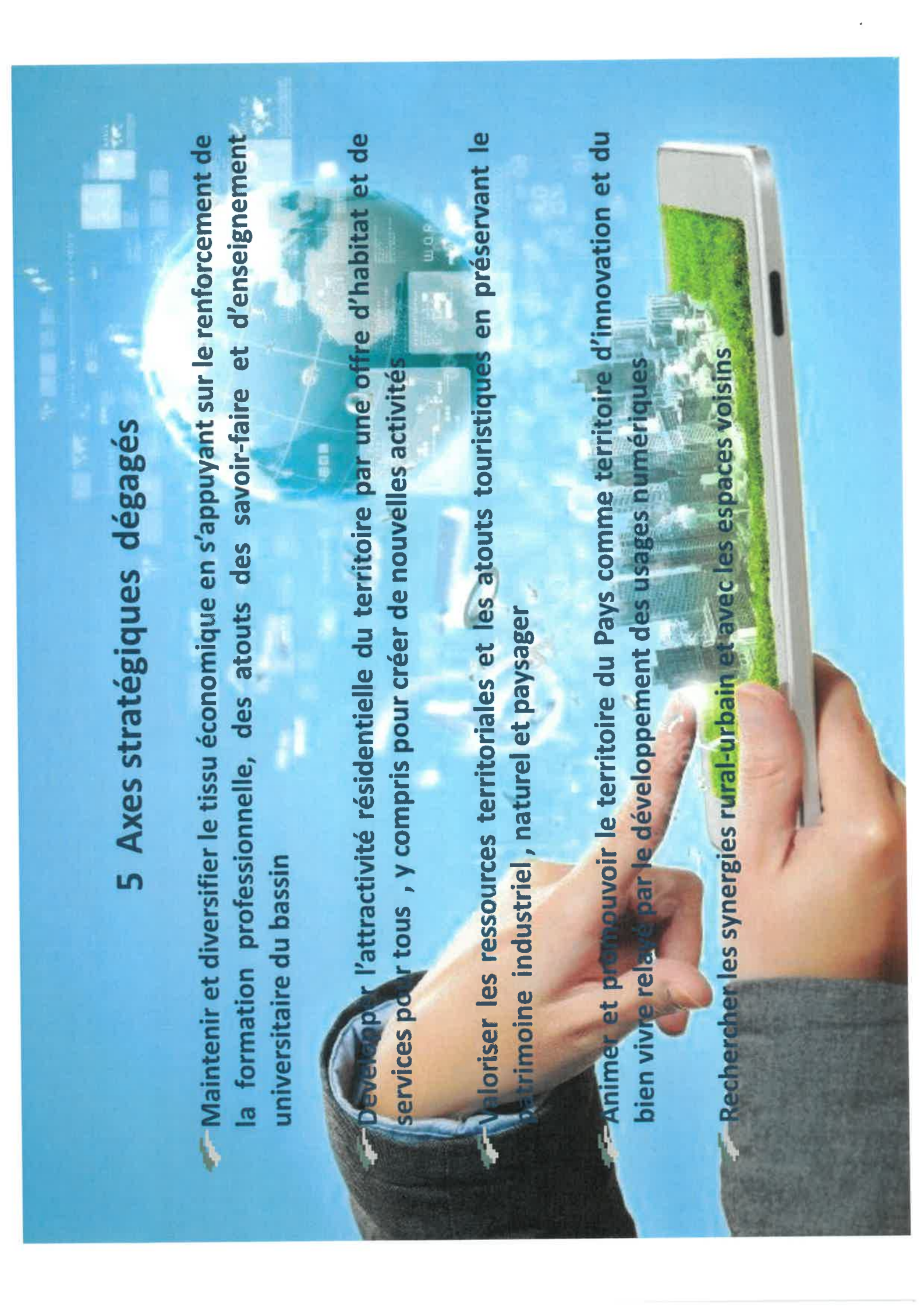
ma vallée a de l'avenir

Ma Vallée a de l'Avenir

Le projet de territoire et la stratégie 2014-2020 Vivre et Accueillir Autrement

Priorité stratégique : Renouveler l'attractivité résidentielle et touristique du territoire du Pays

5 Axes stratégiques dégagés

- 
- Maintenir et diversifier le tissu économique en s'appuyant sur le renforcement de la formation professionnelle, des atouts des savoir-faire et d'enseignement universitaire du bassin
 - Développer l'attractivité résidentielle du territoire par une offre d'habitat et de services pour tous , y compris pour créer de nouvelles activités
 - Valoriser les ressources territoriales et les atouts touristiques en préservant le patrimoine industriel , naturel et paysager
 - Animer et promouvoir le territoire du Pays comme territoire d'innovation et du bien vivre relayé par le développement des usages numériques
 - Rechercher les synergies rural-urbain et avec les espaces voisins

1^{er} AXE

Maintenir et diversifier le tissu économique en s'appuyant sur le renforcement de la formation professionnelle, des atouts des savoir-faire et d'enseignement universitaires du bassin.

Les priorités d'actions

vallée 2.0

Laboratoire des Usages Numériques
du Bassin de la Vallée de Montreuil et de l'Uve

ma vallée a de l'avenir

1. Soutenir le développement des entreprises et l'adaptation des compétences des salariés (*GPECT*), attirer des compétences externes
2. Accompagner la montée en compétences « Usages numériques » des PME-TPE du bassin; étendre la qualification numérique des zones d'activités.
3. Valoriser et promouvoir les savoir-faire du Bassin d'emploi et d'activités et son terroir économique pour attirer plus d'étudiants et de nouveaux salariés
4. Accueillir de nouvelles activités à forte valeur ajoutée et organiser la capacité d'accueil du territoire
5. Accompagner les projets et la structuration des acteurs dans le champ de l'économie sociale et solidaire
6. Favoriser l'entrepreneuriat culturel

2ème AXE

Développer l'attractivité résidentielle du territoire par une offre d'habitat et de services **Pour Tous** , y compris pour créer de nouvelles activités

Les priorités d'actions

Améliorer et moderniser le cadre de vie

1. Encourager à la rénovation énergétique de l'habitat par des opérations démonstratives et diffuser la connaissance auprès des entreprises artisanales et des habitants
2. Diversifier et adapter l'offre de logement en adéquation avec les profils des ménages et leur parcours résidentiel (étudiants, jeunes ménages, populations âgées et/ou handicapées ..)
3. Accompagner les projets de requalification des centres-bourg, des friches industrielles , de renouvellement urbain et de valorisation des espaces publics
4. Maîtriser le foncier en s'appuyant sur des outils réglementaires adaptés et se doter d'outils partagés d'aide à la régulation du marché de l'immobilier en secteur détendu

Moderniser les services de proximité visant à conforter la cohésion sociale et développer leur accessibilité

1- Consolider et diversifier les services pour mieux accueillir les nouvelles populations et soutenir de nouvelles voies de diversification économiques (équipements multisectoriels), de nouvelles formes, modes d'organisation d'activités et de services notamment par les usages numériques (tiers lieux professionnels ...)

2- Accompagner les nouvelles sociabilités

3- Combler les déficits avérés en matière d'équipement et de services « Enfance-jeunesse » et de santé

4- Accompagner l'enfance et la jeunesse dans leurs apprentissages avec le numérique

5- Soutenir le développement de nouvelles mobilités pour les usagers

6 - Agir en faveur d'une meilleure visibilité de l'offre culturelle du territoire et renforcer la professionnalisation des acteurs à partir d'une approche filière

vallée 2.0



Laboratoire des Usages Numériques
du Haut de la Vallée de Montluçon et de l'Allier

ma vallée a de l'avenir

3ème AXE

Valoriser les ressources territoriales et les atouts touristiques en préservant les patrimoines industriel , naturel et paysager

Les priorités d'actions

Concourir au maintien d'une agriculture dynamique gestionnaire du bocage et du Paysage

**1- Accompagner l'émergence de filières maraîchères à l'échelle
du bassin .**

**2-Développer les circuits courts et optimiser leur
commercialisation par les usages numériques .**

**3-Soutenir l'expérimentation de nouvelles pratiques
agronomiques favorisant l'autonomie alimentaire des
exploitations agricoles du territoire .**

**4-Encourager la préservation et le développement
d'infrastructures agro écologiques (mares-haies ...)**

5- Soutenir les dynamiques locales de valorisation des coproduits issus de l'élevage



vallée 2.0

Laboratoire des Usages Numériques
du Parc de la Vallée de Montchaunoy et de l'Arve

ma vallée a de l'avenir

Développer une offre touristique d'itinérance douce, de bien être et de patrimoine

1- Organiser des produits touristiques combinant itinérance douce en particulier le vélo, nature et patrimoine

2- Améliorer la qualité de l'offre d'hébergement et développer les synergies des activités de loisirs , d'itinérance et de visites émergentes par le recours aux applications numériques

3- Révéler et organiser l'attractivité touristique par une offre e-tourisme



Laboratoire des Usages Numériques
du Parc de la Vallée de Montigny et de l'Yonne

ma vallée a de l'avenir

4^{ème} AXE

ANIMER ET PROMOUVOIR le Territoire comme
territoire d'innovation et de bien vivre avec le
développement des usages numériques
Les priorités d'actions

1- Organiser et mutualiser les ressources d'ingénierie du territoire

2- Mobiliser les outils numériques et leurs applications pour une meilleure gestion de la relation citoyen et des fonctions de veille de l'initiative locale

3- Soutenir et accompagner les démarches de mutualisation des services entre territoires du Pays



5ème AXE

Rechercher les synergies Rural-Urbain et avec les espaces voisins Les priorités d'actions

- 1- Maintenir les fonctions de centralités du cœur urbain et des pôles d'appui (habitat /services dont services de santé)**
- 2- Agir pour l'amélioration de l'accessibilité régionale et nationale du bassin de vie (accessibilité ferroviaire)**
- 3 – Situer le territoire du Pays dans ses espaces de développement par la mise en valeur de ses atouts en complémentarité et partage avec d'autres pôles (autres villes moyennes- réseau Massif central)**
- 4- Développer des coopérations interterritoriales (Cher -Creuse-Puy de dôme) et transnationales (Portugal) porteuses de développement économique , culturel et touristique**



ANNEXE 3
Carte d'identité touristique du territoire

CARTE D'IDENTITÉ TOURISTIQUE DU PAYS DE LA VALLÉE DE MONTLUÇON ET DU CHER

Population : 115 237 habitants (INSEE 2013) - Superficie : 2189 km² - Densité : 53 hab/km²
 Département de l'Allier (03) - Région Auvergne / Rhône-Alpes
 92 communes - 7 EPCI (6 Communautés de Communes et 1 Communauté d'Agglomération)

Culture et Patrimoine - Activités Artistiques et Événements	Patrimoine Naturel et Paysager	Les Activités, les Femmes, les Hommes et les Entreprises de Tourisme
• 13 musées : Mupop ; Musée du Canal de Berry ; Maison de la Combraille ; Donjon de la Toque ; Musée des maquettes animées ; Musée Gallo-romain ; Espace culturel de la Pléiade... • 6 villes et villages remarquables : Cité médiévale de Montluçon ; Hérisson ; Huriel ; Ainay-le-Château ; Nèris-les-Bains (Plus beaux détours de France) ; Village étape de Montmarault... • 122 monuments protégés représentant une variété de patrimoine : - patrimoine militaire et châteaux : Château des Ducs de Bourbon ; Villa de la Louvière ; Château de Peuffilhout ; Forteresse de Hérisson ; Donjon de la Toque ; Château de l'Ours ; Remparts d'Ainay-le-Château... - patrimoine religieux : Prieuré de Reugny ; Eglise de St Bonnet-de-Four et son clocher Tors ; Eglise St Paul (Montluçon)... - patrimoine industriel : Bassins industriels de Montluçon, Commentry et Montmarault ; Canal de Berry et le réseau d'étang ; Forges de Tronçais... • Un patrimoine immatériel vivant valorisé par plusieurs événements : - Les Coulisses des Métiers ; - La Rencontre des Arts (autour du Village d'Art d'Huriel regroupant une vingtaine de savoir-faire différents dont certains rares) ; le Festival « Dire, Lire, Conter » et la présence de nombreux conteurs sur le territoire qui contribuent à faire vivre, par l'oralité, la mémoire du territoire ; une littérature du Bourbonnais représentée par de nombreux auteurs dont les plus célèbres sont Alain Fournier, Emile Guillaumin, Achille Allier, Charles-Louis Philippe... - Des compagnies de théâtre dont certaines de renommée nationale ou internationale : Le Petit Bistringue ; Le Petit Théâtre Dakoté ; La Belle Meunière ; le Footsbarn Theater ; Attrape-Sourire ; Ubürik ; La Volga ; CDN Le Fracas... • Des lieux et structures de développement de l'Art contemporain : Le Fonds d'Art Contemporain ; Domaine M ; l'Orangerie ; Shakers... • Spectacle vivant et Musiques actuelles : Cirqu'En Bulle ; Accrobacirque ; Entr'Act ; Centre Dramatique National ; Théâtre Gabrielle Robinne ; Théâtre André Messager ; le 109 ; l'Agora ; MJC de Cosne-d'Allier ; Le Guingois ; Athanor ; Conservatoire André Messager ; Le Cube ; Hérisson Social Club... • De nombreux Festivals et événements : Festival de Musique en Bourbonnais ; Jazz au Fil du Cher ; Festival de la Chanson Française ; Festival de la Chanson Francophone ; Festival au Cœur de Cosne ; Un été dans mon Village ; Festival des Arts mêlés ; Canal en Fête ; Remp'Art ; Les Bayoux ; Le Bœuf Villé ; Les Feux de la Saint-Jean... • Un terroir : La viande charolaise ; l'âne du Bourbonnais ; les Fromages de Chambérat, Bezenet, Cerilly, Theneuille ; le Whisky Hedgehog ; la Rhumerie Divana ; les farines de Saint-Désiré ; le Vinaigre de la Carrière ; les Confitures du Domaine de Baudry ; le Pâté au Pommes de Terre ; la ferme pédagogique de « la Ganne » ; les « Biquettes de Tronçais », l'asinerie de la Vioune, Maison de l'Âne Bourbonnais de Braize...	• Un climat continental tempéré et un environnement relativement préservé des intempéries. • Les deux entités paysagères du territoire que sont la « Basse Combraille » et le « Bocage Bourbonnais » dont les caractères se retrouvent dans leurs faunes / flores et leurs trames verte et bleue spécifiques. • Des environnements préservés : Espaces Naturels Sensibles (La Vauvre, Etang de Saint-Bonnet-Tronçais, Vallée de Chambonchard) - Zones NATURA 2000 des « Gorges du Haut Cher », « Forêt de Tronçais », « Gites de Hérisson »... • L'Eau omniprésente sur le territoire : Les deux visages de la rivière Cher (torrentielle en amont dans les Gorges du Haut Cher, puis plus paisible en aval dans la Vallée du Cher) ; Le Canal de Berry ; le réseau d'étang et de mares (lié à l'activité économique industrielle ou agricole) qui maille le territoire ; le thermalisme avec les Aquae Nennae (Nèris-les-Bains dont les propriétés sont reconnues depuis l'Antiquité) et proposant aujourd'hui une offre de bien-être ouverte à tous au travers du Spa « les Nénades ». • Les grands espaces boisés : La Forêt de Tronçais (14.000 hectares) réputée plus belle chénaie d'Europe et dont le bois, reconnu pour ses qualités et sa noblesse, est employé pour la vinification des plus grands crus mondiaux ; présence d'autres massifs forestiers (Forêts de Plaine, Forêt des Coillettes, Forêt de Lespinasse) • Villages et Villages fleuris : Montluçon, Nèris-les-Bains, Sainte-Thérèse (3 fleurs) ; Commentry, Domérat, Marçillat, Meaulne (2 fleurs) ; Deneuille-les-mines, Saint-Bonnet-de-Four (1 fleur) • Sites et points de vue remarquables : Esplanade du Château des Ducs de Bourbon ; Les Reaux ; Le Donjon de la Toque ; Les Gorges du Cher ; le Gué de Sellat ; Ecluse du Rouerou...	• 90 communes bénéficiant de la taxe de séjour pour un montant global de 184.000€ (année 2014). • Plus de 7.500 lits marchands et plus de 20.000 lits non marchands représentant 2.230.000 nuitées /an pour des retombées économiques de 104.000.000€ environ. • Une offre touristique intégrée dans une offre « Cœur de France » (grâce à la position de carrefour géographique et culturel entre les Régions Centre-Limousin-Auvergne et à l'interconnexion possible des linéaires de randonnée avec les départements de la Creuse et du Cher) • Nombre de salariés direct : Plus de 1.000 salariés en 2014 • 239 restaurants ; 10 établissements classés au Gault & Millau ; 8 établissements classés au Guide Michelin (dont 2 Bib Gourmand) ; 3 Maîtres Restaurateurs... • L'offre d'hébergement : 26 Campings (dont 3 Campings 3 étoiles) ; 61 Chambres d'Hôte (dont 23 labellisées) ; 138 gîtes (dont 101 classés et/ou labellisés parmi lesquels 80 gîtes 3 étoiles ou 3 épis ou plus) ; 12 hébergements grande capacité (8 labellisés dont 4 gîtes 3 épis) ; une dizaine d'offres d'hébergements insolites ; 42 Hôtels (dont 28 classés, parmi lesquels 19 classes 3 étoiles ou plus)... • Une offre variée d'activités de pleine nature : 2 golfs 18 trous ; nombreuses bases de loisirs nautiques (Etangs de Sault, Saint-Bonnet-Tronçais, Vallée de Chambonchard...) ; activités de grimpe ; itinérance douce (4 circuits de randonnée GR ; 1400 km de parcours de randonnée balisés ; 28 km de Voie-Verte ; 6 boucles de Véloroute (pour un total de 309 km) ; 756 km de circuits VTT)... • Les structures d'accueil touristique : 3 Offices de Tourisme ; 6 Point Info Tourisme ; 1 structure d'information touristique sur l'aire d'autoroute de Doyet... • Les portes d'entrée du territoire : L'aire d'autoroute de Doyet, La Maison du Tourisme de la Région de Montmarault (proche de la sortie d'autoroute) ; Communautés de Communes d'Huriel et de Marçillat (lien naturel vers le département voisin de la Creuse ; Communauté de Communes du Pays de Tronçais, porte du Cher et de la Région Centre).

Ingénierie - Coordination santé - Contrat de ruralité Etat

Monsieur DUGLERY, Président

Le PETR - Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher conduit un contrat de ruralité Etat 2017 - 2020 qui comprend un volet « Accès aux soins »

Le territoire du Bassin de Santé Intermédiaire du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher souffre d'une dégradation de l'offre médicale liée à plusieurs facteurs dont l'un est le départ en retraite sans remplacement d'une génération de médecins libéraux dont les confrères restant en exercice peinent à absorber la patientèle. Les réponses à cette dégradation sont à développer à l'échelle du Petr en lien étroit avec les plateaux techniques du BSI ; Elles doivent comporter l'accompagnement et l'incitation au regroupement des professionnels « existants », tout en menant un travail de long terme de prospection et d'accompagnement des professionnels, à fixer durablement sur le BSI. Le territoire du PETR souffre d'un manque d'attractivité malgré le volontarisme des décideurs locaux, le seul immobilier de santé ne concoure pas à la restauration de l'offre de soins de 1^{er} recours, conjointement est à développer la promotion d'une offre d'accueil de professionnels de santé par différents outils et démarches favorisant leur installation.

Aussi dans le cadre du Contrat local de santé dont le PETR sera signataire aux côtés de la Délégation Départementale de l'ARS, il est apparu nécessaire de mobiliser une ingénierie de type chefferie de projet en appui aux professionnels de santé et des territoires.

Il est donc est proposé la création d'un poste de Chef de projet santé à partir du 15 mai 2017, d'une durée d'un an renouvelable annuellement sur la durée du contrat de ruralité Etat /PETR.

La déclaration de vacance inhérente à l'ouverture est effectuée en conséquence et pour ce faire. Monsieur le Président en soumet donc à l'approbation des membres du comité syndical le plan de financement de cette ingénierie de projet santé qui représente un coût total TTC de 46 386.72 euros appelant 9279 euros de financement Etat , 27 832,00 euros de financement Leader et 9279 euros d'autofinancement du PETR .

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Président à produire le contrat de travail du poste concerné selon les modalités figurant à la fiche de poste annexée à la présente délibération.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

- Approuve cette opération et son plan de financement
- Autorise M le Président à solliciter les demandes de financement Etat et Leader mobilisables pour cette opération et à effectuer toutes les démarches qui s'y rapportent.
- Autorise M le président à signer le contrat de travail de l'agent recruté

APPROUVEE A L'UNANIMITE

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Président du Conseil Syndical

Daniel DUGLERY

Ingénierie - Médiation numérique de territoire - Contrat de ruralité Etat

Monsieur DUGLERY, Président

Le PETR est engagé dans la mise en œuvre de son Contrat de ruralité Etat/PETR comprenant pour la période 2017-2020 différents volets dont le volet de « l'Attractivité numérique du territoire ». Dans ce cadre afin de concourir au développement des usages numériques comme un des moyens de renforcement de l'accès aux services en direction des acteurs économiques et des habitants du territoire, est envisagée et financée sur la durée du contrat la mise en œuvre d'une médiation numérique de territoire devant dérouler un plan d'actions à trois ans.

Aussi, il est proposé la création d'un poste de médiateur numérique à partir du 15 mai 2017 d'une durée d'un an renouvelable annuellement sur la durée du contrat de ruralité Etat /PETR.

La déclaration de vacance inhérente à l'ouverture est effectuée en conséquence et pour ce faire. Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Président à produire le contrat de travail du poste concerné selon les modalités figurant à la fiche de poste annexée à la présente délibération.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

- Approuve la poursuite de cette opération
- Autorise M le Président à solliciter les demandes de financement Etat mobilisables pour cette opération et à effectuer toutes les démarches qui s'y rapportent.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Président du Conseil Syndical

Daniel DUGLERY

Correction du plan de financement « Ingénierie de projet - Mise en Tourisme de « la Vallée du Cœur de France » Année 2017 »

Monsieur DUGLERY, Président

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical la nécessité de modifier le plan de financement de l'opération « Ingénierie de projet - Mise en Tourisme de la « Vallée du Cœur de France » Année 2017 » qui avait été approuvée par la délibération n° 17.12 du 30 janvier 2017.

Ainsi, Monsieur le Président propose de modifier comme suit le plan de financement de cette opération :

Pour cette première année d'animation, du 1^{er} février 2017 au 31 décembre 2017, le coût d'ingénierie interne s'élève à 8 866,19 € HT pouvant bénéficier d'un soutien de l'Etat dans le cadre du Contrat de Ruralité Etat-PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher.

Aussi, Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil Syndical l'opération d'animation et de mise en tourisme de « la Vallée du Cœur de France », cette opération représentant un coût total de 8 866,19 € HT pour une demande d'aide d'Etat dans le cadre du Contrat de Ruralité de 4 433,09 € en cofinancement de cette opération (soit 50% du coût total HT de l'opération).

Pour rappel, le plan de financement initial faisait apparaître une demande d'aide d'Etat de 4 176,50€ pour un coût total de l'opération de 8 353,00 € HT.

Considérant les motifs exposés par Monsieur le Président,

Le Conseil syndical, à l'unanimité de ses membres décide :

- De l'approbation de la modification du plan de financement ;
- D'autoriser le Président à solliciter les subventions susceptibles d'être accordées pour l'animation et la conduite de cette opération.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Président du Conseil Syndical



Daniel DUGLERY

**Correction du plan de financement « Ingénierie de projet - Antenne d'un Guichet Unique
Départemental Téléphonie et Internet Mobile - Année 2017 »**

Monsieur DUGLERY, Président

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical la nécessité de modifier le plan de financement de l'opération « Ingénierie de projet - Antenne d'un Guichet Unique Départemental Téléphonie et Internet Mobile - Année 2017 » qui avait été approuvée par la délibération n° 17.13 du 30 janvier 2017.

Ainsi, Monsieur le Président propose de modifier comme suit le plan de financement de cette opération :

Pour cette première année d'animation, du 1^{er} février 2017 au 31 décembre 2017, le coût d'ingénierie interne s'élève à 8 866,19 € HT pouvant bénéficier d'un soutien de l'Etat dans le cadre du Contrat de Ruralité Etat-PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher.

Aussi, Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil Syndical l'opération d'animation de l'antenne du Guichet Unique Départemental Téléphonie et Internet Mobile, cette opération représentant un coût total de 8 866,19 € HT pour une demande d'aide d'Etat dans le cadre du Contrat de Ruralité de 4 433,09 € en cofinancement de cette opération (soit 50% du coût total HT de l'opération).

Pour rappel, le plan de financement initial faisait apparaître une demande d'aide d'Etat de 4 176,50€ pour un coût total de l'opération de 8 353,00 € HT.

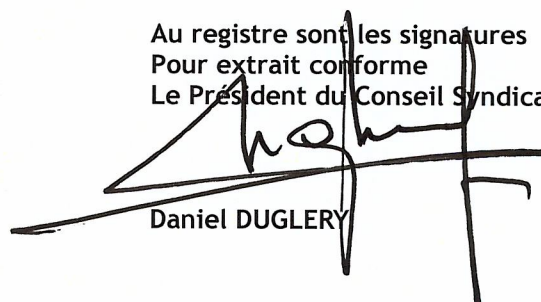
Considérant les motifs exposés par Monsieur le Président,

Le Conseil syndical, à l'unanimité de ses membres décide :

- De l'approbation de la modification du plan de financement ;
- D'autoriser le Président à solliciter les subventions susceptibles d'être accordées pour l'animation et la conduite de cette opération.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Président du Conseil Syndical



Daniel DUGLERY

Plan de financement Projet PAEC Vallée du Cher - Animation et diagnostic

Monsieur DUGLERY, Président

Le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, en tant que porteur et gestionnaire du site Natura 2000, a été destinataire de l'appel à projets Pré-projet PAEC (Projet Agroenvironnemental et Climatique) 2016.

Par délibération n° 16.042 en date du 11/10/2016, le PETR :

- a décidé de se porter candidat à l'appel à projets Pré-projet PAEC
- a approuvé le pré-projet PAEC 'Vallée du Cher', élaboré en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de l'Allier et le CEN Allier, animateur délégué du Site Natura 2000 Gorges du Haut Cher.

Le pré-projet PAEC 'Vallée du Cher' a été retenu par la Région le 14/11/2016 et a fait l'objet de quelques remarques, prises en compte par le PETR pour constituer le PAEC Vallée du Cher.

Le PAEC Vallée du Cher a reçu un avis favorable de la Commission Régionale Agro-Environnementale et Climatique (CRAEC) du 17 janvier 2017.

La mise en œuvre du PAEC et la mobilisation de 8 Mesures Agroenvironnementales Climatiques (MAEC) au profit des agriculteurs du périmètre PAEC nécessite une animation collective et des diagnostics d'exploitation.

Ainsi, le Président soumet donc à l'avis des membres du Conseil Syndical le plan de financement de l'animation et des diagnostics suivant :

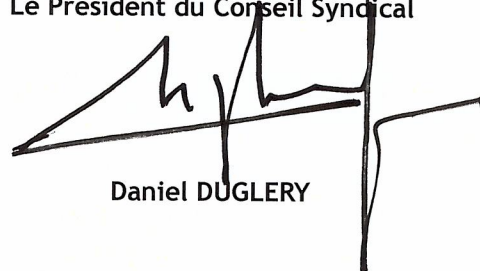
	Animation collective	Diagnostics	TOTAUX
Etat	3429.46 €	10000.00 €	13429.46 €
Région (FEADER)	5839.34 €		5839.34 €
PETR		7500.00 €	7500.00 €
TOTAUX	9268.80 €	17500.00 €	26768.80 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- approuve le Plan de Financement établi dans le cadre des travaux d'animation collective et de diagnostics pour les 8 MAEC du PAEC 'Vallée du Cher' pour un montant global de 26768.80 €
- autorise le PETR à solliciter l'aide de l'Etat pour un montant de 13429.46€ et de la région pour un montant de 5839.34€

APPROUVEE A L'UNANIMITE

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Président du Conseil Syndical



Daniel DUGLERY

Convention de Mutualisation des Services d'Information entre Montluçon Communauté et le PETR

Monsieur DUGLERY, Président

Monsieur le Président rappelle la contribution du PETR à la commune de Montluçon pour prestations de services administratifs renouvelée annuellement par délibération du Conseil Syndical.

En renforcement de cette démarche, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Syndical la mise en place d'une convention de partenariat dont l'objet est d'optimiser, entre collectivités partenaires, la mutualisation des Services d'Information comprenant, entre autres, la gestion du parc matériel informatique et d'imprimantes, les solutions logicielles, l'accès à internet, la téléphonie fixe, l'hébergement de données et l'accès aux outils et salles de formation et de visioconférence.

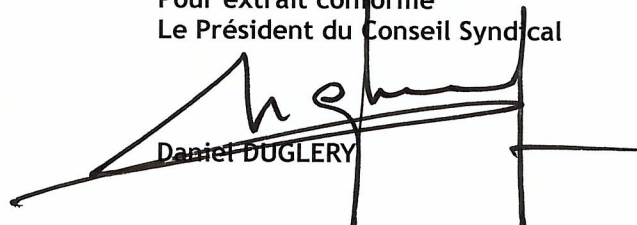
Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

- autorise Monsieur le Président à signer la Convention de Mutualisation des Services d'Information entre Montluçon Communauté et le PETR,
- autorise le versement de la contribution correspondant à la mutualisation du service selon les modalités de calcul et de versement spécifiées par la convention et ses annexes.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Président du Conseil Syndical

Daniel DUGLERY



Document déposé
le
13 MARS 2017
à la sous-préfecture
de Montluçon



Le 06 Mars 2017

CONVENTION DE MUTUALISATION
DES SYSTEMES D'INFORMATION ENTRE
MONTLUÇON COMMUNAUTE ET LE PETR

SOMMAIRE

PREAMBULE	4
GLOSSAIRE :	5
1- DEFINITION DES PARTENAIRES	6
2- OBJECTIFS DE LA MUTUALISATION DU SI.....	7
3- PRESTATIONS PROPOSEES AUX PARTENAIRES.....	7
3.1-PRESTATIONS OBLIGATOIRES	7
3.1.1-ORDINATEURS BUREAUTIQUES	8
3.1.2-LOGICIELS STANDARDS	8
3.1.3INFRASTRUCTURES ET SERVICES.....	8
3.2-PRESTATIONS A TITRE GRATUIT OU CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE.....	8
3.3 PRESTATION SOUS CONDITIONS	9
3.3.1 -LOGICIELS METIERS.....	9
3.3.2 - LOGICIELS SPECIFIQUES	9
3.4 - PRESTATIONS A LA CARTE	10
3.5-PRESTATIONS NON PRISES EN COMPTE	10
4 – PRESTATIONS RETENUES PAR LE PETR	10
4.1-PRESTATIONS OBLIGATOIRES	10
4.2-PRESTATIONS A TITRE GRATUIT OU CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE.....	10
4.3 PRESTATION SOUS CONDITIONS	11
4.4 - PRESTATIONS A LA CARTE	11
5-POLITIQUE EN MATIERE DE SECURITE INFORMATIQUE	11
5.1-CHARTRE INFORMATIQUE	11
6-FINANCEMENT ET MODE DE REPARTITION DES COUTS	11
6.1-MODE DE CALCUL DE LA REDEVANCE ANNUELLE	11
6.2 -EXCLUSIONS	12
6.3 -EVOLUTION DU PERIMETRE	12
6.4- MODALITES DE PAIEMENT DES PRESTATIONS.....	12

7 – ADHESION, AVENANT, DUREE ET RESILIATION DE LA CONVENTION.....	13
7.1 - ADHESION.....	13
7.2 – DUREE	13
7.3 - AVENANT -EVOLUTION DES PRESTATIONS.....	13
7.4-LITIGE-RESILIATION	13
7.5-IMMOBILISATIONS	14
7.6 - ANNEXES	14

PREAMBULE

Les objectifs généraux en matière de système d'information communautaire sont :

- 1 - Faire de Montluçon Communauté un **partenaire de ses communes membres** au sein d'un « système d'information » (SI) à l'échelle du territoire pour créer, échanger, optimiser des informations et **développer une interactivité dynamique et solidaire**.
- 2 - Développer des modes de **coopérations souples** (service à la carte) et diversifiés avec les communes membres afin de mettre en œuvre les opportunités d'**économies d'échelle**, de **partage de moyens et de compétences**, tout en étant attentifs aux impacts des nouvelles technologies en termes d'évolution des organisations et des métiers.
- 3 - Créer des **coopérations renforcées**, notamment pour le développement de la technologie Internet, la **E-administration**, et la mise en commun de solutions et outils techniques utiles au plus grand nombre.

Les conditions de réussite de la mutualisation du système d'information sont :

- 1- **Faciliter l'adhésion des communes en fonction de leurs besoins et spécificités**
- 2- Garantir une **gouvernance équilibrée et évolutive** du système d'information en fonction du niveau de mutualisation du système d'information des communes
- 3- Rechercher globalement, au niveau de Montluçon Communauté et des communes concernées, **une réelle source d'économie mesurable**.
- 4- Retenir un dispositif de calcul des redevances annuelles des parties, simple et qui **garantisse les grands équilibres**, sans chercher une précision illusoire et coûteuse.
- 5- **Garantir la confidentialité et la sécurité des données propres à chacune des parties à la mutualisation.**
- 6- Garantir un niveau élevé de **qualité de service, d'une expertise et de bénéficier des dernières technologies**

SYSTÈME D'INFORMATION

Dans la présente convention, ce terme recouvre l'ensemble des moyens informatiques et de télécommunication (salles serveurs, réseaux, postes de travail, photocopieurs, systèmes d'exploitation, logiciels, bases de données...) utilisés par une collectivité pour traiter les différentes informations utilisées par ses services et les processus associés.

PETR

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

MC

Montluçon Communauté

PROJET COMMUNAUTAIRE

Un projet est qualifié de communautaire si :

- il participe au développement des infrastructures informatiques et de télécommunications de l'ensemble des collectivités mutualisées
- ou il recouvre un domaine fonctionnel susceptible d'intéresser l'ensemble des collectivités mutualisées

PROJET SPÉCIFIQUE

Un projet est qualifié de spécifique s'il n'est pas considéré comme communautaire

LOGICIEL METIER:

Logiciel standard destiné aux collectivités

LOGICIEL STANDARD:

Logiciel vendu par des éditeurs en grande masse.

LOGICIEL SPECIFIQUE:

Logiciel développé sur mesure pour répondre à un besoin qui n'existe pas dans la catégorie des logiciels standards et logiciels métiers.

MODE SaaS:

Le terme SaaS, pour *Software as a Service*, est utilisé pour désigner une application, mise à disposition à distance par un fournisseur, et accessible par le biais d'un navigateur Internet. Elle est aussi louée, au mois ou à l'usage. L'administration du système et les mises à jour sont automatiques et réalisées par le fournisseur.

MODE Client/Serveur:

Le client et le serveur doivent être sur un même réseau sécurisé. Un serveur est généralement capable de servir plusieurs clients simultanément. Le serveur est hébergé en interne.

1- DEFINITION DES PARTENAIRES

La présente convention régit les conditions de mutualisation du système d'information mutualisé (SI) entre Montluçon Communauté, représentée par son vice-président Finance

Frédéric LAPORTE, dûment habilité par délibération du Bureau Délibérant du Conseil Communautaire en date du ,

Ci-après nommée la « MC »

ET

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, représenté par Monsieur Daniel DUGLERY, Président, dûment habilité par délibération du Conseil Syndical en date du.....,

Ci-après nommé le «PETR »

Il a été convenu et arrêté ce qui suit,

2- OBJECTIFS DE LA MUTUALISATION DU SI

La mutualisation des SI est confiée à la Direction des systèmes d'information de la MC.

Dans ce cadre, les objectifs fixés à cette direction portent sur l'ensemble des prestations informatiques nécessaires :

1. au maintien en condition opérationnelle des infrastructures hébergeant le système d'information commun aux collectivités : matériels et logiciels bureautiques, matériels et logiciels serveurs (systèmes), réseau intra sites et inter sites (fibre optique), téléphonie, (réseau, autocommutateurs, téléphones...) maintenance et sécurisation (accès au système d'information, "saas" internet...), mise à niveau de l'architecture, relations avec les prestataires et éditeurs, assistance aux utilisateurs.
2. à l'évolution du système d'information : adaptation de l'outillage des directions métiers (gestion des projets informatiques et conseil), évolution du socle technique et des logiciels métiers (développés en interne ou faisant l'objet d'un marché avec un éditeur/prestataire), veille technico-fonctionnelle, processus continu d'évaluation et d'amélioration de la sécurité et de la qualité du SI.
3. au développement de la veille technologique et amélioration continue de la qualité de service.
4. au développement de services numériques vers le citoyen, en support des collectivités adhérentes.

Ces activités sont effectuées dans l'intérêt commun des deux collectivités ou dans l'intérêt spécifique de l'une ou de l'autre selon les domaines.

3- PRESTATIONS PROPOSEES AUX PARTENAIRES

La Direction des Systèmes d'information de Montluçon Communauté met à disposition les services et prestations suivantes:

- Infrastructure réseau
- Serveurs, disques, sauvegarde, administration systèmes
- Téléphonie fixe en IP
- Hébergement sites internet
- Messagerie
- Logiciels métiers
- Logiciels standards
- Ordinateurs bureautiques
- Autres (main d'œuvre, salle climatisée, fluides, onduleurs, voiture, logiciel hotline)
- Imprimante(s)

Ces prestations se présentent sous cinq catégories :

3.1-PRESTATIONS OBLIGATOIRES

Afin de garantir la politique de sécurité de son système d'information ainsi que la confidentialité de ses données et celles des communes adhérentes, les prestations suivantes sont obligatoires :

3.1.1-ORDINATEURS BUREAUTIQUES

Les ordinateurs "bureautiques" seront fournis par la DSI MC. Celle-ci choisira le modèle et la configuration requise.

Ces machines seront des ordinateurs fixes, homogènes (même marque, même modèle) afin de faciliter leur installation et leur maintenance.

Elles contiendront par défaut une suite open source de type libre office ou open office.

Elles constitueront les unités de compte, base de calcul de la redevance due par le PETR en application de l'article 6 de la présente convention.

3.1.2-LOGICIELS STANDARDS

Les logiciels dit "standard" sont obligatoires et permettent d'assurer l'homogénéité des systèmes et la sécurité du système d'information.

Sont appelés logiciels standards:

- Active Directory
- Antivirus
- Antispam
- Filtrage d'URL
- Gestion SAV des incidents (logiciel hotline)
- Gestion des quotas d'impressions
- Gestion de parc informatique
- Ghost (image PC)

3.1.3INFRASTRUCTURES ET SERVICES

- main d'œuvre (heures réalisées par le personnel DSI de la MC)
- salle climatisée (salle blanche serveurs, sécurisée)
- fluides (électricité, carburant des véhicules)
- onduleurs (dédié aux équipements de la salle serveurs pour assurer la continuité de service)
- voiture dédiée au service maintenance de la DSI
- logiciel hotline de suivi des interventions et des indicateurs associés

3.2-PRESTATIONS A TITRE GRATUIT OU CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE

Les communes adhérentes à la présente convention bénéficieront de :

- la mise à disposition de la **salle de formation informatique et de la future salle de visioconférence**
- le SIG ou Système Information Géographique (géré par services techniques de Montluçon Communauté)
- L'assistance sur demande des Communes aux prestations d'achats (téléphonie mobile, copieurs, etc...).

3.3 PRESTATION SOUS CONDITIONS

3.3.1 - LOGICIELS METIERS

Installation

En mode SaaS, l'installation est facilitée par un hébergement et une administration complète réalisée par le fournisseur du logiciel.

En mode client serveur, les équipes de la DSI de la MC seront en charge de réaliser le travail technique avec le fournisseur du logiciel.

Mise à jour

En mode SaaS, le logiciel est hébergé par le fournisseur qui réalise les MAJ sans l'intervention de la DSI de la Montluçon Communauté.

En mode client serveur, la DSI de Montluçon Communauté travaillera avec le fournisseur pour mettre à jour les logiciels par prise de main à distance ou déplacement sur site.

Formation

- ✓ Les formations techniques sur les logiciels métiers pour la DSI de Montluçon Communauté seront prises en charge par Montluçon Communauté.
- ✓ Les formations utilisateurs (PETR) sur les logiciels métiers seront prises en charge par le PETR.
- ✓ Ces formations pourront être réalisées dans la salle de formation informatique de Montluçon Communauté.

Coûts

Rappel: Les coûts d'installation, de MAJ, de formation des utilisateurs (prestations fournisseurs) sont à la charge du PETR.

3.3.2 - LOGICIELS SPECIFIQUES

Les logiciels spécifiques sont tous les logiciels ne rentrant pas dans les catégories logiciels métiers et logiciels standards de cette convention.

L'installation de ces logiciels pourra être réalisée par les équipes de la DSI MC à partir du moment où celles-ci sont formées et compétentes pour le faire.

Le PETR devra prendre à sa charge les coûts de formation de l'équipe DSI MC suivant les besoins logiciels exprimés.

Les coûts d'achat, de mise à jour, de développement de ces logiciels seront pris en charge par le PETR.

3.4 - PRESTATIONS A LA CARTE

Ces prestations sont souscrites par le PETR selon ses besoins et apparaissent dans la convention, elles peuvent aussi faire l'objet d'avenant ultérieurement :

- Logiciels métiers
- hébergement de site internet
- messagerie

3.5-PRESTATIONS NON PRISES EN COMPTE

En raison de la charge de travail que représente sa mise en œuvre et afin de garantir la qualité des interventions de la Direction des Systèmes d'Information de Montluçon Communauté, les prestations suivantes sont expressément exclues du champ d'application de la présente convention qui constitue une première phase de mutualisation des systèmes informatiques :

- l'informatique dans les écoles (fourniture des matériels et maintenance)
- les systèmes de vidéo-protection (fourniture des matériels et maintenance)
- la fourniture des ordinateurs non standards : sont considérés comme ordinateurs "non standards" tous les ordinateurs ne rentrant pas dans la catégorie du paragraphe 3.1.1 de la convention. Ce sont des ordinateurs portables ou spécifiques par rapport à des besoins de performances (logiciel Autocad, etc..). Le coût de fourniture de ces ordinateurs restera à la charge du PETR.
- NB : LA MAINTENANCE DES ORDINATEURS PORTABLES ACQUIS PAR LE PETR SERA NEANMOINS ASSUREE PAR LA DSI MC.

4 – PRESTATIONS RETENUES PAR LE PETR

4.1-PRESTATIONS OBLIGATOIRES

Le nombre d'unités de compte (= nombre de postes informatiques) mutualisé pour le PETR est de 7

4.2-PRESTATIONS A TITRE GRATUIT OU CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE

- la mise à disposition de la **salle de formation informatique et de la future salle de visioconférence**
- Assistance sur demande des Communes aux prestations d'achats (téléphonie mobile, copieurs, etc...).

4.3 PRESTATION SOUS CONDITIONS

Se reporter au paragraphe 3.3.4

4.4 - PRESTATIONS A LA CARTE

Le PETR a décidé de retenir les services suivants dans le cadre de la présente convention :

- Infrastructure réseau
- Serveurs, disques, sauvegardes, administration systèmes
- Logiciels standards
- Ordinateurs bureautiques
- Téléphonie fixe en IP
- Imprimantes
- Autres (main d'œuvre, salle climatisée, fluide, onduleurs, voiture, logiciel hotline)

5-POLITIQUE EN MATIERE DE SECURITE INFORMATIQUE

5.1-CHARTRE INFORMATIQUE

Les conditions d'accès et d'utilisation du système d'information "mutualisé" sont régies par une charte informatique. En effet, la mutualisation des systèmes s'accompagne pour les collectivités d'un alignement des règles d'usage et de sécurisation des équipements et données (postes de travail, réseau, accès internet, téléphonie, accès aux applications/données...).

Chaque usager du SI mutualisé doit prendre connaissance et accepter la charte informatique (en annexe)

La DSI de la MC se donne le droit d'exclure du réseau, des serveurs mutualisés, de la messagerie, tous les utilisateurs ne respectant pas la charte, ou refusant de s'y conformer et présentant un danger potentiel à la sécurité globale du système d'information.

6-FINANCEMENT ET MODE DE REPARTITION DES COUTS

La DSI de la MC propose des services à la carte avec une facturation et un mode de calcul facile et connu à l'avance permettant de garantir une équité sur la facturation et une qualité de service identique et homogène.

La somme des redevances annuelles des communes adhérentes à la mutualisation a pour objectif de financer le coût complet des services qui leur sont rendus.

Chaque commune s'acquitte auprès de Montluçon Communauté d'une redevance annuelle.

6.1-MODE DE CALCUL DE LA REDEVANCE ANNUELLE

La redevance annuelle pour chaque collectivité est composée de deux paramètres d'entrées:

- L'investissement annuel prévu au budget pour chaque ligne de prestation informatique
- Le poste de travail informatique, en tant qu'unité de compte

Ces deux paramètres sont réétudiés et réactualisés à la préparation budgétaire chaque année.

Le calcul de la part de chaque partenaire s'effectue à partir de la formule suivante :

Facturation annuelle= Coefficient répartition X investissement annuel par ligne de prestation choisie
Coefficient répartition = (Nb de poste de la collectivité/Nb postes total mutualisés)

Prestations retenues par le PETR :

Sur l'ensemble des prestations informatiques proposées, le PETR (7 postes informatiques) a décidé de retenir les services suivants :

- Infrastructure réseau
- Serveurs, disques, sauvegarde, administration systèmes
- Téléphonie fixe en IP
- Logiciels standards
- Ordinateurs bureautique
- Autres (main d'œuvre, salle climatisée, fluide, onduleurs, voiture, logiciel hotline)
- Imprimante(s)

➤ Voir document (étude financière) en Annexe 7.7

6.2 -EXCLUSIONS

Dans les prestations proposées par la MC, sont exclus les coûts suivants à la charge du PETR:

- Coûts d'installation, de mise à jour, de développements spécifiques pour les logiciels métiers
- Coûts de logiciels spécifiques non référencés dans la présente convention au paragraphe 3.1.2
- Coûts d'acquisition des ordinateurs portables ou spécifiques.

6.3 -EVOLUTION DU PERIMETRE

Le nombre de postes étant susceptible d'évoluer, cette fluctuation sera constatée au 31 décembre de l'année de facturation et fera l'objet le cas échéant d'une régularisation à la hausse comme à la baisse au prorata temporis de la période concernée par l'ajout ou à la suppression des unités de compte concernées). Le calcul sera fait comme suit : coût par unité de compte multiplié par la différence entre le nombre d'unités de compte constaté au 31 décembre de l'année de facturation et le nombre d'unités de compte arrêté dans la présente convention multiplié par le nombre de mois concernés.

Le nombre d'unités de compte constaté au 31 décembre de l'année de facturation devient le nouveau nombre d'unités de compte de référence.

(unités de compte = le nombre de postes de travail informatique).

6.4- MODALITES DE PAIEMENT DES PRESTATIONS

La redevance annuelle sera acquittée par le PETR par échéance trimestrielle.

Tout trimestre entamé sera dû en totalité.

7 – ADHESION, AVENANT, DUREE ET RESILIATION DE LA CONVENTION

7.1 - ADHESION

A la demande du PETR, et avant signature de cette convention, la DSI de Montluçon Communauté, en étroite collaboration avec le PETR, a réalisé un inventaire complet des matériels, proposé des solutions innovantes et finalisé un planning de déploiement et une étude financière.

La présente convention entre en vigueur le (A compléter)....

7.2 – DUREE

La présente convention est conclue sans limitation de durée.

7.3 - AVENANT -EVOLUTION DES PRESTATIONS

Toute modification de la convention doit donner lieu à l'établissement d'un avenant et notamment pour des prestations complémentaires qui pourraient être demandées ou supprimées.

Par ailleurs, à chaque anniversaire, le PETR se verra notifier le montant annuel de sa participation, recalculé en fonction du montant des investissements et de son nombre d'unités de compte.

7.4-LITIGE-RESILIATION

La demande de rupture de la convention pourra se faire par l'une ou l'autre des 2 parties par **simple courrier avec A/R**.

Dans ce cadre, Montluçon Communauté s'engage à accompagner le PETR afin de lui permettre de retrouver au plus vite sa propre autonomie.

La résiliation de la présente convention ne deviendra effective et définitive que lorsque le PETR aura retrouvé sa complète autonomie en matière de ressources informatiques.

Au jour de la cessation de sa collaboration avec la MC, le PETR, et quelle qu'en soit par ailleurs la raison, reste débiteur du solde de la redevance jusqu'à ce qu'elle retrouve sa parfaite autonomie

Tout litige relatif à l'exécution ou à l'interprétation de la présente convention doit obligatoirement faire l'objet d'une tentative de conciliation amiable avant toute autre procédure.

En cas de contestation, les tribunaux administratifs français sont seuls compétents.

7.5-IMMOBILISATIONS

En cas de rupture de service, le PETR pourra bénéficier des équipements suivants en rachetant la valeur nette comptable restante à la MC.

Liste des équipements concernés:

- Téléphones fixes IP
- Ordinateurs
- Equipements réseau (switch, routeur, firewall)
- Imprimantes

7.6 - ANNEXES

1-Calcul des redevances

SYNTHESE FINANCIERE COLLECTIVITE DU PETR						
	Coefficient	0,0122378	7	Utilisateurs		
Paramètres entrée - Nombre d'utilisateurs		Paramètres entrée - investissements informatique annuel				
Collectivité	Nombre	Catégorie	Coûts (€ - TTC)	Choix - carte	Coût annuel	Coût mensuel/utilisateur
Utilisateurs SEA	33	Infrastructure réseau	10 000	10 000	122,38	1,46
Utilisateurs CCAS	17	Serveurs - disques - sauvegarde - administration	92 000	92 000	1 125,87	13,40
Utilisateurs AGGLO	72	Infrastructure téléphonique fixe IP	45 000	45 000	550,70	6,56
Utilisateurs Ville	371	Messagerie	10 000	0	0,00	0,00
Utilisateurs PETR	7	Hébergement sites Internet - dédié	6 000	0	0,00	0,00
Utilisateurs Domérat	72	logiciels métiers	0	0	0,00	0,00
Total Utilisateurs		Logiciels standards (anti-virus-anti spam - filtrage URL)	20 169	20 169	246,82	2,94
		Ordinateurs fixes (renouvellement tous les 5 ans)	28 600	28 600	350,00	4,17
		Autres (Logiciel hotline, main d'œuvre, voiture, salle informatique, onduleur)	50000	50000	611,89	7,28
		Imprimantes (sur 4 ans - marché 6 ans durée vie)	6272	6272	1 045,00	12,44
		Total refacturé	261 769	245 769	4 052,66	48,25

2 - Présentation de la démarche projet

3 - Inventaire des PCs et logiciels

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays de la Vallée
De Montluçon et du Cher

Mise en place d'une Commission « Structuration de l'Office de Tourisme Intercommunautaire de la Vallée du Cœur de France »

Monsieur DUGLERY, Président

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Syndical l'approbation du Schéma de Valorisation et de Développement Touristique du PETR par la délibération n° 16.029 du 5 juillet 2016.

La mise en œuvre de ce plan d'actions préconisant notamment le regroupement des services et structures d'accueil et d'information touristique du territoire, les services du PETR se sont attachés à recueillir les souhaits des EPCI composant le PETR en termes d'organisation et de développement des missions et offres de services touristiques afin d'établir plusieurs scénarii possibles de création d'un Office de Tourisme Intercommunautaire.

Pour ce faire, un travail technique des services du PETR, en collaboration avec les techniciens des structures et services dédiés au tourisme, a été mené, donnant régulièrement lieu à consultation et validation par les représentants élus des territoires concernés.

Afin de structurer plus fortement le suivi de cette mission qui arrive maintenant au démarrage d'une phase plus opérationnelle, et d'assurer un niveau égal d'information et de participation des territoires dans le processus de création du futur outil, Monsieur le Président propose la mise en place d'une commission dédiée spécifiquement au suivi de la structuration de l'Office de Tourisme Intercommunautaire de la Vallée du Cœur de France.

Monsieur le Président propose de composer la commission membres du Conseil Syndical issus de chaque EPCI composant le PETR et d'y associer les Présidents des structures associatives existantes sur le territoire du PETR (Agence Locale de Tourisme ; Office de Tourisme de Montluçon ; Office de Tourisme Aumance-Tronçais).

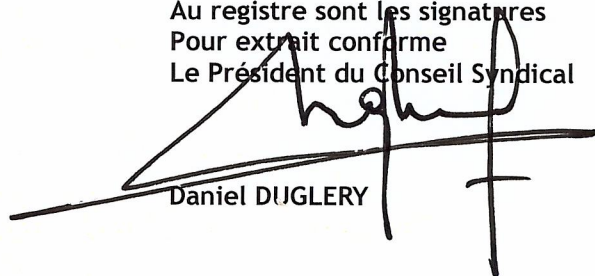
Monsieur le Président procède au recensement des volontaires à la représentation de chaque EPCI au sein de cette commission.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

- approuve la mise en place de la commission dédiée à la structuration de l'Office de Tourisme Intercommunautaire ;
- approuve la composition de cette commission sur la base des élus s'étant portés volontaires.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Président du Conseil Syndical



Daniel DUGLERY

Avenant au Marché de prestations intellectuelles pour l'étude des demandes des consommateurs et des besoins des TPE -PME des secteurs d'activités de l'artisanat, du commerce et des services du bassin dans le cadre d'une action d'insertion et de formation professionnelle de demandeurs d'emploi cadre seniors

Monsieur DUGLERY, Président

Monsieur le Président fait référence à la délibération du Conseil syndical du 4 Octobre 2016 pour la conduite d'une étude des demandes des consommateurs et des besoins des TPE -PME des secteurs d'activités de l'artisanat, du commerce et des services du bassin dans le cadre d'une action d'insertion et de formation professionnelle de demandeurs d'emploi cadre seniors.

Par cette même délibération, décision a été prise de recourir à une prestation d'accompagnement dans le cadre d'une procédure MAPA pour un montant estimé à 75 400 euros TTC.
Il convient de préciser qu'une seule offre en réponse à cette consultation a été réceptionnée et en l'occurrence retenue. La proposition du prestataire retenu comprenant l'encadrement technique et pédagogique s'élevant à 65 400 euros TTC.

La conduite de l'enquête à l'échelle du bassin d'activités, support de la formation des demandeurs d'emploi recrutés pour cette opération engagent des frais connexes de type frais de mission et de prospection (déplacements-frais de repas), ainsi que des coûts de communication non intégrés à la prestation initiale. Ils sont estimés forfaitairement à 15 000 euros TTC. Cette prise en charge s'avère indispensable à la conduite-réalisation de l'enquête terrain et en constitue une condition de réalisation.

En conséquence, l'intégration de ces coûts complémentaires entraîne la passation d'un avenant au marché conclu avec l'AFPA prestataire de l'opération et ce pour un montant de 15 000 euros ayant fait l'objet d'une inscription budgétaire au Budget primitif 2017.

Ce qui porte le coût total de la prestation à 80 400 euros de la prestation cofinancée par le Conseil régional Auvergne-Rhône Alpes à hauteur de 65 400 euros.

Le Conseil syndical

Vu la nécessité de mener à bien l'étude et les enquêtes concourant au diagnostic économique du territoire,

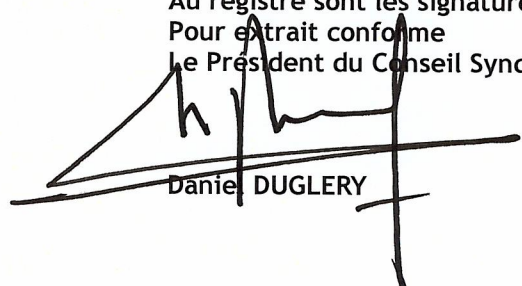
Vu la nécessité de favoriser la formation et l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi recrutés pour cette opération,

Après en avoir délibéré :

Décide de l'engagement des dépenses complémentaires proposées par le Président pour un montant de 15 000 euros TTC.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
le Président du Conseil Syndical



Daniel DUGLERY

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays de la Vallée
De Montluçon et du Cher

Contribution au Comité des Œuvres sociales du Personnel de la Ville de Montluçon pour l'exercice 2017

Monsieur DUGLERY, Président

Monsieur le Président soumet à l'ensemble des membres du Conseil syndical le renouvellement du conventionnement avec le Comité des Œuvres Sociales du Personnel de la Ville de Montluçon (C.O.S),

Vu les termes de la convention, et après consultation des personnels du PETR au regard du montant de la contribution annuelle et les services utilisés par les personnels du PETR, il est proposé de suspendre le conventionnement avec le COS pour l'année 2017.

Le Conseil syndical après en avoir délibéré :

- Décide de suspendre le conventionnement avec le COS pour l'année 2017

APPROUVEE A L'UNANIMITE

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Président du Conseil Syndical


Daniel DUGLERY

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de la Vallée
De Montluçon et du Cher

Correction du plan de financement de l'opération « Plateforme de développement du commerce, de l'artisanat et des circuits alimentaires de proximité - PHASE 2 »

Monsieur DUGLÉRY, Président

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Syndical :

- la délibération n° 16.028 du Conseil Syndical du 05 juillet 2016 approuvant l'opération « Plateforme de développement du commerce, de l'artisanat et des circuits alimentaires de proximité - PHASE 2 » ainsi que son plan de financement.

Une correction doit être apportée à ce plan de financement, au regard de l'évolution du coût salarial de l'agent affecté à l'opération ayant été concerné par les dispositions du protocole « Parcours professionnels carrières et rémunérations » modifiant les niveaux de rémunération des agents publics en catégorie B.

Cette évolution ayant pour effet de majorer le coût total de l'opération, Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil Syndical :

- la modification du plan de financement comme suit, de manière à préserver l'autofinancement du PETR en sollicitant l'aide Leader maximum qu'il est possible de mobiliser pour cette opération :

Types de dépenses	Montants HT		Montants TTC		Plan de financement		
	Anciens montants	Nouveaux montants	Anciens montants	Nouveaux montants		Anciens montants	Nouveaux montants
Coûts de communication (conception-édition)	1 834,00	1 834,00	2 200,80	2 200,80	LEADER	25 673,49	26 281,86
Coûts salariaux et indemnités	30 397,32	31 208,16	30 397,32	31 208,16			
Frais de mission liés à l'opération	2 000,00	2 000,32	2 000,00	2 000,32	Autofinancement	8 557,83	8 760,62
TOTAL	34 231,32 € HT	35 042,48 € HT	34 598,12 € TTC	35 409,28 € TTC	TOTAL	34 231,32 €	30 042,48 €

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de la Vallée
De Montluçon et du Cher

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- ✓ approuve la correction du plan de financement de l'opération « Plateforme de développement du commerce, de l'artisanat et des circuits alimentaires de proximité - PHASE 2 » portant le montant Leader initial de 25 673,49 € à **26 281,86 €**.
- ✓ autorise le Président à solliciter une aide Leader d'un montant de **26 281,86 €** au titre de la mesure 19.2 - Fiche action n°5 du programme Leader 2014-2020 du GAL PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Président du Conseil Syndical



Daniel DUCLÉRY